ISSN 1246-3442

DECISION MODIFICATIVE N°1

DE 2015

Réunion du 2ème trimestre 2015

Séance du 26 juin 2015

Compte-rendu des débats



NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945 1948 1949 1951 1953 1957 1959 1960 1963 1966 1968 1973 1975 1976 1977 1978 1982 1985 1986 1987 1988 1992 1988 1992 1994 1998 2000 2001 2001 2002 2004 2005 2006 2007 2008 2010 2012 2012 2013	P. LECENE M. SEGAUT R. COUSIN M. PICARD L. OTTAVIANI J. SAUNIER M. ELLIA L. VERGER F. LABORDE H. BOUCOIRAN P. FEUILLOLEY Ch. ORSETTI Th. KAEPPELIN P. BLANC P. LEROY B. COURTOIS S. THIRIOUX JCh. ASTRUC M. DIEFENBACHER J.C. VACHER N. JACQUET A. MERLOZ H. MASSE R. THUAU L. BEFFRE B. SCHMELTZ M. BURG D. CONUS	Rodolphe ROUBET Dr Henri TOUSSAINT Jacques BORDENEUVE René ANDRIEU Jean FRANCOIS-PONCET Dr Jean-Louis BRUNET Jean FRANCOIS-PONCET Michel DIEFENBACHER Pierre CAMANI

PRESIDENT : Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1 M. Christian DELBREL

Journaliste

Maire de Pont-du-Casse

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

Infirmière

M. Christian DEZALOS Ch.

Retraité AGEN 2





Retraité

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Laurence LAMY

Fonctionnaire

Maire de Boé

AGEN-3 M. Pierre CHOLLET

Médecin pneumologue 1^{er} Adjoint au Maire d'Agen

Mme Baya KHERKHACH

Salariée

AGEN 4 M. Christophe BOCQUET

Retraité

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Fonctionnaire

Adjointe au Maire d'Agen

L'ALBRET M. Nicolas LACOMBE

> Directeur d'école Maire de Nérac

Président de la communauté de communes

du Val d'Albret

Mme Marylène PAILLARES

Adjointe au Maire de Nérac

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch.

Représentant de commerce

Maire de Prayssas

Président de la communauté de communes

du canton de Prayssas

Mme Laurence DUCOS

Salariée

COTEAUX DE GUYENNE M. Pierre CAMANI

> Pr sident du Conseil d partemental S nateur de Lot-et-Garonne

Cadre territorial en disponibilité

Mme Caroline HAURE-TROCHON

Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE..... M. Raymond GIRARDI

Retraité

Maire d'Argenton

Président de la communauté de communes des Coteaux

et Landes de Gascogne

Mme Hélène LAULAN

Fonctionnaire

FUMELOIS M. Daniel BORIE

Retraité

Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH

Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE

Médaille communale et départementale

Médaille d'honneur agricole

Retraité

Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES

Fonctionnaire

Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC M. Michel MASSET

Gérant de société

Maire de Damazan

Président de la communauté de communes du Confluent

Mme Valérie TONIN

Agent immobilier

Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS M. Pierre-Jean PUDAL

Médecin généraliste

Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot

Mme Marie-Serge BETEILLE

Salariée

MARMANDE 1 M. Joël HOCQUELET

Médecin généraliste

Mme Emilie MAILLOU

Fonctionnaire

MARMANDE 2 M. Jacques BILIRIT

> Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne

Mme Sophie BORDERIE

Infirmière-Anesthésiste

OUEST AGENAIS..... M. Jean DREUIL

Retraité

Maire de Sérignac-sur-Garonne

Président du Centre Départemental de Gestion

de la Fonction publique territoriale

Mme Françoise LAURENT

Retraitée

Mme Marie-France SALLES Ch. PAYS DE SERRES

Maître de Conférence Maire d'Engayrac

M. Bernard BARRAL

Retraité

M. Rémi CONSTANS **SUD EST AGENAIS**



Retraité

Maire de Layrac

Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération

Mme Christine BONFANTI-DOSSAT

Infirmière Maire de Lafox

Vice-présidente d'Agen Agglomération

TONNEINS..... M. Jean-Pierre MOGA

Retraité

Mme Line LALAURIE

Retraitée

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Vice-présidente de la communauté de communes

Lot et Tolzac

VAL DU DROPT...... M. Pierre COSTES

Vétérinaire

Mme Danièle DHELIAS

Exploitante agricole

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1 M. Guillaume LEPERS

Cadre commercial

Mme Patricia SUPPI

Fonctionnaire

VILLENEUVE 2...... M. Patrick CASSANY

Gérant de société

1^{er} Vice-président du Conseil départemental

Maire de Villeneuve-sur-Lot

Président de la Communauté d'Agglomération

du Grand Villeneuvois

Mme Catherine JOFFROY

Avocate

LEGENDES:

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Pr sident: M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Pr sident: M. Patrick CASSANY

Vice-Pr sidents: Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE,

M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY,

M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres: M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE,

Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène LAULAN,

M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Marie-Serge BETEILLE,

M. Rémi CONSTANS, Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Jean-Pierre MOGA,

Mme Baya KHERKHACH, M. Pierre-Jean PUDAL, Mme Line LALAURIE

Mme Patricia SUPPI

NNNNN

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

${\it ``ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT"}$

Pr sident: Mme Sophie BORDERIE

Vice-Pr sidents: Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON,

M.Pierre COSTES

Membres: Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Baya KHERKHACH

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT »

Pr sident: M. Patrick CASSANY

Vice-Pr sidents: Mme Hélène LAULAN, M. Michel MASSET

Membres: MM. Joël HOCQUELET, Jean-Pierre MOGA, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Pr sident: M. Jacques BILIRIT
Vice-Pr sident: M. Michel MASSET

Membres: MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Guillaume LEPERS,

Jean-Pierre MOGA

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE»

Pr sident: Mme Sophie GARGOWITSCH

Vice-Pr sidents: Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN

Membres: MM. Jean DREUIL, Christophe BOCQUET, Mme Marie-Serge BETEILLE

COMMISSION

« EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES »

Pr sident: M. Nicolas LACOMBE

Vice-Pr sidents: Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU

Membres: Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Pierre-Jean PUDAL

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Pr sidente: Mme Catherine JOFFROY

Vice-Pr sidents: M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD

Membres: Mme Marylène PAILLARES, Patricia SUPPI, Rémi CONSTANS

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Pr sident: M. Raymond GIRARDI

Vice-Pr sidents: M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL

Membres: M. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES »

Pr sidente: Mme Marie-France SALLES Vice-Pr sidente: Mme Marylène PAILLARES

Membres: Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Marie-Serge BETEILLE,

Christine BONFANTI-DOSSAT

COMMISSION

« FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Pr sident: M. Christian DEZALOS
Vice-pr sidente: Mme Marie-France SALLES

Membres: Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET

Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 26 JUIN 2015

	Pages
- Ouverture de la séance du 26 juin 2015 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de la séance	1
- Intervention de M. le Préfet (Rapport d'activités des services de l'Etat), et débats	2
- Annonces administratives	31
- Intervention d'ouverture du Président	31
- Intervention de M. Lepers, Président du groupe « L'Avenir ensemble »	35
- Intervention de M. Bilirit, Président du groupe de « La Majorité départementale »	39
- Intervention de M. Bilirit, Président de la commission Développement Economique, Tourisme et Politiques contractuelles	20
- Présentation de l'opération « de Firme en Firme » par M. Colosetti, (Directeur Académique des services de l'Education Académique) et de M. Brugalières (Vice-Président Industrie de I Chambre de Commerce et de l'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne)	la
- Présentation du Cluster numérique Inoo par M. Maison (Président du cluster) et M. Goold .	47
- Présentation de l'école In'Tech Info par M. Talavera (Président d'In'Tech Info Sud-Ouest	50
- Présentation des travaux de la commission Action Sociale, Insertion et Habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats	63
- Présentation des travaux de la commission Agriculture, Forêt et Environnement par M. Girardi, président de la commission, et débats	66
- Présentation des travaux de la commission Administration Générale et Ressources Humaines par Mme Salles, présidente de la commission, et débats	72
- Présentation des travaux de la commission Finance, Patrimoine et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats	78
- Vote du Compte administratif 2014	88
- Vote de la motion relative à la Technopole Agen-Garonne déposée par les élus du groupe « L'Avenir ensemble », amendée par la majorité et le groupe de « La Dynamique citoyenne.	
- Diaporamas	91

Liste des interventions du 26 juin 2015

CAMANI Pierre 1.16.19.23.30.31 à 35.41à 42.43.45.46.47.50.53.54.

55.56.58.59.61.62.63.64.65.66.68.69.70.71.73.74 à 76.

77.78.82.84.85.86.87.88.89

BETEILLE Marie-Serge 73

BILIRIT Jacques 17.18.39.43.46.47.56.57.58.68.82.83.84

BORDERIE Sophie 17.30 17.63.65

BRANDOLIN-ROBERT Clémence 18
BRICARD Nathalie 25
CALMETTE Marcel 18.25
CASSANY Patrick 59.61.62

CHOLLET Pierre 24.54.57.64.76.81.82.83.84

COSTES Pierre 23
DELBREL Christian 18.38

DÉZALOS Christian 78 à 81.83.85.86.88

DUCOS Laurence 39

GIRARDI Raymond 66 à 68.69.70.71

GONZATO-ROQUES Christine 64

KHERKHACH Baya 24.53.64 LEPERS Guillaume 35 à 38

MERLY Alain 65.66.68.69.70.74

MOGA Jean-Pierre 58.68 PUDAL Pierre-Jean 53

SALLES Marie-France 72.74.78

SUPPI Patricia 40.41.60.61.62

M. BRUGALIERES Alain

Vice-Président Industrie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne 45

M. COLOSETTI Jean-Paul

Direction académique des services

de l'Education Nationale 43 à 44

M. Denis CONUS

Préfet de Lot-et-Garonne 2 à 16.19 à 23.26 à 28.29.30

M. GOOLD Philippe

Directeur de la société

JeChange.fr 47.48 à 50

M. GUERY Jean-Luc

Directeur de la société Optimum 45

Mme LUGRAND Michèle

Directrice de Cabinet du Préfet 28

M. MAISON Guillaume

Président du cluster INOO 47.48.50

M. Dominique POGGIOLI

Directeur académique des services

de l'Education Nationale 25

M. TALAVERA Jean-Michel

Président d'In'Tech Info Sud-Ouest 50 à 53.55

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 2ÈME TRIMESTRE 2015 SEANCE DU 26 JUIN 2015

SOMMAIRE

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

3007	De Firme en Firme : - Bilan 2014 - Préparation de la troisième édition	42		
3008	Rappel du projet départemental CLUSTER : Exemple du Cluster numérique inoo	47		
3009	Définition d'une nouvelle politique contractuelle 2015-2020	56		
V - COMMISSION EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES				
5003	Projet d'installation de l'Ecole supérieure In'tech Info dans les locaux de l'ancienne annexe de l'IUFM à Agen	59		
<u>II - COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT</u>				
2005	Infrastructures - Réseaux routier et navigable	59		

<u>I - COMN</u>	MISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT	
		pages
1003	Politique de la ville	66
1004	Adoption du référentiel départemental de l'accueil familial personnes âgées personnes handicapées	66
VII - COI	MMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT	
7003	Le schéma départemental d'alimentation en eau potable	70
7004	Promotion et soutien à l'innovation agricole	71
7005	Agrométéorologie départementale et changement climatique attributions de subvention pour l'agrométéorologie	71
<u>VIII - CO</u> HUMAIN	MMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES	
8020	Approbation des procès-verbaux des réunions de l'assemblée consacrées au débat d'orientations budgétaires 2015 et au renouvellement du Conseil départemental	77
8021	Tableau des effectifs au 1er Mai 2015	77
8022	Formation des Conseillers généraux : Bilan 2014	77
8023	Rapport sur les travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2014	78

IX - COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9014	Elaboration et dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	86
9015	Rapport d'activité des services départementaux - année 2014	87
9016	Exercice 2014 - Arrêt du compte de gestion	87
9017	Compte administratif 2014	88
9018	Affectation du résultat 2014 - Budget principal et budgets annexes	87
9019	Pertes et créances irrécouvrables - Provisions	87
9020	Décisions du président du conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales	88
9021	Rapport de présentation - Décision Modificative n°1 de 2015: budget principal et budgets annexes du foyer départemental de l'enfance Balade et des thermes de Casteljaloux	88
<u>MOTIONS</u>	Motion relative à la Technopole Agen-Garonne	90

DECISION MODIFICATIVE N°1

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2015 (matin)

La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Présents le matin : M. Bernard Barral, Mme Marie-Serge Beteille, MM. Jacques Bilirit, Christophe Bocquet, Mmes Christine Bonfanti-Dossat, Sophie Borderie, M. Daniel Borie, Mmes Clémence Brandolin-Robert, Nathalie Bricard, MM. Marcel Calmette, Patrick Cassany, Pierre Chollet, Rémi Constans, Pierre Costes, Christian Delbrel, Christian Dezalos, Mme Danièle Dhelias, M. Jean Dreuil, Mmes Laurence Ducos, Sophie Gargowitsch, M. Raymond Girardi, Mmes Christine Gonzato-Roques, Caroline Haure-Trochon, Catherine Joffroy, Baya Kherkhach, M. Nicolas Lacombe, Mmes Line Lalaurie, Laurence Lamy, Hélène Laulan, Françoise Laurent, M. Guillaume Lepers, Mme Émilie Maillou, MM. Michel Masset, Alain Merly, Jean-Pierre Moga, Mme Marylène Paillares, M. Pierre-Jean Pudal, Mmes Marie-France Salles, Patricia Suppi, Valérie Tonin.

Absent: M. Joël Hocquelet (a donné pouvoir à Mme MAILLOU).

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur le Préfet, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, nous constatons tous que le quorum est largement atteint. Nous pouvons donc commencer nos travaux. Mais, auparavant, il me revient de désigner un Secrétaire de séance qui sera, comme le veut la tradition, le plus jeune membre de l'Assemblée. En pratique, ce ne sera donc plus Nicolas Lacombe, mais, précisément, « la » plus jeune de l'Assemblée, c'est-à-dire Clémence Brandolin-Robert.

Mme Clémence Brandolin-Robert est désignée Secrétaire de séance.

M. le PRÉSIDENT. – Tout d'abord, permettez-moi de vous annoncer le déroulement prévu de notre session. Dans quelques instants, Monsieur le Préfet nous présentera le traditionnel rapport annuel d'activité des services de l'État. Vous pourrez ensuite interroger ce dernier sur les dossiers locaux ou départementaux, avant qu'il ne nous quitte. Nous démarrerons alors l'examen de la décision modificative n°1.

Monsieur le Préfet, je vous remercie pour votre présence et je tiens à saluer, en votre personne, l'action menée par l'État dans le département. Je souhaite aussi témoigner ma reconnaissance à votre égard, ainsi que vis-à-vis de vos services, pour votre capacité d'écoute. Nous entretenons d'excellentes relations avec les services de l'État en général. Il importe que de telles relations existent et perdurent, car elles sont le gage de l'efficacité de l'action publique. En outre, Monsieur le Préfet, votre capacité d'écoute vous pose en qualité de Préfet de terrain, proche des préoccupations de nos concitoyens. De plus, vous avez la convivialité chevillée au corps et votre humour est largement apprécié. Pour autant, cela ne vous empêche pas d'exercer vos prérogatives

avec l'autorité, toute républicaine, qui sied à votre fonction. Encore une fois, Monsieur le Préfet, je vous remercie pour votre engagement. Je vous laisse la parole sans plus attendre.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ÉTAT

M. le PRÉFET. – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vous remercie, ainsi que Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, de recevoir les Chefs des services de l'État. Comme vous pouvez le constater, je suis venu bien accompagné. Tout d'abord, je souhaite présenter les excuses de ceux d'entre eux qui sont absents : Monsieur Frédéric Bovet, retenu par un impératif, et le Secrétaire général qui se trouve à Paris, au Ministère de l'Intérieur, pour l'une des deux réunions annuelles des Secrétaires généraux.

C'est la première fois, depuis les récentes élections et le renouvellement dont les effets sont ici visibles, que j'ai l'occasion de m'exprimer devant vous. À votre invitation, à l'occasion de la session d'installation et lors d'un moment convivial, j'avais pu saluer les nouveaux élus départementaux. J'ai aussi vu la plupart d'entre vous, lors de manifestations, inaugurations et réunions, dans le cadre de vos compétences et dans des circonstances plus conviviales. Cela vaut pour moi, mais aussi pour les membres du corps préfectoral et les Chefs de service de l'État.

Il est vrai que nos rapports sont excellents entre le Conseil départemental et les services de l'État. Assurément, ce sont des relations de travail, simples, directes, franches et constructives, qui facilitent grandement la tâche. Nous avons chacun nos responsabilités, lesquelles nous sont conférées par le législateur, mais nous nous attachons à mettre en œuvre ce qui relève d'une préoccupation partagée, au service de nos compatriotes et concitoyens, ainsi que de l'intérêt général.

Monsieur le Président, je voulais vous remercier, ainsi que vos collègues, les Vice-Présidents mais aussi chacune et chacun, sans oublier vos collaborateurs, pour l'état d'esprit qui caractérise nos échanges. C'est un atout très précieux et agréable, car il facilite la vie ou, pour le moins, ne la complique pas.

De plus, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'est un gage d'efficacité. En effet, si l'État a des compétences qui lui sont propres, il n'en mène pas moins des politiques publiques qui sont mises en œuvre, après l'accord du Parlement et sur proposition du Gouvernement. Ces politiques publiques servent différents objectifs, que nous aborderons et que vous connaissez, et ne sont efficaces qu'à la condition du relais départemental. Autrement dit, il faut un partenariat et une contractualisation. L'État, y compris ses services locaux, n'a pas la possibilité ni les moyens de mettre en œuvre, seul, certaines de ces politiques publiques, exception faite des compétences qui lui sont propres en matière de sécurité. Si ces politiques publiques sont efficaces, c'est parce que le Conseil départemental et les autres collectivités jouent le jeu et contribuent à leur mise en œuvre dans bien des domaines. Je pense ainsi au domaine du logement, entre autres nombreux sujets.

Ce rapport d'activité est en quelque sorte la déclinaison de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. De fait, tout citoyen a le droit de demander des comptes à tout agent public. De fait, force est de constater que nos concitoyens exigent de la transparence, veulent tout connaître et comprendre, mais aussi apprécier les résultats. Il est vrai que, d'une manière ou d'une autre, toutes ces questions correspondent à de l'argent public, donc de l'impôt. Nous voyons à quel point nos concitoyens sont exigeants, et même extrêmement exigeants en la matière.

Une politique publique repose bien sûr, et en premier lieu, sur des textes législatifs ou règlementaires, sur des choix d'intervention définis par le Gouvernement, mis en œuvre par des fonctionnaires, soumis au contrôle de juridictions et, évidemment, du Parlement. Depuis quelque temps, nous nous trouvons dans un contexte financier compliqué pour l'État et, bien sûr, pour les collectivités. Je le sais bien et cela nous oblige tous à définir les priorités, c'est-à-dire les domaines

dans lesquels les crédits sont diminués ou maintenus. Parfois même, des crédits sont augmentés, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'Education nationale. Ce sont des choix légitimes étant entendu qu'en démocratie, un gouvernement définit les priorités de politique publique.

Néanmoins, l'exercice se révèle exigeant, puisque nous avons tous pris l'habitude d'une progression croissante de la dépense publique, permettant de conduire des politiques de plus en plus ambitieuses. Or, nous voici tous contraints à redéfinir des priorités, étant donné que l'assainissement des dépenses publiques et leur maîtrise renforcée constituent une étape indispensable, à la fois pour affermir l'indépendance de notre pays, mais également pour favoriser le retour à la croissance.

Bien entendu, je n'ai pas l'intention de vous lire le rapport d'activité. Il est entre vos mains, même si je ne suis pas certain que toutes et tous ici en fassiez un livre de chevet. Je veillerai simplement à m'attacher aux points saillants du rapport. Celui-ci est construit sur quatre grands chapitres : emploi, cohésion sociale, territoires et sécurité.

Emploi et entreprises

Dans notre département, nous pouvons nous réjouir d'avoir une bonne mobilisation des acteurs publics et privés, des missions locales, de Pôle Emploi et de tous les services qui concourent à l'emploi. C'est donc une véritable mobilisation qui, sans doute, tient à la dimension du département et à l'état d'esprit dans lequel les uns et les autres considèrent les dispositifs. En d'autres termes, si rien n'est jamais idéal, nous réussissons à faire avec ce que nous avons. C'est d'autant plus vrai qu'il existe de belles opportunités et que je remarque que tous les acteurs, tant publics que privés, veulent s'en saisir.

Je souhaite justement saluer l'action du Conseil départemental en la matière, mais aussi des élus qui, dans le cadre de leurs responsabilités, portent ces politiques publiques. Je veux également donner un coup de chapeau aux chefs d'entreprise qui, pour l'essentiel, se montrent à notre écoute. Ils font preuve d'une politique constructive qui illustre leur réel état d'esprit et qui, eu égard au vieillissement de la population et au nombre de départs en retraite, apprécient la politique publique qui est menée en faveur de l'insertion et de la formation des jeunes.

Je n'entrerai pas dans des détails chiffrés, mais, malheureusement, dans les tranches d'âge de plus de 50 ans et parmi les chômeurs de longue durée, nous constatons une progression qui, incontestablement, n'est pas favorable. S'ajoute une donnée qui ne concerne pas seulement le Lot-et-Garonne, mais aussi tous les départements que je qualifierai de « semi-ruraux », lesquels se caractérisent par un niveau moyen de qualification qui est sensiblement inférieur aux moyennes régionales et nationales. Bien sûr, cette situation ne favorise pas la reprise d'emploi. D'ailleurs, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impliquera une nouvelle répartition des compétences entre l'État et le Conseil régional, afin de dynamiser l'ensemble de ses politiques.

En revanche, tout en restant modestes et en nous gardant d'une trop grande satisfaction, les indicateurs de l'emploi en Lot-et-Garonne, pour la population âgée de moins de 25 ans, s'avèrent atypiques. Contrairement à l'évolution généralement constatée dans cette tranche d'âge, le taux de chômage des Lot-et-Garonnais de moins de 25 ans n'a augmenté au cours des douze derniers mois que de 0,8 % par rapport à l'an passé, contre une progression de 3,5 % pour l'Aquitaine, soit quatre fois moins. Autrement dit, en Lot-et-Garonne, seulement 21 jeunes de plus sont inscrits à Pôle Emploi par rapport à la situation d'il y a un an. Ce motif de satisfaction ne signifie pas qu'il faut relâcher nos efforts, ni que tout est parfait. Il indique tout simplement que les dispositifs de politique publique en faveur de l'emploi des jeunes sont réellement utilisés, en Lot-et-Garonne, et qu'ils démontrent leur efficacité.

Je ne détaillerai pas tous ces différents dispositifs CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CIE (Contrat Initiative Emploi), car vous les connaissez. Notre résultat est supérieur de 25 % par rapport aux objectifs qui nous étaient fixés. S'agissant des emplois d'avenir, qui s'adressent aux jeunes peu ou pas qualifiés en conjuguant un emploi et une formation, tant dans le secteur public ou associatif que dans les entreprises privées, sachez que 1 187 contrats ont été signés dans notre département. Ce nombre est très supérieur à la moyenne régionale.

En outre, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Président, en particulier lorsque vous avez saisi le Premier Ministre à cet effet, le Lot-et-Garonne expérimente la garantie jeunes, dispositif qui s'adresse aux jeunes sans-emploi ni qualification, sans guère de projet, ni sans aucun soutien familial. Autrement dit, cette garantie a été créée à l'intention de jeunes qui, malheureusement, se trouvent à la limite de la marginalité et qui, si nous ne nous en occupons pas, incarneront un échec pour la société et un drame pour eux-mêmes. Ce dispositif a donc d'abord été mis en place à titre expérimental et, depuis plus d'un an, il est généralisé à tout le département. Il le sera ensuite dans la quasi-totalité des départements français. En pratique, 477 jeunes bénéficient de ce dispositif et, chaque mois, tant à Villeneuve-sur-Lot, Agen et Marmande, ce sont entre 40 et 45 d'entre eux qui y accèdent. Tout à l'heure, je vous apporterai des compléments d'information sur ce bilan, étant donné qu'une question sera posée.

Enfin, je souhaite évoquer les contrats de génération qui, en réalité, ne sont pas des contrats aidés, mais relèvent du travail de droit commun. Ils visent le maintien dans l'emploi d'un senior âgé de plus de 57 ans et l'embauche d'un jeune, moyennant une aide de l'État, à hauteur de plus de 4 000 euros. Les chefs d'entreprise que j'ai rencontrés m'ont indiqué que ce n'étaient pas ces 4 000 euros qui les incitaient à embaucher dans ce cadre, mais le besoin de jeunes recrues. De plus, ce dispositif permet le maintien d'un senior, pas forcément dans les mêmes compétences. Somme toute, les contrats de génération pallient deux faiblesses structurelles du marché français du travail : la difficulté de l'insertion des jeunes et le maintien dans l'emploi des seniors âgés de plus de 55 ans.

365 contrats de génération ont été signés. Du point de vue du ratio par 10 000 habitants, ce résultat est honorable. Cependant, pour parler franc, je considère que ce n'est qu'une goutte d'eau et que c'est ce dispositif qui offre le plus de marge de progression. En effet, dans notre département comme dans toute la France, les départs en retraite seront très nombreux. En Lot-et-Garonne, nous avons identifié des PME dans lesquelles les salariés de plus de 55 ans représentent un quart des effectifs. Même si tous ne seront pas remplacés lors de leur départ, par exemple parce que le recours à des machines contribue à la suppression de certains postes, il faudra bien que ces entreprises embauchent. Ces 365 contrats de génération méritent d'être comparés aux 15 000 départs en retraite du secteur privé qui sont prévus dans les cinq ans à venir.

La prise de conscience à cet égard est lente, mais il me semble que la reprise de croissance, en attendant qu'elle soit confirmée, incitera un certain nombre de chefs d'entreprise, qui connaissent ce dispositif et qui le jugent intéressant, à l'utiliser. À défaut, notre économie connaîtra des problèmes et, alors, il ne faudra pas appeler Pôle Emploi un lundi pour demander un titulaire du baccalauréat professionnel avec deux ans d'expérience qui prendrait son poste dès le mercredi suivant. En effet, sans anticipation, ce candidat dont les entreprises lot-et-garonnaises auront besoin sera déjà en poste à Toulouse ou Bordeaux. Il sera alors difficile pour vous de le faire revenir en Lot-et-Garonne. Au-delà de ces 365 premiers contrats de génération, je prévois que ce dispositif portera davantage ses fruits, dès lors que les entreprises recommenceront à embaucher.

Outre ces dispositifs, nous savons qu'un certain nombre de personnes ne peuvent pas renouer directement avec le marché du travail. Cette population justifie la politique en faveur de l'insertion par l'activité économique, dont les mesures sont prises en charge par l'État. Sans entrer dans les détails, sachez que ce sont près de 400 personnes qui en bénéficient.

Mais s'ajoutent aussi les dispositifs que je qualifie « de droit commun » et qui ont été mis en place il y a quelques années, précisément au début de la grande crise. Ils ont ensuite été

confirmés ou amplifiés, parfois aussi diversifiés. Ils permettent d'aider les entreprises en difficulté. Certes, rien ne remplace un carnet de commandes et, à cet égard, vous et moi ne sommes pas naïfs. Pour autant, nous connaissons des entreprises qui éprouvent des difficultés conjoncturelles de trésorerie durant six mois. Dans ce cas, l'État mobilise des moyens afin de les aider à franchir ce cap. Je ne pourrai pas passer sous silence le fait que ces dispositifs, malheureusement, n'ont pas toujours permis de sauver certaines entreprises, dans la mesure où le problème rencontré ne correspondait pas à l'axe identifié à travers cette politique.

Je pense en particulier à l'entreprise VPF (Villeneuve Pet Food), qui était un sujet de vives inquiétudes et qui encourait un réel risque de fermeture à court terme, analyse que nous partagions alors, Monsieur le Président. Cette situation a donné lieu à une mobilisation assez générale, mais nous nous heurtions à une difficulté, puisque le siège social de cette entreprise ne se trouvait pas à Agen. Par conséquent, nous n'avions pas la même proximité avec le Tribunal de commerce que celle que nous pouvons avoir pour d'autres entreprises. Pour autant, VPF étant sous protection, la juridiction judiciaire d'Agen n'était pas indifférente et cette position s'est révélée extrêmement utile. C'était une affaire fortement compliquée et, dans le périmètre de nos compétences respectives, nous nous sommes tous battus pour la sauver. Nous sommes intervenus en tant qu'élus ou représentants de l'Administration pour faire valoir les intérêts des salariés et du territoire. De fait, à travers leur manifestation et leur protestation, les syndicats se sont remarquablement mobilisés, avec autant d'efficacité que de maîtrise.

Partant du principe qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, je voudrais aussi mentionner le rôle majeur qui a été joué par l'ancien Procureur général de la Cour d'appel et le Parquet d'Agen. En effet, VPF étant une filiale d'une entreprise nationale, deux juridictions étaient concernées. Or, la partie qui ne nous était pas favorable avait sollicité un arbitrage de la part de la Cour de cassation en demandant que cette affaire dans son ensemble soit traitée dans la juridiction correspondant à la maison-mère. Cela aurait abouti à la condamnation de l'entreprise. Heureusement, l'ancien Procureur général qui était à la veille de son départ à la retraite et l'actuel Parquet ont immédiatement réagi. Alors que la procédure ne l'exigeait pas, ces derniers ont rédigé un rapport extrêmement construit, destiné à la Cour de cassation, juridiction qui a refusé la jonction des deux affaires. Cette étape franchie s'est avérée un gage d'efficacité.

En revanche, concernant les entreprises MTA et Tarkett, l'épilogue est intervenu en 2015. Auparavant, ces dossiers constituaient chacun un important sujet de préoccupation pour les élus, mais aussi pour les syndicats, les salariés et les différents services de l'État. Comme vous le savez, dans le cas de MTA, une cinquantaine de salariés ont été repris. Pour Tarkett, l'État est intervenu au nom du droit du travail, étant donné que le premier plan social a été refusé. Cela a donné lieu à une contestation devant le Tribunal administratif, lequel n'a pas mis en cause le refus de l'État. Cette position a donné lieu à un deuxième plan amélioré, lequel n'était évidemment pas satisfaisant puisque, du point de vue de l'emploi, aucun plan social ne peut être satisfaisant. Ce deuxième plan était cependant moins mauvais que le premier.

Par ailleurs, nous ne désespérons pas de la reprise de Tarkett, même si les perspectives ne s'annoncent pas simples. De fait, la maison-mère de ce groupe est attentive aux offres de reprise pour que sa responsabilité ne soit pas engagée en cas d'échec du repreneur dans les deux années suivantes. Le dossier est donc compliqué par cette exigence, mais nous ne renonçons pas à trouver une solution. Dans le cadre d'affaires de ce type, se présentent toujours des candidats incompétents ou des vautours. Mais, grâce à la vigilance collective, nous les écartons. Nous en sommes donc à ce stade et je conçois que la situation n'est pas brillante, d'autant que les territoires du Villeneuvois et du Fumélois sont particulièrement touchés.

Je vous fais part, tout de même, d'une petite lueur d'espoir. En effet, même si je veux rester prudent, le futur CPER (Contrat de Plan État-Région) mentionne notamment ce secteur géographique pour des aides renforcées de l'État et du Conseil régional. Dès que ce sujet sera signé, nous devrons nous y atteler, étant donné qu'il est annonciateur d'un nombre élevé d'emplois pour des

personnes encore jeunes, qui disposent d'un certain niveau de qualification, mais dont cette qualification initiale ne permet pas forcément de trouver un emploi à dix ou vingt kilomètres de chez eux. Tel est le cas des fondeurs, par exemple. C'est dans ce cadre qu'il faut envisager le CPER, avec l'accord de l'État et du Président de Région pour le ciblage de quelques territoires à privilégier. Cela devrait nous octroyer quelques opportunités.

En ce qui concerne les autres entreprises en difficulté, nous comptons sur le Commissaire au redressement productif. C'est un atout pour nous, car ce Commissaire se montre compétent. De plus, ce dernier assure un relais permanent avec les structures publiques et Paris. En pratique, il a suivi plus de trente entreprises dans notre département. Nous pouvons aussi compter sur le dispositif de l'activité partielle, qui a remplacé la dénomination « chômage partiel ». Selon ce principe, l'État prend en charge une partie du coût de la main-d'œuvre afin d'éviter des licenciements. En Lot-et-Garonne, 157 entreprises en ont bénéficié.

En outre, le dispositif de la médiation du crédit existe encore, sachant qu'il est plus utilisé officieusement qu'officiellement. À cet égard, je tiens à rendre hommage à notre Directeur de la Banque de France qui agit avec autant de finesse et d'efficacité que de discrétion. De fait, nombreuses sont les entreprises qui rechignent à engager une procédure officielle, de peur que leur banquier ne la leur reproche. Au total, ce dispositif de crédit a été déployé pour 127 entreprises et, dans ce cadre, des prêts ont pu être renégociés pour un montant total d'environ 20 millions d'euros, tandis que 1 200 emplois ont été sauvés.

Enfin, le dispositif de la Commission des Chefs de service de l'État consiste en un report des dettes fiscales et sociales à taux zéro, grâce à la prise en charge par l'État. La combinaison de l'activité partielle, de la médiation du crédit et de ces autres dispositifs de report peut aider une entreprise dans la conjoncture, éventuellement avec le versement anticipé du CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi). Nous pouvons regretter que, souvent, ces mesures ne suffisent pas, mais il n'empêche qu'elles aident toute de même un certain nombre d'entreprises. Étant donné que nous disposons d'un début de bilan relatif au CICE, qui se traduit par une baisse des charges sociales, je peux vous annoncer que le montant de cette baisse a été de 4,5 à 2,5 % du SMIC en 2014, alors que nous avons dépassé aujourd'hui 6 % sachant que les versements anticipés étaient impossibles. Au total, pour l'année 2014 et le premier semestre 2015, la baisse de charges dont ont bénéficié les entreprises s'élève au total à environ 50 millions d'euros.

Je vous rappelle que ce plan n'était pas « de compétitivité », mais de « solidarité ». Un certain nombre de tranches de revenu ont été supprimées. Je n'en ai pas encore le bilan, mais il apparaît d'ores et déjà que, du point de vue du coût du travail chargé (c'est-à-dire incluant les charges), en prenant compte le fait que l'embauche au SMIC se traduit par l'annulation des charges depuis le 1^{er} janvier 2015, nous nous sommes rapprochés de nos principaux concurrents, voisins ou amis, en matière de commerce international. C'est un point que les chefs d'entreprises reconnaissent, même s'ils ne le mettent pas particulièrement en exergue à travers leurs écrits. Pourtant, surtout pour les entreprises qui occupent une importante main d'œuvre, cette baisse des charges sociales n'est pas négligeable.

En dernier lieu concernant les aides destinées aux entreprises, je vous signale la création d'un vaste plan de simplification, même si je ne m'y attarderai pas puisque sa mise en œuvre a commencé en 2015. En revanche, je souhaite aborder le certificat de projet qui est expérimenté en Aquitaine. Quand une entreprise envisage un investissement, se posent souvent des questions ayant trait à l'urbanisme, à l'environnement ou à la sécurité. Somme toute, ces aspects sont très compliqués. C'est dans cette logique que, depuis maintenant près de douze mois, nous avons expérimenté ce certificat de projet qui ressemble au rescrit fiscal. Il s'agit pour une entreprise de signifier à l'Administration sa façon d'interpréter une obligation et, ainsi, de vérifier sa conformité. En cas de réponse positive, il n'est plus possible ensuite d'entreprendre un contrôle sur ce point du rescrit qui, en pratique, équivaut à une sécurité juridique pour le chef d'entreprise et à une simplification. De plus, en cas de nouveau texte qui apparaîtrait entre-temps, il ne pourrait pas être appliqué au dossier

en cours. En Lot-et-Garonne, le certificat de projet a déjà été utilisé à cinq reprises, notamment pour l'entreprise Lucien Georgelin. J'aurai l'occasion, dans les mois à venir, compte tenu de ce nouvel effort qui vient d'être fourni en matière de simplification, de communiquer à ce sujet.

Cohésion sociale

Le premier point de ce volet vise l'amélioration des conditions de logement. Une politique de l'État est mise en place, laquelle impulse les orientations de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). À travers le PIG (Programme d'Intérêt Général), votre Assemblée participe de cette politique et l'amplifie, notamment en vue de favoriser la rénovation du point de vue énergétique. Neuf opérations sont en cours, pour un montant total de près de 20 millions d'euros. En 2014, nous avons bénéficié de 5,4 millions d'euros du côté de l'État, soit une augmentation de 20 %. De fait, ce dispositif a obtenu un très fort succès et a représenté 15 millions d'euros en travaux, ainsi que près de 600 logements. Cette politique, qui s'avère positive, est plafonnée en revenus, de sorte qu'elle comporte une dimension sociale.

Par ailleurs, nous observons souvent que des personnes éprouvent autant de difficultés à payer des charges liées à l'énergie que leur loyer. En outre, dans le cadre d'un projet impliquant un montant de travaux situés entre 5 000 et 10 000 euros, il reste souvent 2 000 euros à la charge de la personne. Or, le dispositif permet d'amortir ce montant dans un délai très court, compte tenu de la baisse de consommation énergétique qui en résulte.

De même, l'État apporte une aide sous différentes formes pour la construction de logements sociaux. Ainsi, 131 nouveaux logements ont été favorisés l'an dernier. Enfin, dans la lutte contre l'habitat indigne et la recherche des logements ainsi qualifiés, le Département se montre tonique. Dans les faits, depuis 2006, 1 800 dossiers ont été ouverts et près de 1 000 d'entre eux sont aujourd'hui clos. En 2014, nous avons dénombré 100 nouveaux dossiers et 90 constats, tandis que 100 dossiers ont été clos. La démarche se révèle compliquée et lente, mais elle n'en est pas moins nécessaire. Croyez-moi, lorsqu'un logement est jugé indigne, c'est qu'il l'est vraiment.

Outre la thématique du logement, la cohésion sociale comporte les dispositifs d'aide aux personnes. Une nouvelle étape a été franchie en cette dernière année pour le contrat urbain de cohésion sociale d'Agen. En outre, les programmes de réussite éducative d'Agen, de Sainte-Livrade-sur-Lot et de Villeneuve-sur-Lot représentent environ 500 000 euros. L'année 2014 a marqué une rupture et une remise à plat de la politique de la ville, de sorte qu'une nouvelle politique a été conçue, fondée sur un seul critère, en l'occurrence objectif. Depuis un quart de siècle, les gouvernements se succédaient et ajoutaient des critères, à tel point qu'il pouvait se trouver quatre à cinq raisons qui permettraient de bénéficier de la politique de la ville ou, en contraire, d'en être exclu. Avec le contrat urbain de cohésion sociale, seul le carré de revenu est considéré et, lorsqu'il est inférieur au seuil, l'administré peut bénéficier de l'aide.

Il en résulte que, outre Agen et deux nouveaux quartiers, s'ajouteront des quartiers respectivement à Marmande, à Tonneins, à Sainte-Livrade-sur-Lot et celui de la Bastide à Villeneuve-sur-Lot. Ce seront au total sept quartiers qui seront intégrés au dispositif. De plus, le nombre d'habitants concernés par cette politique de la ville passera de 6 000 à 12 000. En 2014, la mobilisation a dû être importante, parce qu'il avait été décidé de dresser le bilan de toutes les politiques de droit commun et de les sectoriser afin de repérer, d'ores et déjà, les actions menées dans ces quartiers à travers différentes politiques de solidarité ou d'emploi. Il s'agissait en effet de mesurer les efforts déjà consentis.

Parfois, il m'est dit que les dotations de l'État seraient insuffisantes. Je pars du principe que le débat est légitime et je reconnais que ces dotations sont sans doute insuffisantes. Simplement, j'aurai l'occasion de communiquer sur cette question et, dès à présent, je recommande de ne pas considérer uniquement les dotations globales pour évaluer l'engagement de l'État en la matière.

En effet, il existe des exonérations fiscales dont profitent les commerçants, ce qui constitue une aide considérable. Par ailleurs, toutes les politiques de l'emploi seront amplifiées et renforcées en direction de tous les publics. En d'autres termes, une fois considérés la dotation globale, le programme de réussite éducative et l'exonération fiscale, si une cinquantaine ou une centaine de commerçants sont dispensés de différentes taxes, c'est l'État qui verse les compensations aux collectivités. C'est d'autant plus considérable que l'effort sera maintenu durant cinq ans et que le montant est nettement supérieur à la dotation initiale de l'État.

En outre, tous les dispositifs en faveur des jeunes (emplois d'avenir, services civiques, contrats de génération et garantie jeunes) dans ces quartiers sont considérés comme une priorité et entraînent un coût pour l'État. Si vous considérez la dotation globale, le programme de réussite éducative et le nombre des exonérations fiscales de taxes locales sur cinq ans pour les commerçants et si, par ailleurs, vous prenez en compte quelques dizaines d'emplois dans chaque catégorie, l'addition totale dépasse très largement la seule dotation de l'État.

Enfin, à l'issue d'un combat collectif dont le résultat était incertain, nous avons reçu une bonne nouvelle concernant cette nouvelle politique de la ville. Au cours des cinq dernières années et dans le cadre des gros programmes nationaux, la Ville d'Agen a bénéficié d'une dotation versée par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Pour notre part, nous ne relevons plus des programmes nationaux. En revanche, il existe une enveloppe régionale de l'Aquitaine, équivalant à 10 % de l'enveloppe nationale, qui est destinée à certains quartiers. Il me semble que la Gironde en a 4 ou 6 de cette enveloppe. Il faut reconnaître que ce combat collectif a été assez rude, mais nous avons pu obtenir l'inscription du quartier de La Gravette, à Marmande, pour une dotation au titre de l'ANRU. Outre cette dotation proprement dite, d'un montant d'environ 2 millions d'euros, l'intervention du Conseil régional, au titre du contrat de plan, devient possible. S'ajoute enfin une mobilisation de la part de la Caisse des Dépôts et des organismes, avec des prêts à taux extrêmement réduits ou subventions.

Il s'agit d'un dossier d'une grande importance et, de fait, chacun s'y est largement impliqué. Je ne crois pas trahir un grand secret en disant que, sur ce dossier comme sur d'autres, il est opportun que nous puissions mobiliser le Secrétaire d'État qui est originaire du département. Ce dernier pourrait alors expliquer à son collègue que le Lot-et-Garonne est certes un département rural, mais qu'il occasionne, également, des préoccupations en termes de politique urbaine.

S'ajoutant aux thématiques du logement et des aides diverses, le troisième sujet de la cohésion sociale porte sur les dispositifs de solidarité. Il est vrai que le Conseil départemental est l'acteur majeur dans le domaine de la solidarité, mais le législateur a laissé à l'État un certain nombre de dossiers, en particulier tout ce qui concerne l'extrême urgence sociale. Par exemple, 5 millions d'euros sont dédiés aux services d'accueil de jour. Je pense aussi aux SAMU sociaux qui fonctionnent effectivement, non seulement sur la base de fonds publics, mais surtout grâce à des militants associatifs qui tournent, notamment ceux de la Croix Rouge. Ces derniers accomplissent un travail remarquable. Je voudrais citer aussi le service intégré d'accueil et d'orientation qui a pour objectif que personne ne dorme dans la rue. Par ailleurs, les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) comptent six structures, tandis que près de 220 places en logement adapté sont financées.

L'allocation pour adulte handicapé est une autre politique publique au titre de laquelle le Conseil départemental joue un rôle majeur. Cependant, *in fine*, elle représente une petite charge pour l'État, soit 48 millions d'euros qui ont été distribués aux Lot-et-Garonnais en 2014. Enfin, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté fait partie des actions typiquement conjointes du Conseil départemental et de l'État. En l'occurrence, treize actions sont mises en œuvre, avec discrétion, mais non sans utilité. Nous aurons l'occasion d'en dresser le bilan.

Mais je voudrais aussi évoquer le service civique qui se situe en quelque sorte entre la cohésion sociale et la citoyenneté. Nous avons organisé plusieurs manifestations à ce sujet et je remercie le Conseil départemental qui a toujours répondu présent, représenté par l'une d'entre vous

que je salue tant elle se montre assidue et participative. Cela contribue à montrer la réalité de notre élan collectif en la matière.

Je vous épargnerai l'historique du service civique et je vous rappellerai simplement qu'il a découlé de la suspension du service national. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression, même si nous pouvons espérer que cette interruption soit durable. En effet, le jour où le Président de la République déciderait que ce ne serait plus le cas signifierait évidemment que nous serions entrés dans une situation que nous ne souhaitons pas vivre. Le service civique repose sur la volonté de favoriser l'engagement associatif et le service d'intérêt général chez les jeunes. Il se veut universel, c'est-à-dire impliquant autant les hommes que les femmes, et cela constitue une première différence avec le service national.

En Lot-et-Garonne, d'ores et déjà, 550 jeunes ont participé à des missions d'intérêt général, précisément 120 en ce moment. Celles-ci se déroulent par exemple chez Emmaüs, dans le cadre du nouvel accueil mis en place par la CAF, dans les SDIS et gendarmeries, mais aussi en de nombreux autres lieux, qu'il s'agisse d'associations ou de collectivités. Ce sont bien des missions d'intérêt général, et non des emplois. Dans ce cadre, les jeunes participent de la vie citoyenne. Ils ont l'occasion, à travers ce qui est parfois une première activité pour eux, de se découvrir eux-mêmes. De surcroît, pour une durée de six à douze mois, ils bénéficient du soutien d'un tuteur, ainsi que d'une indemnité.

Actuellement, le service civique change de nature et, si tel n'est pas encore le cas, vous serez tous appelés à vous mobiliser. En effet, le Gouvernement souhaite que tout jeune qui demande à effectuer un service civique puisse le faire. D'ores et déjà, nous avons observé la forte croissance de ces demandes. Par ailleurs, en lien notamment avec la DDSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), nous nous attelons à mobiliser tous les acteurs publics, privés et associatifs. En effet, il n'est pas question de ne pas assumer cette politique publique et, plus encore, il serait détestable de répondre à un jeune, qui souhaite participer d'une mission d'intérêt général, qu'il n'existe malheureusement pas d'opportunité à lui offrir. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser face à ce qui constitue un véritable sujet.

À cet égard, nous avons un devoir quantitatif, mais aussi qualitatif. Les services civiques ne sont ni des faux emplois, ni des garanties jeunes. Face à celles et ceux qui sont désireux d'y adhérer sans savoir comment s'y prendre, vous pouvez vous adresser à la DDSPP et y découvrir de nombreuses références qui démontrent à quel point le service civique fonctionne tout à fait bien. Je trouverais dommage que, face à un jeune qui souhaite s'investir durant six mois au service des autres, il soit répondu qu'il est impossible de l'aider. À mes yeux, ce serait un échec. Cela dit, je suis assez confiant, car je constate que les uns et les autres s'emparent véritablement des dispositifs d'aide à l'emploi. J'en déduis qu'il n'y a pas de raison à ce que le service civique ne suscite pas un même élan.

Équilibre et aménagement du territoire

Je commencerai par vous parler de l'eau, élément ô combien important pour de nombreuses personnes et dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'écologie, le tourisme, les pêcheurs, l'hygiène, l'étiage, etc. Quitte à vous faire sourire, je dirai que l'eau fait couler beaucoup d'encre et prononcer beaucoup de paroles. La DDT, c'est-à-dire le service de l'État en charge de l'eau, consent un effort tout particulier sur cette question. Je vous avoue que, chaque année, je suis inquiet, compte tenu de l'évolution à la baisse des effectifs. Je me demande si la DDT, très investie sur cette thématique, disposera encore des moyens humains et de l'expertise nécessaires à la poursuite de la politique engagée.

Certes, la DDT n'agit pas seule, mais avec le Conseil départemental. De fait, le Lot-et-Garonne est l'un des départements du bassin Adour qui mène la politique la plus volontariste en la

matière. En outre, la profession agricole, à travers la Chambre d'agriculture, est également mobilisée à travers la totalité de ses filières. En pratique, la première dimension est de nature agricole, avec 23 % de la surface irriguée, mais 60 % de la valeur ajoutée. Nous constatons ainsi à quel point la question de l'eau est sensible.

Le lieu d'échanges entre les acteurs publics et privés est l'observatoire de suivi hydrologique. J'y ai présidé six rencontres au cours de l'année 2014. Cette structure n'est pas activée qu'en période de sécheresse, étant donné qu'un travail de fond y est accompli. Je pense notamment à une initiative originale qui a été saluée à Paris. En l'occurrence, une démarche est menée par sousbassin versant, afin d'évaluer les besoins et ressources en eau. Je vous apporterai des compléments d'information dans quelques instants, mais je voudrais déjà insister sur le caractère extrêmement fin de ce travail, grâce auquel nous pouvons cerner les points chauds du département, mais aussi les zones de tension et, inversement, les secteurs qui ne présentent pas de grande difficulté.

Je ne vous cacherai pas que le Lot-et-Garonne se fait remarquer en raison d'une particularité par rapport au bassin Adour-Garonne, c'est-à-dire par rapport aux 22 départements. En effet, ce n'est qu'en Lot-et-Garonne que la mise en œuvre de l'organisme de gestion unique de l'eau pose des difficultés. Sans entrer dans les détails, je dois souligner que le législateur a proposé à la profession agricole d'assumer des responsabilités en la matière. Or, sur ces 22 départements, des blocages n'apparaissent qu'en Lot-et-Garonne, lesquels nous demandent beaucoup de temps et compliquent fortement la démarche. Il y a quelques semaines, j'ai ainsi été conduit à demander au Premier Ministre l'annulation d'une délibération illégale prise par la Chambre d'agriculture. Celle-ci aurait placé le Lot-et-Garonne en contradiction absolue avec la loi. La situation en est rendue chaotique, elle fait perdre du temps à beaucoup de monde et notre Département se fait remarquer de façon négative. Malheureusement, personne n'y gagne.

Par ailleurs, je reviens sur le travail considérable qui a été accompli, que nous avons communiqué au Président Camani et qui mériterait d'être diffusé vers vous tous. Celui-ci a consisté en une analyse des besoins et ressources en eau, bassin versant par bassin versant, sachant que la nature des productions a été prise en compte. Ici, se trouvent des personnes qui sont bien plus compétentes que moi dans le domaine agricole, et qui savent que, pour l'irrigation du pruneau, de la noisette ou du maïs, les quantités d'eau au même moment sont différentes. Nous devons donc avoir la connaissance très précise de ces besoins et ressources.

Si j'additionne tous les bassins versants, ce qui revient à mélanger les choux et les carottes, le besoin en irrigation du département est évalué entre 100 et 130 millions de mètres cubes. En outre, les ressources sécurisées, c'est-à-dire sans tenir compte d'une possible sécheresse qui serait supérieure à la moyenne des cinq dernières années, sont estimées à hauteur de près de 150 millions de mètres cubes, ce grâce aux retenues. En revanche, quelques sous-bassins qui ne sont pas réalimentés présentent des difficultés et c'est à leur égard qu'est posé le problème des réserves d'eau.

Évoquons maintenant la nouvelle PAC. Le bilan de l'année 2014 établit que 6 200 exploitations ont bénéficié de 115 millions d'euros. Or, la PAC est caractérisée par une extrême concentration. En effet, 14 % des bénéficiaires, soit 700 à 800 agriculteurs, ont reçu 50 % de ces 115 millions d'euros. En outre, 50 % des bénéficiaires ont perçu au total 10 % de la PAC. Le premier objectif de la nouvelle PAC a consisté à rééquilibrer cette répartition, notamment à travers la règle des 52 premiers hectares. En second lieu, la volonté a été une meilleure prise en compte des mesures agroenvironnementales qui, aux deux tiers ou aux trois quarts, existaient déjà dans l'ancienne PAC. Depuis la nouvelle politique agricole, ces mesures contraignantes ont été encore plus valorisées. Ainsi, pour qu'un agriculteur maintienne ou se rapproche du montant qu'il percevait auparavant au titre de la PAC, il devra développer davantage des techniques agroenvironnementales.

La troisième donnée significative est le montant qui, sur l'ensemble de l'enveloppe attribuée au Gouvernement français, a été obtenu pour la filière du pruneau. Nous gardons en

mémoire quelques sueurs froides, en nous rappelant que chacun, dans le domaine de ses responsabilités, s'est battu pour que cette filière dispose de moyens pour sa nécessaire modernisation et pour sa pérennité.

Également en ce qui concerne l'action des services de l'État dans le domaine de l'agriculture, je voudrais évoquer les contrôles. Je conçois que ce sujet soit susceptible de soulever des discussions et que les contrôles ne sont jamais un moment facile, en particulier pour la personne contrôlée, mais aussi pour celle qui effectue le contrôle. J'ai donc souhaité que soit réalisé le bilan de ces contrôles, à la fois au plan quantitatif et en termes de résultats. Sur les 7 000 exploitations lot-et-garonnaises, 6 200 perçoivent une aide de la PAC et 283 ont donné lieu à une visite. 136 anomalies ont été relevées, se traduisant par 60 sanctions financières pour un montant de 42 000 euros au titre de la PAC. En moyenne, c'est donc moins d'une exploitation sur cent qui a été contrôlée et, sur ces exploitations contrôlées, la pénalisation moyenne s'est élevée à 700 euros.

En définitive, ces contrôles s'avèrent contraignants, mais ne traduisent pas ce qui serait une volonté délibérée de sanction. Dans bien des cas, notamment au titre de la police de l'eau, 9,5 contrôles sur 10 sont conclus par un rappel à l'ordre ou une mise en demeure. En outre, il me semble que le nombre de saisines du parquet, également en lien avec la police de l'eau, reste inférieur à 2 par an. Comme pour le crédit d'impôt recherche, ces contrôles sont exigés par l'Union européenne, compte tenu des versements d'argent public. En conclusion, même si ces contrôles ne sont faciles ni pour les contrôlés, ni pour les contrôleurs, je tenais à relativiser leur impact dans notre département et souligner que, du point de vue du nombre de contrôles, nous nous situons à peine dans la moyenne nationale. De plus, du point de vue du nombre de sanctions, le Lot-et-Garonne est nettement inférieur à la moyenne nationale. Nous en déduisons que les agriculteurs lot-et-garonnais font un très bon travail.

Sur le volet de la gestion équilibrée de l'espace, les lois Grenelle et ALUR ont assurément posé des nouvelles règles. Je note l'effort que les élus locaux, en particulier les Maires, continuent de fournir en matière de documents d'urbanisme. En 2010, ils ont été au nombre de 181, puis de 194 en 2013 et de 217 en 2014. En outre, les PLUI (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal) placent le Lot-et-Garonne à l'avant-garde, étant donné qu'il en existe 3 qui sont en vigueur, notamment celui de Prayssas qui a été élaboré il y a déjà un certain temps, qui a donc été le premier, donc précurseur. S'ajoutent les PLUI d'Agen et de la Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord, mais aussi deux autres qui sont en cours de finalisation, respectivement pour Fumel Communauté et pour le Mézinais. Sachez aussi que le PLUI de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois vient d'être prescrit. Je vous indique également que l'État apporte une aide financière afin d'inciter l'élaboration de PLUI. S'agissant des SCOT (Schémas de COhérence Territoriale), ceux du Val de Garonne et du Pays de l'Agenais ont été approuvés en 2014. Dans le même temps, d'autres sont en préparation.

Au titre de l'aménagement du territoire, l'État impulse la péréquation de la solidarité par le biais d'un certain nombre d'aides telles que le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée). Par ailleurs, la dotation d'équipement des territoires ruraux s'est traduite en 2014 par 109 projets pour 4,6 millions d'euros. Nos échanges avec le Conseil départemental témoignent d'une bonne politique, visant à ce que les chantiers soient réalisés le plus tôt possible. Dans cette optique, nous privilégions les bons projets qui correspondent réellement à des objectifs partagés. L'aide du Conseil départemental, cumulée à celle de l'État, tend à accélérer ces mises en chantier et, par conséquent, à soutenir les entreprises. En 2015, par rapport à 2014, l'aide de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été augmentée à hauteur de 25 %.

Nous constatons que des montants importants sont versés aux maisons de santé pluridisciplinaires, fruits de la CODDEM (Commission Départementale de la Démographie Médicale), justement au titre de cette DETR. Je considère qu'il s'agit d'un très bon placement. Ces créations ont été possibles parce qu'elles ont été définies comme autant de priorités à l'échelon du département.

En ce qui concerne les infrastructures, le Comité de pilotage relatif à l'A 21 a été réuni, en présence notamment des Présidents du Conseil départemental, ainsi que des agglomérations d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. En avril 2014, j'ai signé la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) inhérente au site de Villeneuve-sur-Lot, pour un budget de 10 millions d'euros. Les travaux débuteront en septembre 2016. Pour le tronçon entre la Croix-Blanche et Monbalen, c'est en mai que j'ai signé la DUP, pour un budget de 36 millions d'euros. Les travaux correspondants devraient être lancés en fin d'année 2016. S'agissant du barreau de Camélat, je vous confirme l'inscription des études dans le CPER. Enfin, vous connaissez autant que moi l'avis rendu par la Commission d'enquête au sujet de la future LGV (Ligne à Grande Vitesse), et vous savez qu'il appartient au Gouvernement de prendre une décision.

Sécurité

La sécurité, et même les sécurités, constituent un domaine de plus en plus prégnant, en raison de l'attente de nos concitoyens, mais aussi du principe de précaution et des progrès techniques. Ceux-ci peuvent donner l'illusion collective que nous maîtrisons toujours plus les différents aspects de la vie, y compris ce qui ne se maîtrise pas, par exemple les conditions météorologiques. La sécurité est pus qu'une politique publique, puisqu'elle est la condition d'une vie collective apaisée, impliquant la liberté d'aller et venir, la protection des personnes et des biens, la conciliation entre le droit à manifester et le respect de l'ordre public, ainsi que de la paix publique qui est un bien commun extrêmement précieux.

Je souhaite saluer l'engagement toujours déterminé, en 2014, des policiers et gendarmes. À la différence de tous les autres services où interviennent des fonctionnaires, et même si je n'oublie pas que les gendarmes sont des militaires et qu'ils ont à cœur d'accomplir leurs missions d'intérêt général, leurs effectifs ne baissent pas. C'est un signe d'encouragement, venant du Gouvernement. Cependant, n'oublions pas que les forces de l'ordre sont les premières à constater les échecs et défaillances de notre société, c'est-à-dire les violences et les drames. En l'occurrence, nous ne pouvons que remarquer la montée des violences, y compris lors des interventions des forces de l'ordre ou des sapeurs-pompiers à l'occasion desquelles les petites agressions deviennent plus nombreuses.

Les forces de l'ordre protègent les victimes, celles qui sont en état de faiblesse. Elles évitent qu'un trouble à l'ordre public ne dégénère et elles essaient de stopper la violence, cela au prix d'un véritable engagement personnel, au plan physique, comportant de vrais risques. Ainsi en témoigne le nombre annuel de blessés lors des opérations, qu'il s'agisse de maintien de l'ordre ou d'interventions pour venir au secours des personnes. Je n'ose pas imaginer, ici comme ailleurs, ce qu'il adviendrait si les forces de l'ordre décidaient de ne plus prendre de risque et de refuser l'idée d'être blessés. Alors, la loi du plus fort ou la loi de la jungle règnerait. C'est pourquoi, devant l'Assemblée départementale, je veux leur rendre un hommage particulier. Je vous remercie aussi du soutien permanent que vous leur accordez, notamment à travers la rénovation du cadre de vie des gendarmes et, plus précisément, le contrat de rénovation qui s'étendra sur plusieurs années.

Je ne souhaite pas entrer dans les détails chiffrés, en partie parce que l'appareil statistique a changé et que nous devons manier les indicateurs avec prudence. Selon les secteurs, le nombre d'événements a pu diminuer ou augmenter de façon anormale. Néanmoins, une vigilance toute particulière est de mise concernant les cambriolages, d'autant plus que nous voici à la veille de la belle saison. Ainsi, un quart des cambriolages ont été commis dans des résidences dont la porte ou la fenêtre était ouverte, soit une proportion énorme. Les victimes sont réellement traumatisées et, une fois que le cambriolage a eu lieu, il est trop tard pour leur conseiller de fermer leurs entrées et fenêtres. En outre, dans 30 % des cas de dégradations et vols de voitures, une portière ou vitre était également restée ouverte. Nous pouvons donc convenir qu'un geste simple suffit à préserver la population de ce type de méfait et nous nous efforcerons de communiquer à ce sujet. Cela dit, cette analyse peut être accueillie comme un bon signe, puisqu'elle signifie que nos concitoyens ne se

sentent pas dans un climat d'insécurité et, au contraire, qu'ils vivent heureux. En d'autres termes, il convient de les sensibiliser sans les inciter à croire qu'il y aurait des voleurs ou casseurs partout. L'équilibre est délicat.

Continuer à user et abuser des référents en matière de sûreté, de la police ou de la gendarmerie, me semble opportun en raison du grand nombre de Maires et de l'augmentation du nombre de vols dans les locaux associatifs et équipements notamment sportifs. Même s'il n'y a pas grand-chose à voler, les vols ou la casse sont bien réels. Ainsi, à Villeneuve-sur-Lot, une même maison a été sinistrée à trois reprises. Certes, nous avons fini par trouver l'auteur. Les référents de sûreté de la police et de la gendarmerie présentent l'intérêt d'être compétents et gratuits. De plus, ils ne sont pas rémunérés au pourcentage des petits aménagements qu'ils vous font faire. En quelque sorte, vous pouvez attendre de leur part le « meilleur rapport qualité-prix » dans l'amélioration de la sécurité d'une salle de sport ou d'un local associatif, par exemple.

Parallèlement, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous avons développé le dispositif « alerte commerces ». Ainsi, si un commerçant repère un faux billet, il peut prévenir la gendarmerie qui alerte les autres commerçants de la zone. Il ne s'agit pas de délation, mais de prévention.

Nous avons par ailleurs fourni un effort tout particulier, à travers la création d'un troisième groupe de lutte contre les cambriolages. Ce type de structure coûte cher en moyens humains, car le Colonel se voit obligé d'y concentrer des hommes, mais l'efficacité en est incontestable.

Outre la lutte contre les cambriolages, qui sont extrêmement traumatisants, nous agissons contre les violences infra-familiales. Hélas, ces faits sont loin d'être inexistants en Lot-et-Garonne et, même, la progression est manifeste au point d'expliquer l'essentiel de la hausse générale des violences. Le Conseil départemental a cofinancé le poste d'un intervenant social, dont le rôle intervient en cas d'hypothèse de violence au sein d'une famille et avant qu'il ne s'y passe un événement grave, qui relèverait du Tribunal correctionnel. Des menaces verbales ou des insultes, par exemple, justifient l'action de cet intervenant social qui est alerté par la police ou la gendarmerie. Dans ce cas, tant qu'il n'y a pas de victime, mais sachant qu'il pourrait y en avoir une, ce dernier prend contact avec la personne concernée et vérifie si elle subit des violences ou autre. Il peut alors la conseiller et l'aider. Ce faisant, il lui montre qu'elle n'est pas seule, que la société est à ses côtés et qu'elle n'a pas vocation à subir des violences verbales, encore moins physiques. Ce nouveau dispositif est encore récent, et nous aurons l'occasion, ultérieurement, de dresser des bilans. En attendant, il se révèle comme étant utile.

Dans le domaine de la sécurité routière, nous sommes satisfaits. Avec 20 morts en 2014, contre 15 en 2013, nous avons certes assisté à une très forte progression. Il convient toutefois de la relativiser par rapport aux 82 morts en 2001 et aux 43 autres en 2007. Je suis censé vous présenter le bilan de l'année 2014, mais je ne peux pas taire la tragédie qui s'est déroulée en 2015. Je vous signale que, à l'issue de ce seul premier semestre, nous déplorons déjà un mort de plus par rapport à la totalité de l'année précédente. De nombreux jeunes ont été frappés, âgés par exemple de 17 et 22 ans. Pour 90 %, les accidents mortels résultent des comportements, sachant que 10 % restent inexpliqués. Parmi les causes figurent la consommation d'alcool et de drogue, la vitesse, le téléphone et l'absence de ceinture de sécurité.

Le Procureur et moi, compte tenu des moyens dont nous disposons et à partir d'apports extérieurs, avons décidé de renforcer les contrôles. Je vous avoue que nous sommes quelque peu affolés. Ainsi, ce lundi 22 juin, entre 6 et 7 heures du matin, alors que 35 points de contrôle étaient installés et que 100 policiers ou gendarmes étaient mobilisés, nous avons dénombré en trois minutes un taux d'alcoolémie de 4 grammes par litre, une consommation de stupéfiants, le défaut de ceinture de sécurité et une vitesse de 157 kilomètres par heure au lieu de 70. Je vous dévoile ce qu'il y a de pire, me direz-vous, et j'en conviendrai. En pratique, en seulement trois minutes, nous avons interpelé trois personnes susceptibles de se tuer ou de tuer autrui.

Depuis, nous sommes plutôt désespérés et nous devrons déployer des moyens adaptés, sachant que le Procureur et moi avons donné des instructions visant la répression. Comment faire autrement ? L'immense majorité des conducteurs se montre raisonnable et sage. Mais, ce matin du 22 juin, nous avons eu affaire à des tueurs potentiels, c'est-à-dire des personnes qui peuvent se tuer elles-mêmes ou, plus dramatiquement encore, tuer autrui. Nous pouvons nous consoler au regard du relâchement général des comportements, c'est-à-dire dans tous les départements, mais ce ne peut être qu'une triste consolation.

Également dans le domaine de la sécurité, je vous annonce qu'une nouvelle mission nous a été confiée par le Gouvernement : la lutte contre la radicalisation. Celle-ci avait été mise en œuvre bien avant les attentats terroristes de janvier 2015 et avait donc déjà plus de six mois d'existence. Elle est concrétisée par le numéro vert unique qui, souvent, est utilisé par les familles, les amis et les établissements scolaires pour signaler qu'un jeune homme ou une jeune fille a un comportement qui peut faire penser à une radicalisation, par exemple en se renfermant sur lui-même et en coupant ses contacts habituels. Cette mission répond à l'objectif de protéger les jeunes, sachant que 1 100 Français ou résidants réguliers en France se trouvent actuellement sur les théâtres de guerre, en Irak ou en Syrie. Nous déplorons déjà 110 morts, tandis que 150 d'entre eux sont revenus en France et, parmi ces derniers, deux tiers sont en prison. Pour l'autre tiers, nous sommes en train de rechercher des preuves qui attesteraient qu'ils auraient participé à des atrocités.

Le numéro vert est basé à Paris et, à travers ce service, des cas nous sont signalés. En l'occurrence, nous avons reçu une douzaine de signalements pour le Lot-et-Garonne, lesquels sont effectivement suivis. L'objectif recouvre une double dimension : celle de la protection de la jeunesse, raison pour laquelle nous travaillons notamment avec les acteurs sociaux, et celle de la sécurité. Nous devons en effet savoir si ces jeunes, qui se sont rendus sur certains sites, sont pris en main par des réseaux.

Parallèlement, nous menons une politique de sensibilisation destinée à tous les grands services publics qui reçoivent justement du public. Il leur est demandé de se manifester dès lors qu'ils constatent qu'un jeune homme ou une jeune fille a tendance à s'isoler et à afficher des signes de cette radicalisation qui, certes, n'est pas facile à distinguer.

Enfin, la sécurité concerne aussi le volet de la protection civile qui consiste à protéger et gérer. Cette mission prend de l'importance, du fait de l'exigence qui découle du principe de précaution à l'attention de nos concitoyens. Nous connaissons l'implication du Colonel Philippe Rigaud et de ses hommes. En outre, au sein de la Préfecture, un travail interministériel de préparation est mené, visant à établir des plans. La tâche s'avère très lourde, mais elle est nécessaire, notamment à l'égard du risque principal de notre département, c'est-à-dire celui des inondations. S'ajoute la sécurité des grands événements.

Ainsi, en 2014, nous avons couvert le Tour de France, mais, hélas, la pluie n'a pas permis de récompenser tous les efforts que nous avions consentis. Cependant, nous avions aussi œuvré pour Garorock. Sachez qu'un tel événement nécessite que nous mobilisions au total 250 gendarmes, sans compter les sapeurs-pompiers et les services de protection civile. En tout cas, ces manifestations nous donnent satisfaction, grâce au grand sens des responsabilités dont font preuve les organisateurs. Au bilan, nous ne déplorons aucun drame.

Notre mission vise aussi la protection du consommateur, à travers la sécurité alimentaire et les considérations sur les prix. Nos services ont procédé à 435 contrôles, se traduisant pour l'essentiel par des mises en demeure et mesures pédagogiques. Il arrive cependant que nous ayons affaire à une récidive et, dans ce cas, nous saisissons l'autorité judiciaire.

S'ajoute le volet de la surveillance des maladies animales, avec une grande difficulté posée par la tuberculose bovine qui a nécessité le déploiement d'une surveillance renforcée. À cet égard, je salue le travail accompli notamment en collaboration avec la Fédération des chasseurs afin

de tirer le blaireau et les gros animaux. Nous avons également un partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'objectif étant d'identifier les causes. La tâche n'est pas facile et, évidemment, il est dramatique d'être obligés parfois d'ordonner à un éleveur de faire abattre son troupeau. C'est réellement un sujet chaud. À elle seule, l'Aquitaine représente la moitié des cas de tuberculose bovine en France, lequel se trouve légèrement en-dessous du seuil épidémiologique européen. Si celui-ci était atteint, il entraînerait la remise en cause des exportations de viande. La préoccupation est donc véritablement fondée.

Conclusion

Monsieur le Président, je voudrais terminer mon intervention en évoquant la grande réforme qui nous concernera tous et qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2016. Il s'agira de la constitution de la grande Région Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin. Le Premier Ministre a nommé le Préfet d'Aquitaine en la personne de Monsieur Pierre Dartout, préfigurateur de la future grande Région. Ce dernier est chargé de préparer la réorganisation et l'implantation des services de l'État entre Limoges, Poitiers et Bordeaux, moyennant des consultations avec les grands élus, les syndicats et les chefs de services régionaux.

Le Gouvernement a demandé de la cohérence et de l'équilibre que je résumerai de la manière suivante : les Directions régionales et leurs différents services ne seront pas tous localisés à Bordeaux, ni forcément au même endroit. Le Préfet de Région rendra sa copie à la fin du mois de juin 2015 et le Premier Ministre prendra sa décision au cours du mois de juillet quant aux implantations territoriales. Par ailleurs, il nommera tous les Directeurs régionaux préfigurateurs. Nous avons déjà tenu des réunions interrégionales et une autre se déroulera la semaine prochaine, en Dordogne. Le Conseil régional travaille aussi sur ce processus, mais, évidemment, il convient de respecter une étape démocratique pour la formalisation.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé que, face à la future grande Région, le Département sera conforté. Le maintien du Conseil départemental le prouve, mais aussi l'État. Cela semble confirmé par le fait que les Directions régionales ne déploient pas un zèle démesuré pour transférer certaines compétences des Régions vers les Départements. En effet, nous passons de cinq à douze Départements. De même, les Lot-et-Garonnais représentaient 12 % de la population régionale, contre prochainement 5 %. Nous en déduisons qu'il sera opportun de rendre certaines compétences de proximité aux Départements, plutôt que de les assumer à travers une grande machinerie. Nous constatons une certaine timidité de ce point de vue.

En second lieu, nous devrons réfléchir aux futures modalités d'articulation entre la grande Région et le Département, de manière à préserver la proximité qui est un gage d'efficacité. Enfin, nous prévoyons le renforcement des compétences en termes d'inter-ministérialité. Je prévois que nous serons tous quelque peu affectés. En effet, déjà à ce stade, nous nous attachions à échanger nos points de vue au Conseil régional, auprès du Préfet de Région ou à Paris. Or, compte tenu des douze Départements, il va falloir que le Lot-et-Garonne décuple les mêmes qualités qu'au rugby et joue groupé pour faire entendre les initiatives et les intérêts du Département. Mais, dans quelques mois, nous y verrons plus clair.

Je voudrais saluer deux personnes : Madame Myriam Berg et le Colonel Xavier Facquet que vous connaissez bien et qui vont nous quitter. La première partira en retraite, en l'occurrence bien méritée, comme il se dit toujours. Madame Berg, nous vous souhaitons donc une longue et heureuse retraite. S'il est possible de vous embaucher à titre bénévole, comptez sur nous!

(Rires)

Le Colonel Facquet a passé quatre ans avec nous et, il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de le remercier. Ce dernier rejoint Paris pour un poste très important, dans le cadre duquel il suivra les ressources humaines pour un « petit corps » de 300 000 personnes.

Madame Berg et le Colonel Facquet seront tous deux remplacés. Mais, surtout, je tenais à les saluer et les remercier devant l'Assemblée départementale pour le travail qu'ils ont accompli, étant donné que les uns et les autres, vous avez fréquemment collaboré avec eux.

Mon intervention était assez longue, mais il aurait été difficile de l'écourter. De plus, je dois dire que je me permets d'abuser un peu de cette occasion qui reste rare. Merci, Monsieur le Président.

- M. le PRÉSIDENT. Merci, Monsieur le Préfet. Nous ouvrons maintenant la phase des questions et réponses. Or, dans la mesure où votre intervention s'est révélée très complète, je suppose que vous avez déjà répondu à un grand nombre d'interrogations.
- **M. GIRARDI.** Pour ma part, ce sera à la fois une question et une requête. Monsieur le Préfet, le Conseil départemental a été destinataire, à la fin du mois de mai 2015, d'une lettre concernant la nouvelle définition, par l'Europe et à travers le Ministère de l'Agriculture, des aides accordées dans les différents domaines de l'agriculture. Cela nous inquiète fortement, notamment eu égard à l'importance des interventions correspondant aux différents régimes du Conseil départemental en fonction des filières et secteurs, mais aussi en faveur des jeunes candidats à l'installation. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous apporter des explications qui seraient de nature à nous tranquilliser et qui permettraient d'aider encore l'agriculture lot-et-garonnaise ?

Par ailleurs, vous avez longuement évoqué la démarche vertueuse de l'État, ce dont je me réjouis, espérant que vous mettrez tout en œuvre pour répondre à la requête suivante. Monsieur le Préfet, vous connaissez la définition d'une dette qui est contractée dès lors qu'une structure ou collectivité doit de l'argent à une autre entité. Une dette étant sacrée et il faut la régler. J'attire l'attention des nouveaux élus sur les lois qui ont été promulguées à l'Assemblée nationale, en particulier en 2002. Ces lois ont donné lieu à l'APA, suivie du RSA, puis de la PCH et des mesures en faveur des mineurs isolés. Or, force est de constater que l'État ne remplit pas ses engagements et qu'il nous doit tout de même, pour l'année 2015, 55 millions d'euros! Pour la période de 2002 à aujourd'hui, l'État nous doit l'équivalent d'un budget annuel du Département. Ce n'est donc pas un détail

Compte tenu du caractère sacré des dettes de l'État, je voudrais vous demander, Monsieur le Préfet, quand les virements seront lancés sur le compte du Conseil départemental afin de combler ces 55 millions d'euros manquants. Nous sommes prêts à vous octroyer un échéancier, si vous étiez dans l'incapacité de verser la totalité dans l'immédiat, et cela ne nous poserait pas de souci. Je m'exprime ici très sérieusement. Lorsqu'une institution est riche et qu'une créance lui reste due, la situation est douloureuse. Mais, quand cette même institution est pauvre, la situation est insoluble. Or, telle est justement la situation des collectivités territoriales. Je voudrais donc savoir à quelle date l'État remboursera ce qu'il doit au Lot-et-Garonne, soit 400 millions d'euros depuis 2002 et 55 millions d'euros au titre de cette année. Je peux vous assurer que, si l'État s'acquittait de cette dette envers le Département, nous résoudrions toutes nos difficultés du point de vue budgétaire.

M. le PRÉSIDENT. – Peut-être y a-t-il une autre question. Celle-ci ne correspondait pas exactement à la thématique que j'avais avancée, c'est-à-dire l'économie, l'emploi et l'aménagement du territoire. Cependant, nous allons essayer de nous y tenir.

Économie, emploi, aménagement du territoire et environnement

M. BILIRIT. – En matière d'aménagement, Monsieur le Préfet, la loi sur l'égalité des chances induisait la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public. Or, face aux difficultés techniques et financières qu'il rencontrait, le Gouvernement a défini un cadre un peu plus réaliste et pragmatique, fondé sur un agenda d'accessibilité programmée. Ce document engage les collectivités, mais comporte des atténuations par rapport à la loi et en limitant l'impact. Pour autant, il est à craindre qu'un certain nombre de collectivités, même de bonne foi, ne soient pas en capacité de réaliser cet agenda, ni de remplir les engagements imposés.

J'ai cru comprendre que la date limite pour la demande de prorogation était fixée à demain, ce 27 juin. Or, nous participions hier soir au Conseil communautaire et j'ai pu constater, malheureusement, qu'un grand nombre de Communes n'avaient pas avancé. Pour ce dossier, je crains le pire pour certaines collectivités. Quel soutien les services de l'État pourraient-ils apporter, soit individuellement, soit plus collectivement, aux Communautés de Communes et Agglomérations ? À défaut, je redoute que nous ne soyons confrontés, demain, à de sérieux problèmes. Je vous remercie.

Mme BORDERIE. – Le dispositif de garantie jeunes est expérimenté en Lot-et-Garonne depuis novembre 2013. Je tiens à saluer l'engagement des services de l'État en Lot-et-Garonne pour avoir choisi de mener l'expérimentation de ce dispositif, de concert avec le Département. Dans le contexte de crise économique et sociale qui frappe notre jeunesse de plein fouet, c'est un outil que nous plébiscitons. Cette phase d'expérimentation concluante a conduit le Gouvernement à annoncer la généralisation progressive du dispositif. C'est ainsi que de nouveaux territoires y sont entrés en 2015, soit huit régions, pour un objectif affiché d'une généralisation en 2017 dont bénéficieraient, au plan national, 100 000 jeunes.

Dans la situation que nous traversons, qui se révèle particulièrement difficile pour les jeunes en matière d'accès à l'emploi, avec un développement préoccupant de la précarité, l'objectif de 100 000 jeunes bénéficiaires est-il suffisant? La possibilité de faire de cette garantie jeunes un véritable droit ne doit-elle pas être envisagée, alors que les associations estiment entre 800 000 et 1 million le nombre de jeunes en difficulté? La question est d'autant plus posée que cet outil apparaît comme une réussite là où il est déployé.

Mme BONFANTI-DOSSAT. – Il me semble que ma question est liée à la thématique de l'environnement. Monsieur le Préfet, vous avez rappelé que, dans cette enceinte, de nombreux Conseillers départementaux étaient également Maires. Certains d'entre eux ont le grand plaisir de tutoyer la Garonne et, parfois, le drame de côtoyer cette même Garonne. La référence à la crue de 1875 relève d'un principe de précaution important, certes, mais ne tient pas compte des travaux d'endiguement réalisés dans les années 50 à 60, dans le cadre d'études menées par le Laboratoire Chatou. Ceux-ci avaient vocation à prévenir les problèmes causés par ces crues. Nous avions alors constaté que l'abaissement de la crue considérée était de – 0,70 mètre.

Il me semble que ce principe de précaution est aujourd'hui appliqué à des zones entières, sur des critères de simple niveau. Ces nivellements et courbes de niveau sont issus, dans leur grande majorité, des cartes d'état-major, lesquelles sont établies par l'interpolation de relevés de points singuliers. Loin de moi l'intention d'attirer l'attention sur des points particuliers. Cependant, comme le nom de ma commune l'indique, c'est-à-dire Lafox qui signifie Lafosse, nous pouvons considérer qu'il s'agit désormais d'aléas majeurs. Or, lorsque nous comparons ces simples courbes et la réalité du terrain, nous trouvons des écarts très importants. Nous constatons que les crues les plus récentes, c'est-à-dire depuis sept ans environ, survenues à Lafox, n'ont eu aucune incidence sur les terrains considérés. Ceux-ci sont pourtant classés en aléas majeurs, ce qui prive la commune de tout développement urbanistique et, par conséquent, économique.

Il me semble donc raisonnable et évident, Monsieur le Préfet, de se pencher à nouveau sur ces directives administratives. Certes, celles-ci partaient de très bonnes intentions, mais nous savons tous que l'enfer en est pavé. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous savons aussi que la réforme territoriale est en marche et, *in fine*, nous craignons qu'elle ne signifie la disparition des petites communes. Bien entendu, leurs Maires respectifs ne peuvent pas se résoudre à cette fatalité.

Monsieur le Préfet, êtes-vous prêt à admettre que de nombreuses zones puissent être rendues à l'urbanisation, bien sûr après vérification de leur situation géographique. En effet, aujourd'hui, si rien ne change, s'il n'y a plus aucun moyen de discussion, s'il est enlevé aux Maires toute volonté communale et si nos Communes deviennent *de facto* de véritables déserts, il apparaît comme inévitable que ces communes soient condamnées à mourir. Je vous assure, Monsieur le Préfet, que, dans un dernier sursaut de fierté et si nous sommes arrivés à ce stade, je viendrai vous remettre les clés de ma cité. Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Préfet, en Agenais, comme vous le savez, bon nombre de communes sont aujourd'hui impactées par le risque de mouvement de terrains. Une nouvelle carte d'aléas fait foi, alors qu'il n'y a pas eu de révision, mais seulement un pré-diagnostic. Il n'y a pas eu d'enquête publique et, à mon sens, les concertations avec les collectivités ont été trop rares. Les administrés n'ont pas été informés et les élus que nous sommes se trouvent aujourd'hui en première ligne. Certains même d'entre eux doivent faire face au Tribunal administratif. Le principe de précaution est souvent agité comme un vulgaire chiffon rouge. Si vous voulez que l'action de l'État soit crédible et efficace, ne serait-il pas judicieux, dans un premier temps, en attendant la révision complète et le règlement qui en découlera, de suspendre cette carte d'aléas ? Je vous remercie.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Monsieur le Préfet, s'il vous plaît, pourrions-nous avoir des éléments complémentaires concernant une compétence qui fait peur à bon nombre de Présidents d'intercommunalités : la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ? Je sais que l'application a été repoussée en 2018, mais ses contours sont flous.

Par ailleurs, je souhaite vous faire part de mon inquiétude, en écho à celle qui vient d'être exprimée par Monsieur Girardi, à propos de la situation financière et budgétaire des collectivités territoriales en général. De fait, les dotations sont en baisse, tandis que des décentralisations déguisées apparaissent de la part de l'État. À cet égard, je citerai deux exemples, le premier étant la réforme des rythmes scolaires qui a transféré des charges aux Mairies. La compétence portant sur l'administration du droit des sols risque d'être affectée par le fait que, dès le 1^{er} juillet 2015, la DDT fermera boutique pour toutes les communes régies par un PLUI. En conséquence, ce seront les intercommunalités qui devront assumer cette charge supplémentaire, de surcroît sans transfert de recettes. La situation devient donc très lourde pour les collectivités et je tenais à vous en faire part.

- **M. CALMETTE.** Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, je souhaite évoquer un problème ayant trait à l'agriculture. Il est souvent question de simplification, mais, inversement, nous observons de trop nombreuses complications administratives dans le secteur agricole. Par exemple, s'agissant d'irrigation, je connais un jeune agriculteur, candidat à l'installation pour une production de noix et noisettes, activité qui, comme vous le savez, est en fort développement dans notre secteur. À cet effet, il a besoin de créer un lac d'irrigation, dont la réalisation lui coûterait 8 000 euros, tandis que les études préalables nécessiteraient 16 000 euros. Si, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, les démarches sont effectivement compliquées, elles sont également onéreuses et très longues. Serait-il possible de simplifier cette disposition ?
- M. BILIRIT. Je voudrais poser une question d'actualité, en lien avec l'environnement, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte qui devrait être votée au cours de cet été. Je n'attends pas une réponse précise, mais plutôt un éclaircissement du point de vue de nos méthodes de travail avec les services de l'État. Cette évolution législative et la loi de finances qui suivra fixeront le nouveau cap de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour la période de 2015 à 2025. À cet effet, cette taxe sera indexée aussi sur la performance des collectivités assurant la

collecte, à travers le calcul d'un taux de valorisation des matières. Pour que chaque territoire prétende à une raréfaction, se concrétisant par une baisse de 12 euros à la tonne, ce taux ne devra pas être supérieur à 50 %.

À qui sera appliquée la TGAP ? Est-ce que ce sera au syndicat de traitement, comme c'est le cas actuellement, ou aux EPCI qui assureront la collecte ? Je me demande aussi comment cette taxe de valorisation des matières sera appliquée. Sera-t-elle calculée dans chaque territoire ou à partir du seul territoire de traitement ?

Par ailleurs, d'après la loi sur la transition énergétique, le tri serait réalisé à la source pour toutes les matières organiques. Cela impliquerait des conséquences pour l'organisation de la collecte. Je n'attends pas une réponse directe à la question que j'ai prévu de vous poser, étant donné que les lois n'existent pas encore, mais plutôt du point de vue de la méthode. Est-il envisageable qu'au cours de l'automne, quand ces lois auront été entérinées, nous puissions mener une réflexion ensemble, avec les services de l'État et l'ensemble des collectivités assurant à la fois la collecte et le traitement, à propos de l'organisation que nous pourrions mettre en place ? Le syndicat, avec le Département et les services de l'État, pourront-ils élaborer ensemble la méthode de travail ? Les impacts financiers de ce changement seront en effet importants.

- M. le PRÉSIDENT. Nous allons permettre à Monsieur le Préfet de répondre à cette première série de questions. Je voudrais simplement rappeler la méthode que nous avions instaurée. Pour que ce dernier puisse vous répondre correctement, encore faut-il qu'il ait reçu en amont la question qui a été transmise aux services. C'est pourquoi je vous prie de vous cantonner aux questions que vous avez préparées initialement.
- **M. le PRÉFET.** Merci, Monsieur le Président. Il est vrai que je pourrai répondre à certaines questions seulement, je ne voudrais pas risquer de donner à l'Assemblée départementale des informations qui seraient techniquement erronées ou insuffisantes.

Monsieur Girardi, je veux vous rassurer et, tout d'abord, vous annoncer que l'État ne devrait pas faire faillite tout de suite, de sorte qu'il n'est pas question d'un effacement de la dette, pas plus qu'il n'y aura de taux d'intérêt. Je vous donne peut-être l'impression de rire à propos d'un sujet grave, mais je voudrais vous rappeler que la situation a changé depuis 1983, c'est-à-dire depuis que le Conseil constitutionnel surveille de très près les transferts.

Comme vous l'avez indiqué, il a été procédé, à un moment donné, à un transfert et à une compensation. Vous le savez donc, comme vous savez que les évolutions ne sont pas conformes à ce qui était attendu ou elles sont supérieures. L'État rappelle aux collectivités la date à laquelle elles ont signé et fait valoir sa position. Des réflexions sont en cours à l'échelon national, mais, d'ores et déjà, il apparaît que cette situation découle de l'atténuation, de facto, de la solidarité nationale. En d'autres termes, nous sommes face à une loi qui doit être appliquée à tous les citoyens et dans toutes les parties des territoires, alors que tous les Départements ne disposent pas du même potentiel fiscal. Il nous revient donc de respecter à la fois l'autonomie des collectivités locales et le principe de solidarité nationale.

Dans ce contexte, il existe déjà des aides à la péréquation dont bénéficient certaines collectivités du Lot-et-Garonne, ainsi que le Conseil départemental. S'ajoute la décision prise par le Conseil constitutionnel. Tous les ans, la Commission à parité élus locaux rend son avis. Loin de moi l'intention de remettre en cause votre honnêteté par rapport aux données chiffrées que vous avancez. Toutefois, convenez qu'elles mériteraient peut-être une évaluation contradictoire. Cela dit, en l'état actuel, je vous confirme l'explication que je viens de vous donner. En outre, il appartient au Gouvernement et au Parlement de traiter la question. Pour ma part, plutôt que de souligner l'existence d'une dette de l'État, la vraie question porterait sur les moyens de renforcer la solidarité nationale dans tous les territoires, de manière à résoudre le problème certes posé en Lot-et-Garonne et dans d'autres départements, mais pas partout.

S'agissant de la DGA, j'ai eu connaissance du document qui vous a été adressé. Je propose de relayer ici ce qui m'a été expliqué, étant donné que l'Europe contrôle toutes les aides accordées à différents secteurs économiques, par exemple aux jeunes agriculteurs qui participent effectivement d'une activité économique. De même, l'aide de l'État devra être modifiée. Voici précisément ce qui m'a été écrit : « La DGA accordée par la collectivité pourra être maintenue, mais en dehors du cadre du PIDIL (Programme d'Installation des jeunes en agriculture et de Développement des Initiatives Locales) et du régime d'aide notifié, sur la base d'un financement qui relèvera du régime des minimis, comme c'est déjà le cas du complément local à l'installation qui est octroyé par le Conseil départemental aux agriculteurs âgés de plus de quarante ans. » Cela nous obligera à une étroite vigilance, mais je considère que, grâce à la règle des minimis, nous ne devrions pas être trop touchés dès lors qu'un porteur de projet se lance. Je reconnais cependant que cette configuration n'est pas de nature à simplifier les démarches. C'est même incontestable.

Par ailleurs, Monsieur Bilirit a posé une question relative à l'accessibilité. De grandes lois avaient été votées à ce sujet, mais, se rendant compte que le délai ne serait pas respecté, le Gouvernement les a assouplies, sans toutefois les remettre en cause. En effet, les associations de défense des personnes handicapées étaient vent debout et rappelaient que le projet de loi avait été lancé dix ans auparavant déjà. Elles ne comprenaient pas que ce qui avait été voté par le Parlement. Elles admettaient ce qui concernait le secteur privé, mais estimaient qu'il fallait montrer l'exemple dans le secteur public. Nous étions alors très mal à l'aise, étant donné les problèmes soulevés pour les collectivités et les efforts considérables qu'il restait à faire de la part de l'État.

L'État a alors obtenu cette forme d'aménagement ouvrant des délais. Il me semble donc inutile de vous annoncer que de la souplesse sera apportée. Néanmoins, je dois reconnaître que le retour que nous avons n'est guère important. À la DDT, il existe un service qui pourrait être mobilisé pour vous aider. La situation est parfois compliquée, mais, lorsque nous examinons les choses calmement et sereinement, au cas par cas, sans rêver à un monde qui serait idéal, nous pouvons entrevoir ce qui est possible et réalisable et, somme toute, nous nous rendons compte que les efforts à faire ne sont pas toujours très compliqués et que le propos n'est pas de tout faire. S'il est exact que le Gouvernement a accordé le report, il fallait prendre un engagement et, pour le moins, permettre justement le plan d'engagement.

Pour ma part, je ne peux que vous proposer des réunions renforcées avec la DDT. Monsieur François Cazottes étant ici présent, j'en profite pour affirmer que nous serons pragmatiques et qu'il est indispensable d'avancer à ce sujet. Cela dit, j'ai constaté que de nombreux Maires n'osaient pas aborder le problème, partant du principe qu'ils n'en viendront pas à bout. Je pense au contraire qu'il faut appréhender les difficultés au cas par cas, tout en reconnaissant que la préoccupation est réelle. N'oublions pas non plus que nous avons une obligation envers nos compatriotes et personnes à mobilité réduite. Nous nous devons d'apporter des réponses et de ne pas tergiverser. Incontestablement, il nous reste à accomplir ensemble un travail d'envergure.

En ce qui concerne la garantie jeunes, je me contenterai de répondre à votre question, Madame Borderie, sans reprendre tout ce que je vous ai présenté précédemment, notamment les résultats et le bilan en Lot-et-Garonne. Il me paraît très difficile de faire de cette mesure un droit. J'avais d'ailleurs constaté, ici et ailleurs, que certains avaient affirmé que la garantie jeunes était la porte ouverte vers un nouveau RMI ou RSA qui aurait été destiné aux jeunes. Il n'en est pas question, justement parce que ce « RSA jeunes » serait alors un droit qui, alors, concernerait tous les citoyens, sans condition hormis du point de vue de l'âge et des ressources.

La garantie jeunes ne peut être octroyée que si l'adhésion est réelle. Autrement dit, il faut que le jeune s'engage sur la base de la charte. Dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de donner une allocation, celle-ci ne représente qu'une étape secondaire du processus. Parmi les bénéficiaires, nous constatons qu'un jeune sur deux est illettré et qu'une bonne partie sont désocialisés, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus habitués à se lever le matin. Pour certains, lorsqu'ils arrivent à le faire, mais aussi à se présenter à peu près propres et à discuter entre eux sans fumer

dans la pièce où ils se trouvent, nous estimons qu'ils ont franchi la première étape. Leur adhésion est donc indispensable. C'est pourquoi la garantie jeunes ne doit pas être transformée en un droit qui, au contraire, serait sans condition.

Outre les conditions qui encadrent la garantie jeunes, un règlement disciplinaire a été élaboré, d'ailleurs par les jeunes eux-mêmes. Est ainsi visé celui qui est en retard ou celui qui perturbe le groupe. Et je vous assure que ce règlement construit par les jeunes pour eux-mêmes est infiniment plus sévère que ce que nous aurions osé mettre en place. De plus, il est à peu près respecté et il en découle quelques sanctions. Vous savez maintenant pourquoi la garantie jeunes ne peut pas devenir un droit.

De plus, ce dispositif comporte une capacité d'intégration. L'aide de 1 600 euros par jeune, notamment pour les missions locales, est complétée par une aide importante de l'Europe, pour environ la moitié du coût, étant donné que la garantie jeunes fait partie de l'initiative européenne pour la jeunesse. Ces financements permettent donc de recruter des personnes dédiées. Cela dit, il serait intéressant que vous puissiez constater sur place à quel point un groupe de douze ou quinze jeunes nécessite beaucoup de travail durant le premier mois et demi. Par conséquent, pour cette mesure, une approche quantitative n'est pas fondée et les autres dispositifs méritent d'être mis en valeur.

Madame Bonfanti-Dossat, vous avez mentionné la crue de 1875. Vous avez également fait allusion à votre possible démission et je tiens avant tout à vous signaler que je peux la refuser. C'est ainsi. De plus, je dispose d'un délai de réflexion qui peut être très long. Certes, la crue était dramatique et elle remonte à 1875!

Votre secteur géographique est couvert par le PPRI agenais. Je vous invite à convenir qu'à cet égard, s'il est parfois estimé que l'Administration peut se montrer « aveugle et brutale », le Préfet ne peut pas être qualifié de « zélé ». Les concertations, les bureaux d'études, les allers et retours sont là pour nous rappeler que le sujet a été ouvert il y a quinze mois, me semble-t-il, et qu'il n'est pas clos. Une prochaine réunion est programmée, certes sur la crue de 1875, mais il ne faut pas oublier que, depuis cette date, des changements sont intervenus. Certains projets se sont avérés positifs, puisqu'ils contribuent à faire baisser le niveau des crues et, inversement, d'autres ont eu un effet négatif puisqu'ils aggravent les crues.

Le sujet est difficile, comme vous pouvez le constater. Il recoupe certes des questions liées à l'urbanisation et à l'avenir, mais aussi, plus gravement, des dimensions ayant trait à la sécurité ou à l'assurance. Je vous rappelle en effet que les assurances ne sont pas valables pour les zones rouges. Sachez aussi que nous avons été contraints de retrouver des archives royales et républicaines afin de déterminer la dernière date à laquelle le lit de la Garonne a été creusé. De fait, autrefois, les services des ponts et de l'entretien conservaient leurs documents. Dans les dix prochains jours, nous devrions recevoir une dernière expertise technique, avec un débat entre le bureau d'études, qui est mandaté et payé par l'Agglomération, et celui qui relève de l'État.

En tout état de cause, à l'instar de la position que nous avons prise dans certaines communes, sachez que nous ne sommes pas bornés ni butés. Nous prenons acte des niveaux, mais, aussi, nous nous penchons sur la prévision de carte en supposant qu'elles peuvent toujours contenir une erreur. Nous y sommes effectivement attentifs, sachant toutefois que la limite que représente le mètre ne permet pas de lever toutes les incertitudes auxquelles nous sommes confrontés. Le travail est donc très difficile. Pour une crue centennale, me direz-vous, il faut une conjonction de l'eau à la fois dans le Massif Central et dans les Pyrénées, mais aussi un sol mouillé ou du gel, ainsi que de la pluie. Je reconnais que la cohabitation de ces circonstances n'arrive pas souvent, mais des morts ont déjà été déplorés. Parfois aussi, la culture de la Garonne m'est objectée. Certes, mais il y a aussi des nouveaux habitants.

Je vous confirme que nous allons étudier la question, sans entêtement, mais sans naïveté non plus. Lorsque, dans une commune, le niveau dépasse le mètre, l'urbanisation n'est pas possible. En-dessous d'un mètre, la décision n'est pas automatique. Je ne donnerai pas davantage d'explications sur ce sujet, sachant que nous y verrons un peu plus clair dans une dizaine de jours. Je ne suis pas certain que les études complémentaires et croisées, menées durant près de 18 mois, aggraveront la problématique. Je crois au contraire que ces travaux simplifieront quelque peu la situation. Ensuite, nous déclinerons les conclusions commune par commune.

Monsieur Delbrel, vous m'avez interrogé sur les mouvements de terrains et vous avez raison. L'un de vos collègues m'avait appelé en urgence à ce sujet, sachant qu'une première étude avait été réalisée par le bureau d'études, puis communiquée, mais à un moment qui n'était pas opportun, de sorte qu'elle a suscité un affolement général. Une nouvelle réunion a eu lieu à propos des mouvements de terrains, notamment avec le Secrétaire général, et j'ignore si vous y étiez, Monsieur Delbrel. En outre, l'étude du CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est actuellement en expertise.

Je reconnais que la question est épineuse. Nous mènerons l'expertise jusqu'au bout, sachant que vous avez le droit de lancer une contre-expertise et de pointer des erreurs qui vous sembleraient entacher les données que nous vous fournissons. En effet, le débat technique et la contradiction sont possibles. Je reconnais d'ailleurs que les discussions sur ce sujet ont été moins approfondies que pour le PPRI et qu'un document a été communiqué trop prestement. Néanmoins, ce sera l'honnêteté qui nous donnera la juste orientation. Si nous constatons de réels risques de glissement, nous en tiendrons compte. Soyez assurés que nous n'éprouvons aucun plaisir cynique, sadique ou pervers à l'occasion de ce travail et que nous ne sommes jamais satisfaits à l'idée de priver une commune d'un territoire susceptible d'être construit.

Inversement, je n'accepte pas de fermer les yeux, ne fût-ce que parce que je n'ai pas envie d'être convoqué au Tribunal correctionnel. Imaginons une sécheresse, suivie d'une inondation et d'un glissement de terrain, avec une maison qui n'était pas censée se trouver dans la zone, mais qui, d'après une contre-expertise, y était. Nous serions tous alors dans de beaux draps et aucune indemnisation de l'assurance ni de l'État ne serait possible. Cela dit, je comprends votre préoccupation et je profite de la présence de Monsieur Cazottes pour vous promettre que nous progresserons sur le dossier.

Une question m'a également été posée à propos de la loi GEMAPI. Je vous répondrai que, si j'observe que certaines lois apportent de la complexité, celle-ci au contraire tend à simplifier les choses. Depuis bien des années, ici comme ailleurs, j'entends parler d'entretien des berges et des rives, par exemple. Sur ces sujets, tout le monde affirme qu'il n'y a qu'à faire ceci ou qu'il faut qu'on fasse cela. Le monde agricole rappelle qu'ils ne sont pas les seuls à devoir assumer ce type de responsabilités, tandis que les Maires nous interrogent sur le rôle de chacun. En l'occurrence, pour chaque cours d'eau, interviennent nécessairement plusieurs acteurs. Finalement, le législateur a élaboré la loi GEMAPI qui transfère la compétence aux communes, sachant qu'elle a vocation à viser les Communautés de communes. À ce propos, je salue le Marmandais qui s'est révélé précurseur en la matière.

Incontestablement, même si je ne suis pas en mesure de vous indiquer des montants, l'Agence de l'eau apportera des financements. Je considère donc que cette loi est synonyme de progrès, par rapport au fait que, depuis un quart de siècle, chacun se renvoyait la balle sur l'entretien des berges et rives. Mais je reconnais aussi que sa mise en œuvre suppose un effort intellectuel assez complexe, puisqu'elle met en exergue la commune tout en introduisant l'idée que le processus ne se situe pas à son échelle. Il reste donc à définir la bonne échelle. De plus, la loi GEMAPI entraînera forcément des dépenses. Il sera certes possible d'introduire une taxe, avec toutefois la réserve qu'une telle décision n'est jamais populaire. Je vous confirme que l'Agence de l'eau apportera des aides. Voilà ce que je sais pour l'instant, étant donné que nous ne sommes qu'à la phase de

débroussaillage, hormis dans le Marmandais où, eu égard à la situation notamment des digues, la volonté d'accélérer le mouvement est réelle.

En ce qui concerne la situation financière des collectivités locales et le transfert des compétences, je vous rappelle que, depuis plus d'un siècle, l'État a assumé les compétences des grandes lois communales de la III^e République. Le législateur de 1884 avait attribué des compétences (police, sécurité, salubrité, ingénierie des ponts, ainsi que des eaux et forêts) aux collectivités, donc aux communes, que celles-ci ne pouvaient pas prendre en charge faute de moyens financiers, puisque l'État ne les leur donnait pas.

Incontestablement, ces différentes compétences sont autant de charges. Pour autant, ce rappel à l'histoire démontre que votre revendication est finalement ancienne et qu'elle a émané de tous les élus. Il n'est pas nouveau que ces derniers s'adressent à l'État en considérant qu'il leur met des bâtons dans les roues. Maintenant, une liberté est donnée, mais l'engagement est réel. C'est un éternel débat. N'oublions pas que, par rapport aux lois initiales concernant les compétences communales, l'État a longtemps pris à son compte plusieurs domaines et que, longtemps aussi, les élus ont affirmé aux services de l'État qu'ils n'avaient pas besoin d'eux. Cela dit, je ne suis pas naïf quant à l'effort de mise en œuvre et au coût que supportent les Communautés de communes.

Monsieur le Président, j'en profite pour remercier ces collectivités, car, dans notre Département, de nombreux fonctionnaires qui s'en occupaient ont été réembauchés par les Communautés de communes. Cela est de nature à favoriser une transition douce.

Monsieur Calmette, je vous invite à remettre à Monsieur Cazottes le dossier particulier, avec le coût des études, que vous avez évoqué concernant une production de noix et noisettes. Nous nous y pencherons, mais je crains, malheureusement, que les montants que vous avez indiqués correspondent à ce qui est possible. M. Cazottes va voir avec les études en cours dans le Département.

Monsieur Bilirit, vous avez suggéré une concertation au sujet de l'accessibilité des établissements recevant du public. Sachez que, justement, nous sommes demandeurs de cette concertation. Dès que la loi sera entérinée, les collectivités pourront prendre l'initiative. C'est un vrai sujet, avec une dimension financière considérable. Nous sommes tous inquiets à ce sujet, au regard de l'assiette, des collectivités et des répartitions. En tant qu'acteurs du Département, nous ne voudrions pas que l'argent collecté soit utilisé sans que nous n'en sachions rien. Je recommande même que nous ne soyons pas les derniers à nous mobiliser et, éventuellement, à échanger avec les Ministres pour essayer de moduler certains aspects.

Je n'ai pas répondu à toutes les questions, mais à un certain nombre, plus ou moins sommairement.

- M. le PRÉSIDENT. Je vous remercie. Je propose une dernière série de questions.
- M. COSTES. Monsieur le Préfet, je m'adresse à vous concernant les collèges de Miramont-de-Guyenne et de Castillonnès dont les effectifs sont assez surprenants. D'après les enseignants et les parents d'élèves, cela serait lié à un problème de carte scolaire. Je souhaiterais donc connaître, si possible, la position de Monsieur l'Inspecteur d'académie à l'égard de chacun de ces deux collèges.

Ma deuxième question sera brève et portera sur le redéploiement des effectifs de la gendarmerie. En tant que Conseillers départementaux du Val du Dropt, nous étions inquiets de la situation à Castillonnès et à Villeréal, même si cette dernière commune ne fait pas partie du canton. Vous avez indiqué que l'effectif était constant, mais vous avez annoncé aussi un redéploiement en citant ces deux villes. Nous en déduisons que le nombre de gendarmes y sera diminué.

En ce qui concerne la mortalité sur les routes, vous avez donné les réponses aux trois problématiques que je souhaitais exposer en matière de responsabilité. Vous avez ainsi indiqué que 80 % des victimes étaient des Lot-et-Garonnais et évoqué le lieu de rattachement des véhicules. La question de savoir si les routes concernées étaient celles du Département nous intéresse directement.

J'en profite pour vous faire part d'une anecdote, ayant été flashé récemment entre Agen et Pont-du-Casse, alors que je roulais à 60 kilomètres/heure. La sanction est tombée et j'ai dû acquitter 90 euros, ce qui est normal. Grâce aux importantes indemnités du Conseil départemental, je peux régler la note! En revanche, je m'interroge sur les bénéficiaires du RSA ou autre minimal social, ainsi que sur les chômeurs. Les sanctions ne devraient-elles pas être proportionnelles au revenu ?

Ma question suivante porte sur l'organisation territoriale. Récemment et actuellement, un certain nombre de Maires ruraux éprouvent un malaise et dénoncent une perte de pouvoir, laquelle découlait déjà de la création des Communautés de communes, mais risque d'être aggravée du fait de la future loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Inversement, nous assistons à une sorte d'autonomisation des Communautés d'agglomération, lesquelles se désolidarisent dans les faits des politiques départementales. J'espère que l'État ne favorise pas cette tendance avérée. Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Monsieur le Préfet, je souhaite tout d'abord vous remercier pour la page 37. Il y apparaît que, parmi les ressortissants du Lot-et-Garonne, vous avez naturalisé cette jolie femme qui, sur la photographie, se trouve à vos côtés et qui n'est autre que le Docteur Patrizia Marotta. Cette dernière a rejoint le centre hospitalier d'Agen pour renforcer l'équipe de chirurgie digestive.

Cette nouvelle me conduit à vous interroger à propos des migrants. En 1973, dans son livre intitulé *Le Camp des Saints*, Jean Raspail avait prédit une immigration massive en Europe. Ce roman l'avait poussé sur le banc des accusés, tant il avait décrit l'incapacité des pouvoirs publics à réagir. En réalité, 100 000 personnes sont entrées dans l'Union européenne depuis le début de l'année, par la Méditerranée ou la Turquie. Vous savez que la Commission européenne veut imposer aux États membres des quotas de migrants, notamment de demandeurs d'asile venant de Syrie et d'Érythrée. Mais, bien sûr, certains États traînent les pieds et évoquent une meilleure répartition si le volontariat était la règle.

À nos niveaux et dans nos quartiers agenais, arrivent des familles en provenance de pays en crise grave. Ils sont venus ici pour éviter la guerre, la torture ou l'asservissement. Ils viennent, certes, du Proche et Moyen-Orient, mais aussi d'Ukraine, de l'Est et de l'Afrique subsaharienne. Ils se trouvent dans des quartiers où la situation n'est pas simple et où, comme vous le savez, nos jeunes sont en difficulté, frappés par un taux de chômage supérieur à 40 %. Dans ces conditions, qu'allonsnous faire ? Cette vague va-t-elle arriver ? Comment la France se positionne-t-elle ? Quelle réflexion avez-vous déjà menée ? Quelles consignes recevez-vous, localement, en attendant les décisions qui se font attendre de la part de l'Europe ? Je vous remercie.

Mme KHERKHACH. – Monsieur le Préfet, je souhaiterais revenir sur un volet que vous avez abordé, c'est-à-dire la sécurité routière. Le sujet est grave et porte sur les vies humaines. Par conséquent, il convient que nous nous y attardions un peu plus que ce que vous n'avez fait. Je vous sais très concerné et même engagé sur cette question. Vous avez rappelé les moyens déployés : de nombreuses patrouilles, de nombreux policiers et gendarmes effectuent des contrôles renforcés. C'est un point positif et nous les en remercions.

Vous avez largement évoqué les mesures de répression. Ma question portera donc sur la prévention. Monsieur le Préfet, quel est le plan d'action retenu pour l'année 2015 ? Quelles sont les grandes orientations dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, notamment en direction des jeunes, pour lutter contre ce que vous avez vous-même qualifié « d'hécatombe » ? Merci pour votre attention.

Mme BRICARD. – Monsieur le Préfet, ma question sera courte. Comment l'État compte-til lutter contre la désertification médicale dans les départements ruraux, notamment chez nous, en Lot-et-Garonne ? Je vous remercie.

M. CALMETTE. – Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, je voudrais intervenir à propos de la carte scolaire. En effet, celle-ci ne répond pas, aujourd'hui, aux besoins du département. Les menaces de fermetures ou suppressions de classes engendrent des mobilisations et incompréhensions, alors que le maillage en matière d'offre scolaire est indispensable à l'attractivité et au développement du secteur rural. La jeunesse et la réussite scolaire font partie des priorités du Gouvernement. La trajectoire est bonne, de sorte que nous partageons et soutenons cette ambition. Cependant, Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous rassurer quant au renforcement des moyens de l'État pour que cette ambition devienne réalité, notamment en milieu rural.

M. POGGIOLI (Directeur académique des services de l'Education Nationale). — Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, je reviendrai sur les deux questions posées à propos de Miramont, même si je n'avais pas prévu cette thématique puisqu'elle n'avait pas été inscrite sur la liste préparatoire. Justement, nous sommes en train de nous occuper des affectations. Je vous rappelle que, pour les collèges, la carte scolaire relève des compétences du Conseil départemental, et non de l'Inspection académique. Au vu des affectations actuelles, en effet, nous avons été surpris en constatant l'attractivité du collège et nous nous en réjouissons. Ce succès porte surtout sur les classes de sixième et c'est pour cette raison que nous avons donné les moyens nécessaires au chef d'établissement pour ouvrir une classe supplémentaire de sixième.

Par ailleurs, je vous remercie pour la question que vous avez posée au sujet de la carte scolaire et qui me donne l'occasion, à plusieurs égards, d'évoquer la situation de l'éducation nationale dans le département. Je vous propose de dresser un rapide bilan. Dans le premier degré, nous comptons 322 écoles publiques pour les 319 communes. Autrement dit, 211 communes du Lot-et-Garonne disposent d'une école. Par ailleurs, nous dénombrons 52 RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) et environ 30 % des effectifs de l'éducation nationale travaillent dans le secteur rural.

En Lot-et-Garonne, se trouvent environ 1 700 enseignants. En incluant le personnel administratif et le corps d'inspection, le budget annuel du premier degré s'élève à environ 80 millions d'euros. Aujourd'hui, les effectifs postés en Lot-et-Garonne représentent à peu près 0,39 % des effectifs totaux nationaux. Pour cette année, nous avons obtenu dix postes supplémentaires, soit environ 0,4 % sur les 2 500 postes de l'éducation nationale, ce qui correspond quasiment à la proportion des effectifs. Nous attendons une centaine d'élèves de plus par rapport à l'année écoulée dans le premier degré. Cette prévision est au-delà de ce qui était prévu, étant donné que Madame la Ministre a souhaité, par rapport à la dotation et les attributions de postes, prendre en compte la ruralité et les aspects sociaux.

En outre, la carte scolaire est régie par deux principes, dont celui de justice qui implique de donner un peu plus dans certains secteurs par rapport à d'autres. À ce titre, nous privilégions par exemple l'éducation prioritaire. De plus, sachant que se trouvent dans cette Assemblée des Maires avec lesquels je collabore souvent, Je rappelle que nous avons accompagné les sorties de l'éducation prioritaire, afin de garantir, durant au moins trois ans, les mêmes taux d'encadrement, en particulier pour l'accueil des enfants âgés de moins de trois ans. Grâce à cet effort, nous disposons maintenant de sept réseaux au lieu de cinq. En outre, nous accompagnons la politique de la ville. Du fait de ce principe de justice, il est vrai que nous avons ouvert des classes dans certaines villes, en particulier à Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Agen, Sainte-Livrade-sur-Lot et Tonneins où se trouvent des réseaux d'éducation prioritaire.

Pour autant, lorsque nous fermons ou étudions des fermetures de classes, nous prenons des précautions et nous rapprochons des Maires. Ainsi, nous nous enquérons du contexte et des travaux réalisés, entre autres éléments. En milieu rural comme ailleurs, nous ne fermons une classe

que si les effectifs sont inférieurs à 18 par classe et si, après cette fermeture, cette moyenne par classe n'est pas supérieure à 24. Par conséquent, les moyens pour fonctionner restent confortables et je suppose que les enseignants qui font partie de l'Assemblée pourront le confirmer.

Nous prenons donc en compte le secteur rural, grâce à notre réseau qui est très dense. Souvent, dans une commune, l'éducation nationale est le seul service public encore ouvert. C'est une raison supplémentaire qui nous incite à fournir les efforts nécessaires pour que, dans ce cas, les classes soient maintenues. Malgré tout, nous devons nous adapter aux effectifs du Lot-et-Garonne, comme dans tous les services. Je vous remercie.

M. le PRÉFET. – Sur la première question, posée par Monsieur Costes, Monsieur l'Inspecteur d'académie vient de répondre.

À propos du redéploiement de la gendarmerie, je voudrais avant tout dire et redire que les effectifs des forces de l'ordre ne baissent pas ou, du moins, ne baissent plus depuis deux ans et demi. En revanche, la délinquance évolue, de même que la densité de population augmente. Il est évident que des concentrations urbaines se trouvent autour des agglomérations et, à tel ou tel moment, il peut y avoir plus de monde à un endroit qu'à un autre. Globalement, les effectifs ne baissent pas, mais, à un moment donné, il peut y avoir moins de citoyens quelque part et plus de délinquance ailleurs.

Vous vous doutez bien que, depuis la création de la gendarmerie, les effectifs ont évolué. Si vous vous intéressez à la densité de population depuis un siècle, en Lot-et-Garonne, vous constatez bien sûr son évolution. Nous pouvons le déplorer, mais nous ne pouvons aussi que le constater. Ce serait donc un gaspillage d'argent public et le Colonel ne ferait pas son métier s'il maintenait des effectifs dans des secteurs où la population est en diminution et si, inversement, dans d'autres secteurs, il ne faisait que prendre acte de la hausse de la délinguance.

Je sais que le sujet est sensible, mais je tiens à vous dire que nous ne fermons pas de brigades de gendarmerie. Depuis un quart de siècle, précisément depuis la mise en place des COB (COmmunautés de Brigades), la présence physique et visuelle des gendarmes sur le territoire a évolué. Il est inutile de tourner autour du pot et cette décision a été prise afin d'apporter une réponse opérationnelle. Une brigade à faible effectif reste sans efficacité opérationnelle, notamment en raison des absences toujours possibles. La COB a été créée il y a vingt ans environ, justement pour garantir cette capacité opérationnelle des forces de l'ordre et de gendarmerie dans un territoire donné.

Il y a un second volet auquel nous sommes sensibles, qui permet de pallier le fait que les brigades ne sauraient être ouvertes sans interruption : ce sont les permanences. En certains lieux, nous nous sommes rendu compte que le gendarme en fonction l'après-midi pouvait ne recevoir personne. Nous en avons déduit que l'argent public n'était pas bien utilisé et que, de cette façon, nous ne rendions pas service à nos concitoyens en matière de sécurité. En revanche, lorsque nous constatons que des habitants se déplacent à la gendarmerie à l'occasion d'un jour de marché, nous sommes enclins à fixer des rendez-vous.

Je vous confirme donc qu'aucune brigade n'est fermée et que, globalement, nous ne diminuons pas les effectifs. L'un de vous pourra peut-être me rétorquer que l'effectif aura baissé dans son secteur. Je répondrai alors : « Oui, peut-être, à un moment donné ». Cependant, vous n'ignorez pas que les motards circulent, ni que les COB sont équipés de voitures. Notre objectif est celui de l'efficacité, en particulier pour trouver le délinquant et, plus encore, le prévenir. Nous voulons aussi arrêter les délinquants de la route. J'ajoute qu'il y a déjà longtemps que toutes les brigades ne sont pas ouvertes 24 heures sur 24. Nous procédons donc à une adaptation.

En revanche, il est tout à fait clair que, si nous constations un trop grand trouble chez les élus ou parmi la population, et si *de facto* un certain nombre de délinquants en venaient à estimer que le nombre de gendarmes aurait diminué, tandis que d'autres n'interviendraient qu'en renfort, nous adapterions à nouveau notre positionnement. Pour l'instant, nous prenons en compte la réalité et nous

œuvrons pour le plus d'efficacité opérationnelle possible. Cette question est associée à un coût très élevé en argent public et, par conséquent, nous nous efforçons de renforcer les équipes dans les secteurs où la délinquance a progressé. Nous serons attentifs à ces enjeux et nous ne fermerons aucune brigade.

J'ai également été interpellé par Monsieur Costes, à propos de la verbalisation dont il a fait l'objet, roulant à 60 kilomètres/heure au lieu de 50. Comme vous le savez, si la vitesse retenue est de 60 kilomètres/heure, cela signifie que vous rouliez effectivement entre 65 et 67 kilomètres/heure. Vous n'ignorez pas l'abattement forfaitaire qui est appliqué. Quant aux personnes en difficulté financière, ayant du mal à s'acquitter de leur amende, vous vous doutez bien que nous ne les mettons pas en prison pour recouvrir la somme due.

Monsieur Costes, vous m'avez également interrogé au sujet des Maires ruraux et de la loi NOTRe. Pour ma part, je préfère attendre la décision qui sera prise par le législateur avant de me risquer à formuler un commentaire. En effet, rien n'est jamais sûr. Par ailleurs, s'agissant de l'articulation entre les agglomérations et la politique départementale, la question se pose au plan politique.

En ce qui concerne la question des réfugiés, je note, Monsieur Chollet, que vous prenez pour référence le livre de Monsieur Raspail, c'est-à-dire du fondateur de la théorie du remplacement!

Par ailleurs, vous avez mentionné le Docteur Patrizia Marotta qui, effectivement, est une chirurgienne italienne. J'ai eu l'occasion de lui dire que, lorsque l'on venait d'un aussi beau pays, vouloir devenir française était une drôle d'idée. Elle m'a répondu qu'elle aurait alors les deux nationalités, mais qu'elle a été attirée par le bel accueil de la communauté médicale. J'en déduis que cette demande de naturalisation ne tient pas à un choix entre la France et l'Italie, mais plutôt à un contexte humain. En tout cas, il s'agit d'une personne fort sympathique et, assurément, nous ne nous faisons aucun souci quant à son intégration.

Plus sérieusement, par rapport aux drames que nous connaissons et qui frappent les réfugiés, je souhaite vous faire part des consignes et instructions. Le régime d'asile politique concerne les personnes persécutées pour leur couleur de peau, leurs convictions, leur origine, leur religion ou leurs idées politiques. Une enquête est alors menée et un Comité indépendant intervient, lequel n'est pas aux ordres du Gouvernement. Cette instance est en effet constituée de magistrats totalement indépendants qui décident si telle ou telle personne mérite ou non l'asile politique. Pour celui ou celle qui ne le mérite pas, même si la démarche est lourde et complexe pour des raisons humaines, mais aussi en raison de la longueur des procédures, doit être reconduite à la frontière. Au passage, c'est en raison de la longueur de ces procédures que la loi sur l'asile sera révisée. Se pose aussi la question des émigrés économiques.

Par ailleurs, Monsieur Chollet, vous avez évoqué les réfugiés notamment irakiens et syriens. Des instructions très claires ont été données, étant entendu que la France a d'abord accordé des passeports internationaux spéciaux. Il faut avant tout que vous sachiez que, dans ces pays, il n'est généralement pas facile de trouver des témoins qui acceptent de nommer qui a été ou non persécuté. De plus, pour des raisons élémentaires de sécurité, les démarches demandent un minimum de précautions. En outre, je confirme qu'il existe une grande souplesse. Nous interpellons régulièrement des personnes venant notamment de Syrie, et non d'Irak, même si ces arrivées sont fluctuantes. Il apparaît alors souvent que ces personnes n'ont pas demandé l'asile politique, soit par méconnaissance, soit du fait de leur traumatisme. À leur égard, nous avons donc reçu une consigne de souplesse.

Par exemple, un médecin syrien, en contrat à Villeneuve-sur-Lot, a fait venir sa famille et, dans ce cas, nous appliquons la petite tolérance dérogatoire qui nous est demandée par le Ministère de l'Intérieur. Je vous annonce aussi l'arrivée d'un certain nombre de familles. En effet, différentes associations caritatives se sont regroupées dans l'objectif de favoriser l'accueil de quelques

personnes. Somme toute, il convient de distinguer plusieurs réalités. En premier lieu, l'immigration économique, en France, est finie depuis déjà un bon nombre d'années. Deuxièmement, l'asile politique induit une procédure longue et ne bénéficie qu'à une minorité de personnes, les autres devant être reconduites à la frontière moyennant des procédures complexes, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'un célibataire, mais d'une famille avec des enfants. Ce serait mentir que de vous dire le contraire. La prochaine loi sur l'asile, justement, visera à raccourcir les délais. En troisième lieu, les personnes en provenance de zones de guerre sont souvent perdues et rarement en capacité de demander l'asile politique. Elles ont ou non des liens familiaux établis en France et, à leur égard, il est vrai que nous appliquons une certaine tolérance.

Pour le reste, le cœur du problème que vous avez évoqué, Monsieur Chollet, est posé au plan politique national et international. J'espère tout de même que la lecture du livre de Jean Raspail ne vous empêche pas de dormir! Il faut dire que ce dernier, dans ce domaine comme dans d'autres, depuis une cinquantaine d'années, tend à affoler quelque peu l'humanité. Vous le savez.

La dernière question, posée par Madame Kherkhach, portait sur la sécurité routière, avec une distinction entre la prévention et la répression. Le plan d'action auquel j'ai fait allusion est celui de l'année 2015, alors que le point à l'ordre du jour est le bilan des années 2014. C'est la raison pour laquelle je ne l'ai que peu développé dans mon intervention. Entre 8 000 et 10 000 jeunes sont concernés par ce plan, qui a été bâti par l'État, à hauteur de 60 %, et le Conseil départemental, pour 40 %. Il résulte aussi de différents partenariats, notamment avec des assureurs. Je considère que la prévention qui doit être déployée vis-à-vis des jeunes l'est en grande partie, sachant que nous sensibilisons aussi les seniors.

En 2015, une deuxième action est intitulée « Pass' bonne conduite ». Nous la mettons en place avec le Département du Lot-et-Garonne, et elle se traduit par la distribution de gilets jaunes, essentiellement vers les jeunes. S'ajoutent plusieurs axes relatifs aux conduites addictives. Je vous signale aussi que nous avons organisé le colloque, avec l'association « Monte le Son », également à l'attention des jeunes. J'invite ma Directrice de cabinet, Madame Michèle Lugrand, à apporter des précisions à Madame Kherkhach, soit maintenant, soit ultérieurement, car je n'ai pas toutes les actions en tête.

Mme LUGRAND. – Madame Kherkhach, je vous répondrai simplement en deux mots. À destination des jeunes, en collaboration avec le Conseil départemental, nous avons lancé une action de prévention innovante. Elle donnera lieu à un congrès, en décembre 2015, au cours duquel nous donnerons la parole aux jeunes. Nous estimons en effet que la meilleure prévention repose sur la parole qui vient d'eux-mêmes. Dans ce cadre, nous avons déjà organisé des forums. De plus, avec l'association « Monte le Son », nous sommes en train de monter une campagne intitulée « Sam », moyennant la valorisation des jeunes qui s'engagent, lors de soirées, à s'abstenir de boire de l'alcool.

Je souhaite aussi saluer le partenariat avec le SDIS. Dans le cadre du congrès des sapeurs-pompiers qui aura lieu en septembre prochain, nous mettrons à disposition des locaux le mercredi matin. Dans ce dessein, nous travaillons avec l'éducation nationale, en particulier avec les lycées Jean-Baptiste de Baudre et Bernard Palissy. Nous envisageons une conférence et la possibilité de dialoguer avec les jeunes au sujet de la sécurité routière. Nous attendons également un coengagement de leur part.

Il est vrai que la prévention à destination des jeunes est un sujet qui est relativement peu abordé par rapport à l'actualité. Celle-ci nous incite plutôt à mettre en exergue les moyens immédiats, c'est-à-dire effectivement la sanction et la répression. Pour autant, l'axe de la prévention reste très actif, en particulier vers les jeunes.

M. le PRÉFET. – Merci, Madame Lugrand. Une autre question, posée par Monsieur Calmette, concernait la carte scolaire. Monsieur l'Inspecteur d'académie y a répondu. Il me reste donc à m'adresser à Madame Bricard qui m'a interrogé sur la désertification médicale. Je

brosserai un rapide tableau de ce qui est déployé en Lot-et-Garonne pour lutter contre ce phénomène. En pratique, nous pouvons être fiers de ce qui y est fait, d'autant plus que notre Département est souvent cité en référence et que la revue de l'Association des Maires nous sollicite.

La CODDEM résulte en effet d'une initiative de l'ancien Conseil général, de l'État, éventuellement de l'ARS si elle y avait pris part, et de l'Ordre des médecins qui, dans ce territoire, montre un engagement d'une qualité exceptionnelle. À cet égard, il est pour nous un partenaire majeur, positif et constructif. Finalement, la dynamique du Lot-et-Garonne a anticipé les différentes lois visant les territoires de santé et la priorité a été donnée aux maisons de santé. Certes, ce dispositif ne suffit pas à faire venir des médecins en secteur rural. J'en conclus que les maisons de santé sont nécessaires, mais qu'elles ne sont pas suffisantes.

Le cœur du sujet repose sur une certaine technocratie âgée d'exactement 41 ans, selon laquelle le fait de limiter l'offre contribuerait à diminuer la demande. Autrement dit, il avait été pensé qu'en diminuant le nombre de médecins, les consultations deviendraient moins nombreuses. Ce raisonnement était excellent, mais ne prenait pas en compte la croissance démographique, ni le progrès médical et le vieillissement de la population. Le numerus clausus a certes été allégé depuis un peu plus d'un an, mais nous savons qu'il faut sept à dix ans pour former un médecin. Le Lot-et-Garonne dispose maintenant des maisons de santé et ce nouvel outil résulte d'un effort de très grande envergure qui a été fourni.

Par ailleurs, à votre invitation, Monsieur le Président, se déroulera dans quelques jours l'accueil des étudiants en médecine. Cette initiative du Département, mise en place avec les centres hospitaliers et professions libérales, vise à accueillir et sensibiliser, à l'hôpital d'Agen et dans les autres établissements, des internes qui viennent de Bordeaux. Dans un premier temps, j'avais considéré que cette idée était sans doute bonne, mais je n'en voyais guère l'effet. Or, maintenant, je dispose des résultats chiffrés de cette opération. Le nombre d'étudiants en stage a augmenté de 69 % en cinq ans, passant de 39 en 2010 à 66. Sur la même période, le nombre de médecins généralistes maîtres de stage, susceptibles d'accompagner un interne, a été multiplié par deux, passant de 16 à 35. C'est un deuxième résultat de grande importance, pour lequel je salue vivement les généralistes qui se sont ainsi impliqués pour encadrer des stagiaires. Ces derniers jouent en quelque sorte le rôle de formateurs et, dans le monde des médecins, hormis de la part des chefs de service par exemple, c'est une nouveauté.

L'initiative n'en est qu'à son début, mais, d'ores et déjà, il apparaît que les futurs médecins ont ainsi plus de chances de découvrir le milieu rural. L'an dernier, le Président du Conseil départemental et moi avons pu discuter avec un grand nombre de jeunes. Nous avons alors découvert que, compte tenu du classement lors des admissions dans les universités de médecine, plus de la moitié des internes qui étaient venus à notre rencontre n'étaient pas aquitains. Ils étaient donc originaires de Bordeaux, mais aussi de Strasbourg, Lille, Paris, etc. Nous avons aussi constaté que la qualité de vie en Aquitaine ne représentait pas un handicap dans une perspective d'installation. Cependant, nous avons remarqué aussi que l'attention portée à un département comme le Lot-et-Garonne était aussi positive de la part des internes qui provenaient des autres régions que de l'Aquitaine. Par ailleurs, nous estimons que les étudiants lot-et-garonnais devraient être notre cible privilégiée.

Sachez aussi que l'État, notamment avec l'ARS, a pris un certain nombre de mesures qui donnent de bons résultats. Il apparaît que les points forts qui méritent d'être développés sont l'accueil des internes à l'hôpital et chez des médecins maîtres-formateurs, ainsi que l'amélioration des maisons de santé pour les rendre agréables. L'État a mis en place le contrat de praticien de médecine générale qui, somme toute, offre une garantie de revenu minimal à un médecin s'installant en zone en déficit de médecins. À ce jour, en Lot-et-Garonne, sont signés ou en voie d'être signés :

- un contrat à Temple-sur-Lot;
- un contrat à Clairac ;

- deux contrats (en projet) à Brax ;
- deux contrats (en projet, pour une concrétisation probable en 2015) à Villeneuve-sur-Lot.

L'intervention de l'État par rapport à la démographie médicale se traduit donc essentiellement par ces contrats et les maisons de santé. Il faut continuer de faire appel aux médecins généralistes pour accueillir ces futurs professionnels. De même, j'encourage les hôpitaux à agir encore comme ils le font, c'est-à-dire à bien traiter les internes. Par exemple, l'accueil de l'hôpital d'Agen est en cours de rénovation, soit un point positif. Enfin, lorsque le Conseil départemental organise une soirée ou un spectacle, il contribue à cette dynamique de longue haleine.

Sachez toutefois que le processus est compliqué et que, selon les cas, nous sommes conduits à penser que les résultats sont tantôt positifs, tantôt plus nuancés. Par exemple, en 2013, il y a eu autant d'arrivées de médecins dans le département que de départs. En 2014, les départs ont été plus nombreux que les arrivées. N'oublions pas non plus que les médecins, exerçant en profession libérale, prennent leur retraite au moment où ils le souhaitent. Certains s'installeront relativement tôt, quand d'autres prolongeront leur carrière jusqu'à 70 ans. En d'autres termes, les prévisions dans ce domaine ne sont pas une science exacte.

Quoi qu'il en soit, ici, en Lot-et-Garonne, les maisons de santé sont presque derrière vous, alors que tous vos voisins sont en train de se demander de quelle façon ils pourront en créer. Votre autre atout est que, maintenant, vous disposez d'une véritable politique d'accueil. S'ajoutent le contrat mis en place par l'État, l'action de l'ARS, l'accueil de qualité offert par les hôpitaux lot-et-garonnais et la bonne volonté des médecins

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur le Préfet, la séquence de questions est terminée, mais Madame Bonfanti-Dossat insiste fortement pour intervenir. De plus, vous la connaissez!

(Rires)

Mme BONFANTI-DOSSAT. – Il ne s'agit aucunement d'une question. Je voudrais simplement taquiner Monsieur le Préfet, d'autant plus que je sais qu'il est doté d'un grand humour et qu'il ne prendra pas mal mon intervention.

Monsieur le Préfet, vous aurez sûrement remarqué que j'ai eu la courtoisie de ne pas vous parler de l'aire de grand passage des gens du voyage. Parce que, dans ce cas, Monsieur le Préfet, ce serait dès demain matin que je vous donnerai ma démission que vous auriez d'ailleurs l'élégance de refuser.

M. le PRÉFET. – Madame Bonfanti-Dossat, je vous assure que, lorsque j'ai lu l'article, à la fois au regard des conditions qui étaient mises en cause et de vos propos, j'ai pensé que vous aviez formulé une très belle réponse. Justement, je voulais vous appeler et je vous le dis. Je regrette même de ne pas l'avoir fait, c'est-à-dire d'avoir dû enchaîner sur autre chose.

Quel est le sujet ? Ne tournons pas autour du pot et rappelons-nous que la loi en question n'est pas récente, puisqu'elle date d'il y a quart de siècle. L'essentiel des communes de France sont maintenant aux normes en la matière. Certes, la situation à Agen est difficile, mais ces questions ne sont jamais faciles. L'idée des communes tournantes avait été émise et, finalement, j'ai salué l'effort de l'agglomération. Je vous rappelle que, l'an dernier, en pis-aller, nous avions sollicité l'armée, mais le Colonel refuse désormais de prendre le risque qu'un tir atteigne un enfant, par exemple. C'est donc l'agglomération qui, en définitive, avec votre accord, a trouvé un terrain. Je félicite et remercie donc cette collectivité.

Évidemment, personne ne veut des gens du voyage chez lui! Du reste, personne ne veut de rien! Que puis-je vous dire d'autre? En l'occurrence, il s'agit ici de personnes qui, souvent, sont

encadrées par des pasteurs notamment. J'ai entendu certains propos et je reconnais que la situation n'est guère commode. J'ai pris connaissance de votre réaction. Je note que vous ne vous êtes pas laissée perturber et que vous avez rappelé ce qui importait. Je voudrais attirer l'attention des uns et des autres sur le fait que nous parlons de personnes, c'est-à-dire d'êtres humains, et qu'ils ne sont pas tous « voleurs de poules", du moins pas particulièrement plus que dans le reste de la société. Gardons-nous de jouer avec les fantasmes.

La réalisation d'une aire est gage d'un esprit paisible. En effet, la communauté des gens du voyage sait que nous appliquons ainsi la loi et un tel projet me fournit des instruments juridiques qui, justement, profitent à vos collectivités. Dès lors qu'une aire existe, nous pouvons argumenter face à des gens du voyage qui s'installeraient par exemple sur un stade. Alors, la plupart du temps, ces derniers n'essaient même pas, étant donné qu'ils savent que la loi doit être respectée. Par ailleurs, je ne crois pas au lien entre l'implantation d'une aire et la délinquance. Il faudrait mener des études approfondies pour éventuellement le démontrer. Franchement, je n'approuve pas cette logique.

Madame Bonfanti-Dossat, je vous confirme que j'ai apprécié votre réponse et que j'en ai déduit que vous ne vous laissiez pas démonter. Vous conviendrez ainsi que je n'aurais que de bonnes raisons de ne pas accepter votre démission.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur le Préfet. Nous allons interrompre la séance durant quelques minutes, le temps que je vous raccompagne. Je vous suis reconnaissant pour vos réponses très précises et, ici, nous avons constaté que vous maîtrisiez les dossiers.

La séance est interrompue entre 11 heures et 11 heures 10.

Mes chers Collègues, en votre nom à tous, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à Jacques Anglade, le nouveau Directeur Général des Services du Département. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Toulouse, de l'École nationale d'administration et de l'Institut des hautes études du développement économique, Jacques Anglade a une longue expérience de gestion des services d'une collectivité. En effet, il a occupé cette fonction dans les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Oise depuis près de 25 ans. Il a également été Directeur régional de la Caisse des Dépôts et consignations. Je suis certain qu'il saura donner l'impulsion nécessaire à notre Administration pour donner sens aux orientations fixées par notre Assemblée. Monsieur Anglade, bienvenue en Lot-et-Garonne!

En saluant cette arrivée, je veux remercier Cécile Inserra pour l'intérim qu'elle a assumé avec talent durant plus de neuf mois.

Lundi prochain 29 juin, l'Assemblée nationale débutera en seconde lecture le fameux projet de loi NOTRe, relative à la nouvelle organisation territoriale de la République. Celle-ci sera donc adoptée dans le courant du mois de juillet. Vous le savez, le Président de la République a affirmé sa volonté de remettre à plat notre organisation territoriale, afin de la rendre plus lisible et plus efficace. Cette ambition ancienne était devenue un véritable serpent de mer du débat politique, à force d'être constamment évoquée sans être réellement engagée. Rompant avec les hésitations du passé, le Gouvernement a donc eu pour mission de chercher à clarifier les compétences entre les collectivités.

Comme toute réforme qui bouscule les habitudes les plus ancrées, celle-ci suscite des interrogations. C'est normal. Elle peut aussi soulever des peurs et j'en suis conscient. Mais, avant de s'inquiéter à tort et d'appeler à la fronde sur la base d'éléments incomplets, il convient de bien regarder le contenu exact des textes.

Au Sénat, j'ai participé à la discussion du projet de loi. Concernant les Départements, je peux vous assurer que ceux-ci conserveront toute leur place et leur utilité dans l'architecture institutionnelle. Ce n'était pas forcément acquis, tant les velléités de certains, toutes tendances politiques confondues, étaient fortes pour les supprimer ou les dévitaliser. Grâce au travail de l'ADF

(Assemblée des Départements de France), auquel j'ai activement participé, la voix des Départements ruraux s'est fait entendre et a emporté la conviction.

Dans le même temps, face aux conséquences de la crise traversée par notre pays et à la situation particulièrement dégradée de nos comptes publics, le Gouvernement s'est engagé dans une politique de redressement à long terme. Ce n'était pas l'option la plus facile, ni la plus populaire, mais c'est la plus courageuse et la seule responsable. Les Départements ont ainsi été conviés à participer aux efforts demandés à tout le pays. La baisse des dotations aux collectivités locales entre dans ce cadre. Certes, il n'est jamais simple de faire avec moins, mais cela doit nous encourager à faire mieux.

Le défi qui s'ouvre à nous est difficile, mais il est passionnant, autant que le sont les périodes qui imposent d'innover. Ce défi révèle l'essentiel de l'action politique que résumait brillamment Pierre Mendès-France : « Gouverner, c'est choisir. ». Les difficultés auxquelles nous sommes confrontées sont réelles. Or, nos atouts pour les surmonter nous donnent des raisons de combattre et d'espérer. À l'échelle du pays, comme en Lot-et-Garonne, les orientations prises, conjuguant rigueur de gestion et investissements productifs, sont les bonnes. Leur impact doit être jaugé sur la durée. Cette question du temps nous renvoie, nous responsables politiques, à un dilemme. D'une part, nous mesurons le désarroi de nos concitoyens frappés par la crise, notamment ceux qui sont touchés par la perte et l'absence d'emploi. D'autre part, nous savons que l'action peut être longue avant qu'elle ne porte ses fruits, mais aussi que le résultat d'une politique ne se décrète pas d'un claquement de doigts ou d'un simple clic sur une touche d'ordinateur.

Le temps de la première récolte est peut-être venu. Après plusieurs années de croissance en berne, une note toute récente de l'INSEE, datée du 18 juin, anticipe une croissance du produit intérieur brut « relativement soutenue d'ici à la fin d'année 2015 », avec une augmentation de 0,3 % aux deuxième et troisième trimestres, puis de 0,4 % au quatrième trimestre. Les experts considèrent que cette accélération est liée à une reprise de l'investissement, due pour partie aux marges nouvelles offertes aux entreprises par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. L'INSEE s'attend à ce que l'économie française prenne un rythme de croissance de 1,6 % en fin d'année 2015. Ce niveau de croissance pourrait contribuer à stabiliser le taux de chômage, voire à le diminuer.

Bien sûr, il ne faut pas crier victoire trop tôt et la promesse de l'embellie reste bien sûr à concrétiser. Cependant, un climat nouveau, né de facteurs extérieurs favorables (baisses du cours du pétrole et du niveau de l'euro), ainsi que de plusieurs réformes d'envergure, crée les conditions pour le frémissement de l'activité économique qui, nous le voyons, est déjà à l'œuvre. Dans notre département, un nouveau cycle de développement s'est également enclenché. Notre territoire, situé au carrefour des échanges économiques du grand Sud-Ouest, attire de plus en plus de porteurs de projet. Ils sont désireux d'investir ou de développer leur activité dans des filières d'avenir, ainsi que dans celles qui sont issues de la tradition agricole et industrielle du Lot-et-Garonne.

Le Département s'est toujours résolument placé à leurs côtés. J'ai déjà eu l'occasion de vous l'exprimer à de multiples reprises. Aujourd'hui, à nouveau, je vous affirme avec force que notre rôle d'élus consiste à accompagner le plus efficacement possible l'ambition des entrepreneurs qui font le choix de s'implanter ou de se développer durablement sur notre territoire. Plusieurs rapports qui vous sont soumis aujourd'hui illustrent cet engagement.

Vous le savez, dès 2011, nous avons installé les fondations d'un véritable écosystème lotet-garonnais qui permet à nos entreprises de mutualiser leurs compétences, d'innover, de se développer et, ainsi, de créer de nouveaux emplois. Nous répondons ainsi à une demande forte, qui a été exprimée par les acteurs économiques lors de la concertation sur l'élaboration du schéma de développement économique. L'objectif vise la généralisation, à toutes les filières industrielles, de la politique des clusters, les fameuses grappes d'entreprises. Aujourd'hui, au terme d'un deuxième appel à projets, dix clusters ont été labellisés et sont désormais actifs dans notre Département. Ils concernent des filières économiques structurantes : l'agroalimentaire, la métallurgie, le bois, les matériaux innovants, l'éco-construction, pour n'en citer que quelques-uns.

Je veux m'attarder un instant sur l'un d'entre eux : le cluster numérique Inoo. Sa création répond à une volonté des collectivités locales et, tout particulièrement, du Département : parier sur le développement du numérique en Lot-et-Garonne. La présence d'entreprises leaders dans le secteur a plaidé en faveur de la constitution de ce cluster. Le projet de création d'une école supérieure d'informatique s'est naturellement développé au sein de ce cluster numérique. Les entreprises de ce secteur ont en effet besoin d'un vivier de compétences. L'école supérieure d'informatique In'Tech Info, affiliée au groupe ESIEA, sera au cœur du dispositif. Elle ouvrira ses portes en septembre prochain, avec une première promotion d'une quinzaine d'élèves. Les promoteurs du projet ont pour objectif de renforcer les liens entre enseignement, recherche et secteur économique. Cette coordination pourra donner lieu notamment à la création d'un incubateur de projet et d'un « fablab » destiné à accueillir, à terme, des startups.

Je rappelle que le numérique représente aujourd'hui 25 % de la croissance de notre économie. Il y a là un vrai gisement d'activités et d'emplois que nous ne pouvons pas laisser préempter par les seules métropoles qui concentrent les capacités d'innovation et de formation. Notre Département a une carte à jouer dans ce domaine, compte tenu de ses atouts géographiques, mais aussi en raison de l'implication forte des entreprises concernées et des acteurs publics. Avec la Communauté d'agglomération d'Agen, le Département soutient l'installation de l'école, dans le cadre d'une avance remboursable. À moyenne échéance, les locaux actuellement mis à disposition s'avèreront trop exigus. Aussi, en vue de l'extension future de l'école, nous lançons d'ores et déjà des études en vue de la réhabilitation d'espaces dont nous sommes propriétaires, en l'occurrence à l'ESPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation). Ce projet fait l'objet d'un rapport qui sera examiné au cours de cette session.

Comme vous le constatez, le Département s'engage pour soutenir le développement économique. En effet, si nous voulons que notre territoire reste dans la course et ne devienne pas une réserve pour les habitants des métropoles voisines en quête de nature et de tranquillité, nous devons mettre en valeur tout notre potentiel et notre savoir-faire. Cette action économique de proximité, complémentaire de l'action stratégique de la Région, est déployée dans l'ensemble du territoire départemental. Telle est notre conception du nécessaire équilibre entre nos villes, nos bourgs et nos campagnes. Notre politique est tout entière construite autour de cette complémentarité fructueuse, afin que personne n'ait le sentiment d'être laissé au bord du chemin.

Les dossiers de cette séance éclairent parfaitement la démarche que nous poursuivons. Ainsi, dans quelques minutes, vous aurez à vous prononcer sur deux autres rapports qui témoignent de notre capacité à traiter les problématiques du milieu urbain, comme celles du monde rural. Si vous le décidez, le Département sera partenaire de l'État, de la Région et des trois Communautés d'agglomération, ce dans le cadre des contrats de ville. Notre contribution se déclinera dans les quartiers dits « fragiles », au regard de plusieurs critères, sur des missions relevant de nos compétences propres, par exemple l'action sociale. Notre compétence directe en matière de gestion des crédits du FSE (Fonds Social Européen) contribuera à ce que ces quartiers bénéficient des appels à projets liés à ces crédits.

Par ailleurs, notre Département rural dispose d'une agriculture forte, laquelle se bat pour résister à la concurrence des marchés étrangers et pour satisfaire un consommateur de plus en plus exigeant. L'agriculture lot-et-garonnaise se singularise par sa diversité et sa qualité. Le Département lui apporte tout son appui pour qu'elle continue d'innover. Dans cette optique, les trois centres de recherche et d'expérimentation, liés aux secteurs des fruits et légumes, du tabac et de la noisette, bénéficient des aides du Département.

Je veux mentionner notre soutien au groupement d'intérêt économique Thématik, bâti sur le modèle des clusters. Thématik fédère la majorité des filières de production agricole de qualité, les producteurs de fruits, de légumes, de céréales, de semences, ainsi que les productions animales. C'est un rassemblement prometteur et riche de perspectives, qui repose sur une volonté de coopération et d'innovation collective. En cette enceinte, j'ai déjà évoqué Thématik Agri 2020, tant le caractère innovant, fédérateur et prometteur de la démarche est à souligner.

Dans le secteur du tourisme, alors que la saison estivale s'ouvrira dans quelques jours, l'implication de tous les acteurs, professionnels et bénévoles, a progressivement permis d'améliorer notre offre d'hébergement et de loisirs, ainsi que la qualité de nos équipements et prestations. Ce remarquable travail est aussi à mettre à l'actif du Comité départemental du tourisme, bras armé du Département, qui a su accompagner tous les porteurs de projets et favoriser une promotion efficace des différents territoires lot-et-garonnais. Cette montée en gamme, qui s'est opérée avec le souci de maintenir une certaine modération des tarifs, a fait évoluer de façon très positive l'image de notre territoire. Nos richesses culturelles, patrimoniales, naturelles et gastronomiques, longtemps discrètes, s'offrent désormais à un nombre croissant de visiteurs. Bien évidemment, l'implantation du futur Center Parcs dans la forêt lot-et-garonnaise va conférer une notoriété particulière au département et, vous l'imaginez bien, donner une dimension nouvelle à l'activité touristique, sans même évoquer les retombées économiques liées au chantier.

Notre Département s'affiche également sur les écrans de télévision et de cinéma. Le bureau d'accueil des tournages, que nous avons créé, et le fonds d'aide départemental remplissent parfaitement leur office. Je vous invite à vous en rendre compte par vous-mêmes en assistant, jeudi prochain, dans le Marmandais, à la projection, en avant-première, du film « *Coup de chaud!* », tourné dans notre département l'an dernier.

Mes chers Collègues, notre responsabilité d'élus tient à notre capacité à anticiper les changements afin de ne pas les subir. Les bouleversements accélérés de l'économie et les transformations du climat nous commandent de ne pas être spectateurs, mais d'agir de façon concrète au service de nos concitoyens. La problématique de l'eau au plan départemental – que nous aborderons dans un instant –, transposée à l'échelle de la planète, constitue à mes yeux un enjeu vital pour notre siècle. Je suis convaincu que la Conférence internationale sur les changements climatiques soulignera l'urgence d'une réflexion commune et de solutions globales. Pour ce qui nous concerne, le Schéma départemental d'alimentation en eau potable qui vous est proposé s'inscrit dans une perspective de protection de la ressource et d'amélioration de sa qualité. Ce dernier point témoigne, s'il en était besoin, que notre institution départementale, loin d'être obsolète, est bien en phase avec les grandes mutations de son temps.

Avant de conclure, je vous propose quelques commentaires relatifs à notre situation budgétaire. Christian Dézalos, Président de la Commission des finances, détaillera précisément le compte administratif pour l'année 2014. Vous verrez que, malgré un contexte général très difficile, dont souffrent notamment les départements ruraux, les grands équilibres financiers de notre collectivité ont été maintenus. Tout d'abord, notre souci constant de rigueur dans la gestion a porté ses fruits. L'évolution des dépenses de fonctionnement a été, l'année passée comme la précédente, contenue à moins de 2 %. Cet indicateur a été calculé à périmètre constant. Il n'intègre donc pas le transfert du budget annexe du parc routier, ni la nouvelle contribution départementale au fonds de solidarité. Je souligne par ailleurs que la baisse significative des charges à caractère général, soit 2,2 %, inclut le fonctionnement des services *stricto sensu*.

L'augmentation la plus importante concerne les dépenses du secteur social qui représentent plus de 61 % des dépenses de fonctionnement. Ce résultat n'est pas une surprise. Il n'est pas non plus propre à notre département. Depuis plusieurs années, vous le savez, les Départements alertent les pouvoirs publics sur l'évolution exponentielle de ces dépenses qui font peser de lourds dangers sur les budgets locaux. Je vois présentement que ce que je dis fait sourire Raymond Girardi! Justement, ce dernier a posé la guestion précédemment, à Monsieur le Préfet.

C'est face à ces dépenses sociales croissantes que le Gouvernement a mis sur pied des mesures de péréquation permettant un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité. Nous en avons bénéficié en 2014 pour un montant net de 12,8 millions d'euros, une fois défalquées les baisses des dotations de l'État.

Je veux souligner un autre point très positif déjà observé en 2013 : la poursuite du redressement de notre épargne brute. Notre niveau d'épargne couvre aujourd'hui deux fois le capital de notre dette. Notre capacité de désendettement s'améliore de nouveau, passant de 6,8 années en 2013 à 5,6 années en 2014, alors que la zone dite « d'alerte » est située entre 10 et 12 ans.

Tous ces indicateurs décrivent une situation globale assainie, obtenue – je tiens à le préciser – sans augmentation de la fiscalité sur les ménages, ce pour la sixième année consécutive. Au demeurant, nous sommes pragmatiques et nous savons que nous devons exercer une vigilance de tous les instants, eu égard notamment aux dépenses de solidarité qui, comme je l'ai déjà dit, connaissent une progression régulière.

Cet état des lieux devrait nous inviter à envisager l'avenir avec optimisme. Pourtant, les années qui viennent seront budgétairement difficiles pour toutes les collectivités, puisqu'elles seront confrontées à une baisse incontournable des dotations de l'État. Les prochains exercices seront plus particulièrement difficiles pour les Départements ruraux qui doivent continuer d'assumer la hausse conséquente de leurs charges d'action sociale, notamment des trois prestations de solidarité nationale que sont le RSA (Revenu de Solidarité Active), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Ce double phénomène accentuera l'effet ciseaux qui est dévastateur pour les équilibres budgétaires.

Lors de notre dernière session, je vous ai tracé les perspectives du chantier qui s'ouvre à nous : remettre à plat l'ensemble de nos politiques, les évaluer et les redéfinir, à la fois dans le nouveau cadre de la loi NOTRe et dans la perspective d'une restauration de nos capacités d'autofinancement, donc de nos capacités à investir. Nous avons attendu l'arrivée de notre Directeur Général des Services pour lancer ce travail. Sa grande expérience nous sera très bénéfique dans le pilotage de cet exercice auquel, je le répète, je veux associer tous les Conseillers départementaux, ainsi que nos partenaires. À la rentrée, nous disposerons de tous les éléments techniques pour pouvoir débattre. Puis viendra le moment de vérité où il faudra choisir. Pour notre part, nous y sommes prêts.

Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au leader de l'opposition.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre collectivité, à l'instar de la plupart des Départements de France, doit aujourd'hui faire face à un contexte dégradé. La hausse continue des dépenses sociales, comme vous l'avez souligné, ainsi que les baisses de dotations décidées par le Gouvernement, mettent à mal nos finances et, par conséquent, notre capacité à assumer nos compétences dans l'avenir. Le pacte de confiance et de responsabilité, conclu en 2013 entre l'État et les collectivités, antérieur aux nouvelles baisses de dotation n'est finalement qu'un sparadrap et n'apportera pas de solution pérenne aux difficultés financières du Département.

Rien n'est à attendre non plus du projet de loi NOTRe, dont l'objectif initial visait à renforcer les blocs communaux et régionaux pour mieux préparer la suppression des Départements. Nous savons désormais qu'il s'agira simplement de maintenir le *statu quo* et que les compétences du Département, comme ses finances, demeureront quasiment en l'état.

Nous sommes tous ici, me semble-t-il, attachés à cet échelon territorial. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter, sans sourciller, ce lent étouffement du Département que nous devons dénoncer avec force, et pas seulement lorsque le camp d'en face est au pouvoir. Cette situation, que nous ne pouvons finalement que regretter au niveau local, appelle de notre part une responsabilité

accrue, la responsabilité d'assurer, aux Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais, des infrastructures et services de qualité, en dépit de marges de manœuvre réduites.

C'est au regard de cette responsabilité que je tiens à réaffirmer l'engagement pris par notre groupe : celui d'être une opposition attentive et constructive, mais également intransigeante avec votre gestion et l'utilisation des deniers publics. C'est ainsi, au nom de cette responsabilité, que nous entendons participer à la politique d'ouverture et de concertation que vous dites vouloir mener. C'est en ce sens, Monsieur le Président, que nous avons honoré votre invitation, lundi dernier, pour préparer cette session. Et vous pouvez compter sur notre présence, dès qu'il s'agira de travailler de concert pour l'intérêt des Lot-et-Garonnais. Je souhaite en revanche vous avertir que nous n'accepterons pas de cautionner des concertations cosmétiques destinées à vous donner le beau rôle. Nous considérons, au-delà des querelles partisanes et des appareils politiques, que la parole de l'opposition doit être écoutée et pas seulement entendue.

Aussi, à l'occasion de cette session, notre analyse de votre politique appelle-t-elle à mon sens trois remarques. D'abord, comme nous l'avons indiqué lors de la précédente séance, nous trouvons de nouvelles marges de manœuvre financières. Vous l'avez promis dans votre programme électoral : il faut recentrer l'action du Département sur ses compétences obligatoires afin de réaliser des économies de fonctionnement. Suivant la ligne que je viens de rappeler, notre groupe est disposé à travailler avec vous pour identifier des sources d'économie et mettre en œuvre une politique de modération des dépenses de fonctionnement à moyen terme.

Nous sommes aussi prêts à travailler avec vous sur la révision des régimes d'aides du Département. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous devrons dépoussiérer ces régimes et les rationaliser pour faire, encore une fois, des économies et allouer cet argent public aux structures qui en ont vraiment besoin. Créons une Commission *ad hoc* réunissant la majorité et l'opposition, dans l'objectif de rénover nos régimes d'aides.

Par ailleurs, nous avons appris, lors de la dernière session et au détour d'un paragraphe, que vous aviez engagé un plan de réduction des charges à caractère général. Il est dommage que nous l'ayons découvert ainsi sans avoir été associés aux travaux correspondants. Une nouvelle fois, travaillons ensemble à un plan de réduction des dépenses de fonctionnement, en associant également l'Administration, de manière à garantir une meilleure mise en œuvre des décisions. Ce point amène ma deuxième remarque.

Si elle doit réduire ses dépenses de fonctionnement et demander des efforts à l'Administration, notre institution doit faire preuve de transparence et d'exemplarité. Nous ne pouvons réformer la politique départementale et imposer à nos agents un nouveau fonctionnement sans faire nous-mêmes des efforts d'exemplarité. C'était dans cet esprit que nous avions proposé, en session budgétaire, une réduction de 5 % des indemnités versées aux élus. Vous l'avez refusée, mais nous devrons, me semble-t-il, examiner à nouveau cette proposition lorsque viendra le temps de l'action.

Outre la question des indemnités, notre nécessaire transparence et notre exemplarité s'inscrivent dans la gestion au quotidien de la collectivité et des décisions qui la régissent. D'abord, la transparence. Vous nous dites que vous stabilisez les charges de personnel, mais vous augmentez les postes de catégorie A. Vous nous dites que vous suscitez des chantiers pour aider les entreprises de BTP, mais vous réduisez les investissements en infrastructures du Département. S'il vous plaît, dites la vérité et astreignez-vous à une politique de transparence sur laquelle, là encore, nous pouvons nous retrouver.

Exemplarité, aussi. Nous ne pourrons pas demander des efforts aux agents si, en même temps, vous créez un poste de catégorie A au cabinet du Président et si vous poursuivez les embauches de personnels politiques au sein des services. Cessez aussi de dire que vous avez réduit les dépenses du cabinet, puisque vous les répartissez entre les différents services du Département. Vous recourez alors à une astuce vieille comme le monde. L'exemplarité est ce qu'attendent les

citoyens, comme les agents de la collectivité. Oui, ils attendent l'exemplarité de leurs élus. Commençons donc par être nous-mêmes exemplaires, car cela est un préalable essentiel à la rationalisation des dépenses du Département.

Ma troisième remarque porte sur le fond de votre politique. Nous devons être moins dans l'affichage que dans l'action. Nos concitoyens demandent des résultats à leurs élus, et ils ont raison. Or, nous constatons qu'au-delà des effets d'annonce, les capacités d'action du Département sont considérablement réduites. Preuve en est : la pauvreté de cette session. En effet, le nombre de rapports présentés est inférieur d'un tiers par rapport au nombre de rapports habituellement présentés pour décision modificative. De plus, dans leur grande majorité, ces rapports restent sans incidence financière.

C'est d'ailleurs ce que confirme la qualité des rapports présentés. Outre ceux qui sont récurrents, vous en êtes réduits à intégrer des rapports publicitaires pour mettre en valeur votre action, ceux-ci n'apportant aucune nouveauté. Cette session révèle l'asthénie d'un Département autant affaibli par les difficultés financières que par votre défaut de vision. À l'exception de notre implication dans les contrats de ville et de financement de l'école In'Tech Info, qu'y a-t-il de nouveau ou de concret dans cette session ? Rien! Nous devons pourtant aller de l'avant pour développer le Lot-et-Garonne et pour sortir nombre de citoyens de la précarité, mais aussi pour faire vivre nos territoires ruraux. Si le Département ne le fait pas, qui le fera ? Nous devons aller de l'avant en repensant l'action départementale à la hauteur de nos moyens, sans dogmatisme et avec le pragmatisme propre au monde rural.

Encore une fois, je vous assure que nous sommes prêts à soutenir les actions qui vont dans le bon sens, l'opération « de firme en firme » ou encore la création du BAT (Bureau d'Accueil des Tournages). Ce sont de bonnes idées et nous les encourageons sans réserve. Vous avez formulé des promesses de campagne sur lesquelles nous pouvons nous rejoindre, par exemple sur la professionnalisation des structures d'aide à domicile, sur la lutte contre la primo-délinquance ou sur la valorisation du bénévolat. Avançons sur ces propositions !

Nous avons aussi des idées à apporter, que nous pourrions développer ensemble. En effet, elles ne relèvent pas d'une logique politique. Par exemple, mettons en place une politique d'open data, de manière à ouvrir les données de la collectivité locale et les mettre à la disposition des citoyens et des entreprises. Comment se fait-il, Monsieur le Président, vous qui êtes si impliqué sur ces questions, que le Département ne dispose toujours pas d'un site d'open data ? C'est pourtant une démarche essentielle, notamment pour accompagner le développement du cluster Inoo dont vous nous faites aujourd'hui la promotion.

Lancez un appel à projets pour la construction des méthaniseurs, en direction des EPCI, nous savons que nous tenons là une technologie d'avenir pour nos territoires ruraux. Elle permet de valoriser proprement les sous-produits de l'activité agricole et agroalimentaire pour créer de l'énergie. Cette démarche intéresse de plus en plus l'intercommunalité qui dispose de la taille critique pour porter ce type de projet. Soutenons-les dans cette démarche! Reprenons en main la SIAD (Semaine des Initiatives pour l'Agriculture de Demain) dont la formule est revue chaque année, mais qui est loin d'être couronnée de succès. Chaque année, nous mobilisons 50 000 euros dans cette manifestation. Prenons le temps de réfléchir à un véritable événement autour de l'agriculture et de la culture paysanne, de manière à mettre en valeur la ruralité. Ce sont là des idées simples, peu coûteuses, qui contribueraient à faire avancer le Lot-et-Garonne.

Comme vous l'avez fait pour l'accompagnement global des demandeurs d'emploi, qui était inscrit dans notre programme électoral, ainsi que pour l'implication dans la politique de la ville que nous avons demandée récemment, écoutez l'opposition! Écoutez ses critiques comme ses propositions pour faire évoluer notre collectivité. Tel est le message que je souhaitais vous adresser ce matin: à vous revient, finalement, le choix d'une opposition frontale ou constructive. Si le mépris dans lequel vous avez tenu l'opposition depuis 2008 devait se confirmer, vous trouverez en face de

vous des élus déterminés à contrer votre politique de communication et à dénoncer des arrangements politiques. Si, en revanche, votre main tendue ne s'avère pas artificielle, mais bien réelle, nous aurons alors l'occasion de travailler ensemble pour l'intérêt des Lot-et-Garonnais. Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, chers collègues, lundi soir, à l'invitation du Président Pierre Camani et bien sûr à l'abri des regards indiscrets, comme vient d'en parler Guillaume Lepers, s'est tenu une réunion des Présidents de groupe. Il en sera ainsi avant chaque session plénière et, évidemment, nous ne pouvons que nous en réjouir. Personnellement, je n'étais pas présent puisque, à la même heure, dans le costume ou, plutôt, dans la peau du premier magistrat de Pont-du-Casse, je défendais bec et ongles, à quelques mètres d'ici, dans le bureau de l'Inspecteur d'académie, l'avenir d'une classe de primaire.

Mais j'étais représenté, et bien représenté, puisque ma voisine de gauche, en tant que Vice-Présidente du groupe « La dynamique citoyenne » (je rappelle que nous ne sommes que deux pour l'instant) assista à cet échange, « un échange cordial et transparent, ouvert et chaleureux », m'at-elle dit. Là aussi, je m'en réjouis. Il s'agit de cette fameuse ouverture que nous prônons, que nous appelons de tous nos vœux, dans l'intérêt général du Conseil départemental. C'est cet intérêt du Département qui, seul, doit primer et qui doit tous nous guider pour faire gagner le Lot-et-Garonne. Nous ne serons pas d'accord sur tout, mais nous serons d'accord pour échanger et pour débattre ensemble, tous ensemble.

Il y a le fond et la forme. Nous sommes en terre d'Ovalie et j'en reparlerai tout à l'heure, lorsque nous évoquerons le sport et la culture. Le combat peut être viril, mais toujours correct. Le respect et le courage sont à mes yeux les qualités premières d'une femme ou d'un homme politique. J'ajouterai l'exemplarité et la concertation. Pour qu'elle soit efficace et entendue, la critique doit être constructive et argumentée.

Il y aura bien quelques « bourre-pif » (et je l'espère), qui seront échangés lors de débats enflammés, ainsi que quelques plaquages à retardement au ras de subventions mal fagotées, une ou deux mêlées relevées, forcément et surtout lorsque les journalistes seront présents. Je sais de quoi je parle... Cependant, le respect devra toujours primer. Il faudra évidemment bannir les coups sous la ceinture, les propos sexistes et les règlements de compte (en Suisse).

Cette ouverture, Président, ne peut pas être que de façade. Naïvement peut-être, Nathalie Bricard et moi y croyons, mais nous y croyons dur comme fer. C'est notre mode de fonctionnement, notre philosophie de vie, mais aussi notre façon de concevoir la politique et, tout simplement, d'en faire.

Au sujet de la DM1 qui nous réunit ce jour, je ne vois pas grand-chose à signaler, sinon un terrible mal de crâne après la lecture sur l'iPad des 1 986 pages. J'ai compris que ma vue baissait et c'est mon ophtalmologue qui sera content! Rien à dire ni à redire sur les comptes administratifs qui sont plutôt encourageants en termes d'épargne brute et de désendettement. Le Conseil départemental a vendu quelques bijoux de famille pour amortir, en 2014, la baisse des dotations et le poids des dépenses sociales de plus en plus lourd dans la balance économique. Que nous reste-t-il en magasin? Quelques bâtiments et nos machines agricoles qui seront vendues d'ici la fin d'année. Le patrimoine départemental n'est pas extensible et cette source de recettes ne pourra que se tarir au fil des mois.

La vigilance reste donc de mise. J'insiste à nouveau sur l'intérêt de savoir, à travers les subventions accordées, si des contrats d'objectifs ont été réellement fixés et si les actions menées se traduisent par des retours concrets. Cette demande est certes récurrente, mais également dictée par les contraintes budgétaires qui nous étranglent tous. Nous devrons réaliser des économies, encore et encore, afin de garder une vraie force de frappe d'investissement. Des choix de gestion s'imposeront à nous tous, comme autant d'évidences. Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, je suis très heureux de constater dans quelles conditions se lance cette session, puisque chacun déclare qu'il est prêt à travailler avec ses collègues. Le groupe d'opposition, à travers la voix de Guillaume Lepers, a indiqué qu'il était déterminé à mener un combat qui serait aussi contre nous. Sachez que nous sommes également déterminés à mener la politique pour laquelle nous avons été élus il y a à peine trois mois. Bien sûr, au-delà de la concertation, il nous revient de trouver la façon dont nous pourrons avancer ensemble. Cette volonté vient d'ailleurs d'être exprimée par notre collègue Christian Delbrel. Pour notre part, nous sommes tout à fait prêts à nous y engager complètement. Nous aussi, nous sommes entraînés au rugby et devrions pouvoir répondre à quelques plaquages qui seraient un peu trop brutaux.

Tout de même, il me semble important de réagir à l'un des points soulevés par Guillaume Lepers. En effet, j'ai du mal à comprendre comment il est possible de demander de la transparence et d'attendre de nous que nous procédions à des évaluations, tout en nous reprochant de faire de l'affichage lorsque nous les présentons. Attention à ne pas oublier que les sessions servent aussi à montrer ce que nous réalisons, donc aussi à mieux cerner ce qu'apporte la politique que nous menons. Par exemple, plusieurs invités interviendront aujourd'hui et plusieurs dossiers seront présentés, notamment au sujet des clusters.

J'en profite pour rappeler que cette politique a suscité bon nombre de critiques, mais que nous avons voulu répondre aux besoins des entreprises. Nous nous y sommes engagés et, après avoir présenté en session le cluster consacré au machinisme agricole, nous ferons de même, aujourd'hui, pour le cluster des activités numériques et informatiques. Déjà, ce cluster porte ses effets, notamment la création de l'école In'Tech Info. Même si le temps n'est pas encore venu pour les décisions budgétaires correspondantes, il me semble important que chacun puisse connaître et mesurer le travail qui a été accompli.

De la même façon, lorsque nous présenterons tout à l'heure la troisième session du projet « de firme en firme », il conviendra, me semble-t-il, de nous intéresser à son évolution et à la façon dont nous parvenons à travailler, à la fois avec les entreprises et avec l'éducation nationale. J'attire votre attention sur le fait que nous procédons bien à de l'évaluation et à du travail de présentation, et pas forcément de l'affichage ou de la communication. Compte tenu de ce qui vient d'être dit à cet égard, je tenais à apporter cette précision. Vous pouvez être assurés de notre détermination. J'affirme à nouveau que nous tenons à la concertation, tout autant que nous sommes décidés à mettre en œuvre la politique pour laquelle nous avons été élus.

Mme DUCOS. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs mes collègues, avant que nous n'entrions dans le vif des dossiers, je souhaitais exprimer une remarque de terrain. Tout d'abord, je vous remercie de m'accorder ce temps de parole et je veillerai à ce qu'il soit court.

Est-ce par naïveté ou par méconnaissance d'une certaine forme de protocole que je me suis trouvée, en tant qu'élue de mon canton, dans une situation qui, par deux fois le même jour, m'a déroutée et, même, quelque peu contrariée ? Ce samedi 30 mai, j'étais invitée à l'inauguration de la table d'orientation du Pech de Berre, dans le canton du Confluent, dont Monsieur Alain Merly et moimême sommes les élus départementaux. Monsieur le Président, vous étiez également invité, mais, n'ayant pu y être présent, vous avez délégué Madame Valérie Tonin, que je salue et qui est Conseillère départementale pour le canton de Lavardac. En votre nom, cette dernière a lu un discours, lequel fut suivi de celui de Monsieur Michel Masset, au titre de la présidence de la Communauté de communes. Se sont ensuite ajoutés les discours des différents acteurs et élus en lien avec le projet.

Pour ma part, j'ai préféré m'abstenir de toute intervention supplémentaire, puisque nous étions deux à représenter le Conseil départemental. Le soir même, j'ai été dans une situation similaire à l'occasion de l'audition de fin d'année de l'école de musique d'Aiguillon, commune où je vis et ville principale du Confluent. Après le discours d'usage de Madame la Présidente de l'école de musique, le public, venu à cette soirée pour écouter les enfants, a toutefois dû subir les discours complémentaires

de Monsieur le Maire d'Aiguillon, de Monsieur Masset au titre de la Communauté de communes du Confluent, de Madame Tonin en tant que représentante du Conseil départemental en votre nom, Monsieur le Président, et de moi-même en tant que Conseillère départementale du canton du Confluent. Je vous rappelle d'ailleurs que, dans ce canton, mon équipe a tout de même été élue à plus de 63 % des voix.

Je n'ai pas été la seule à être confrontée à de tels déroulements, étant donné que tous les autres membres de notre groupe ont vécu des expériences similaires. Ce type de situation a été poussé jusqu'en des commémorations au cours desquelles certains d'entre nous ont été relégués au second rang, au point de ne pas pouvoir accompagner une gerbe de fleurs déposée au nom du Conseil départemental.

Je m'interroge: comment de telles scènes peuvent-elles être perçues par nos concitoyens? Chaque élu n'est-il pas digne de représenter le Conseil départemental dans un canton où il a été élu? Même s'il ne fait pas partie de la majorité départementale, n'est-il pas le premier légitime en son canton? Croyez-vous que nous ne soyons pas capables de représenter notre institution? Quelle image donnons-nous aux habitants de notre département? Comment s'étonner que, lassés de politique politicienne et de batailles politiques stériles, les électeurs dérivent vers certains extrêmes?

En représentation dans mon propre canton, j'estime que nous devons donner l'image d'une Assemblée d'élus qui œuvrent dans l'intérêt de tous, et non d'élus opposés qui bataillent à coups de discours pléthoriques pour asseoir leur position et conforter leurs différences. Hors de cette enceinte et lors des manifestations conviviales, il est inconcevable que l'on ne puisse pas dépasser certains clivages. Monsieur le Président, n'avez-vous pas dit que nous devrions œuvrer ensemble et travailler dans l'intérêt commun pour notre département ?

Vous m'opposerez que cette coutume ne date pas d'aujourd'hui et qu'elle était antérieure à votre arrivée aux affaires. Cependant, les habitudes ne doivent-elles pas, parfois, être remises en question? Sans vouloir faire du jeunisme, ce qui serait malvenu à mon âge, ni du féminisme intempestif, le renouveau introduit dans cet hémicycle et la parité qui permet maintenant à plus de femmes d'y siéger nous permettent peut-être de vous apporter une autre vision de nos rôles. Peut-être est-il possible de reconnaître que, dans nos rapports entre élus de la majorité et élus opposants, certaines pratiques sont dépassées.

J'ai terminé d'exposer ma petite remarque et je ne voudrais pas vous retarder davantage. Par avance, je vous remercie pour votre réponse.

Mme SUPPI. – Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais à mon tour vous interpeler au sujet du respect de la parole des personnalités élues. Dans notre démocratie départementale, il ne doit pas y avoir des élus de second rang, mais uniquement et seulement des élus. En effet, j'ai assisté à des séances du projet « Collégiens au chœur de l'orchestre », en particulier au spectacle Rock Collection interprété par 215 collégiens, accompagnés par une vingtaine de musiciens et comédiens. Cela se déroulait le vendredi 19 juin 2015, à la salle Georges Lapeyronie de Villeneuve-sur-Lot.

Monsieur le Président, j'ai alors pu constater que vous étiez absent, mais j'étais heureuse d'être la seule élue de notre Assemblée parmi ces collégiens, artistes et spectateurs. Je n'avais pas l'intention de me substituer à votre majorité, mais uniquement de représenter notre Département audelà de nos propres sensibilités. À mon grand étonnement, c'est Monsieur Christian Férullo, ancien Conseiller général, entre 2008 et 2014 et pour le canton de Castillonnès, qui a été chargé, au pied levé, du discours d'introduction. Sur place, j'étais pourtant la seule Conseillère départementale élue.

Je considère que ce fait mérite des éclaircissements de votre part, Monsieur le Président, compte tenu de cette manière de discriminer les élus de la République. J'aimerais obtenir une réponse, sans pour autant attiser des polémiques stériles. J'estime en effet qu'au-delà de ma personne, il s'agit de respecter le choix des citoyens du moment présent, et pas seulement des moments passés. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je demanderai conseil à Monsieur Merly pour organiser tous ces aspects. Dans l'immédiat, je ne répondrai que brièvement à vos différentes interventions, étant donné que nous avons invité des chefs d'entreprise et qu'ils attendent depuis déjà un bon moment.

Je note que l'opposition souffle le chaud et le froid. Alors, je prends le chaud et je suis très heureux que le froid apparaisse moins important.

Mme SUPPI. – Monsieur le Président, je suis désolée, mais je voudrais juste dire que, pour un élu, qu'il soit de droite ou de gauche, le minimum est d'obtenir le respect de la parole.

M. le PRÉSIDENT. – Madame Suppi, s'il vous plaît. Je suis en train de vous répondre. Vous aurez donc votre réponse.

Je disais que l'opposition était dans son rôle de critique. Je voudrais rappeler que j'avais moi-même proposé cette ouverture. En tant que représentant de la majorité départementale, j'ai souhaité que nous menions un travail en commun et que nous mettions un terme à ces joutes qui laissent trop de place aux critiques sans fondement pratique ou concret. Cependant, je constate que vous retombez très vite dans la critique peu fondée, en particulier lorsque vous évoquez les charges de personnel. Je suis prêt à débattre avec vous des aspects relatifs à la gestion du personnel dans la collectivité, de surcroît données chiffrées et ratios à l'appui.

Vous pouvez également soulever la question de la restructuration du cabinet, qui fait couler de l'encre ici et là, qui fait même l'objet de certaines distributions de tracts. Dans les faits, je réorganise le cabinet et, comme je m'y suis engagé, cette réorganisation est à effectif constant. D'une façon générale, une restructuration implique des apports en compétences et des modifications dans l'organisation interne. Je ne m'attarderai pas sur ce sujet, mais je pourrais en dire beaucoup sur le cabinet lui-même et son fonctionnement interne, sur le nombre d'agents affectés qui est aujourd'hui moins élevé qu'auparavant et sur les dépenses qui ont été diminuées de 50 %. Je n'y reviendrai donc pas, d'autant plus que vous connaissez tous le discours et qu'il ne me semble pas fondé. J'en profite pour souligner que, parmi les neuf Départements de la zone de diffusion du Sud-Ouest, du point de vue du ratio relatif aux dépenses de personnel, le Lot-et-Garonne est en tête du classement. De fait, nous sommes notés 10/10 et aucun autre Département des deux régions atteint ce ratio ni notre niveau de gestion.

Pour le reste, force est de constater que la litanie des responsables de l'opposition perdure, ces derniers déplorant qu'il n'y aurait rien de nouveau. Au contraire, ce qui est nouveau, c'est qu'il n'y a pas forcément toujours plus de dépenses, ni toujours plus de régimes. D'ailleurs, nous allons remettre à plat ces régimes et recentrer nos compétences. Le temps n'est donc pas venu, aujourd'hui, de vous proposer de nouvelles dépenses ni de nouveaux régimes. Cela ne nous empêche pas de construire des politiques et, en pratique, dans quelques instants, des chefs d'entreprise nous donneront leur point de vue sur ces politiques. Ces échanges se révèlent d'ailleurs intéressants. Lors de la dernière session, nous avions invité le Président du cluster consacré au machinisme agricole. Vous avez pu alors remarquer à quel point l'action de ce cluster était dynamique et importante. Nous y sommes pour quelque chose. En premier lieu, ce sera le dossier « de firme en firme » qui nous sera exposé, et vous pourrez constater qu'il est extrêmement intéressant. Ensuite, les clusters Inoo et In'Tech Info vous seront présentés.

Monsieur Delbrel, je vous confirme mon souhait d'engager la concertation sur le fond des dossiers. La loi NOTRe nous y amènera de toute façon, mais nous l'avions déjà envisagée auparavant. Il nous incombe de remettre à plat l'ensemble de nos politiques, afin de nous recentrer sur nos compétences et optimiser la dépense publique.

Monsieur Lepers, vous avez évoqué un plan de réduction des charges, mais je ne comprends pas votre allusion, étant donné que, depuis 2008, nous nous efforçons de réaliser des économies. J'ai déjà eu l'occasion, assez souvent, de vous rappeler les efforts faits en ce qui concerne le cabinet de la communication.

En réponse à Mesdames Ducos et Suppi, je tiens à affirmer qu'il n'y a pas d'ostracisme de notre part vis-à-vis des élus. Il ne s'agit que de la tradition, telle qu'elle a toujours été mise en œuvre. La majorité et l'opposition comptent dans leurs rangs respectifs des élus qui représentent des territoires. Cependant, lors d'une manifestation officielle, c'est le Président qui est représenté. Après discussion concernant les manifestations commémoratives des anciens combattants et en cas d'indisponibilité des membres de la majorité, j'ai décidé que l'élu de l'opposition et du territoire serait sollicité afin qu'il représente le Conseil départemental. La représentation du Département doit effectivement être unique et, surtout, nous devons être présents lors de ce type d'événement.

Pour le reste, j'ai fait référence à Alain Merly et à Guillaume Lepers, mais je pourrais m'en entretenir avec vous. Je m'adresse à vous, Monsieur Merly : comment avez-vous procédé et comment procédait l'ancienne majorité ? Avez-vous, entre vous, discuté ces propositions ? En réalité, vous ne l'avez pas fait et je vous recommande de le faire d'abord au sein de l'opposition. En ce qui me concerne, je ne vois pas de problème à la représentation du Département par le Conseiller territorial local, à condition de respecter une certaine logique. Ainsi, quand le Président du Conseil départemental est invité, il lui revient de déléguer une autre personne qui le représente. Dans ce cas, il ne saurait laisser cette délégation à une personne de l'opposition, hormis dans des contextes spécifiques, par exemple dans les collèges. Ainsi, au sein d'un Conseil d'administration de collège, l'élu présent ne s'exprime pas en tant que membre de l'opposition, mais en tant que membre du Conseil départemental dont il défend alors la politique. Cela étant dit, je regrette que cette problématique ait été soulevée ici, alors qu'elle aurait pu l'être dans le cadre de la conférence des Présidents de groupe. Le travail aurait pu être approfondi.

Si vous le permettez, puisque les chefs d'entreprise invités attendent déjà depuis un certain temps, je propose que nous dérogions au processus habituel. Ainsi, la présentation de la décision modificative n°1 pourrait être décalée et nous écouterions d'abord nos invités. Messieurs Delbrel et Lepers, voyez-vous un inconvénient à cette légère inversion du déroulement prévu de la session ?

Aucune opposition est relevée.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

RAPPORT N3007

OPERATION « DE FIRME EN FIRME »
BILAN 2014 - PREPARATION DE LA TROISIEME EDITION

Projection d'un diaporama (cf p.91)

Rapporteur: M. BILIRIT. – Cette action, lancée en 2013 et déployée cette année pour la troisième fois, s'inscrit dans le schéma de développement économique. Entre 2013 et 2014, l'opération « De Firme en Firme » a évolué. Initialement, les visites étaient possibles pour le grand public, alors qu'elles ont été recentrées l'année suivante sur les collégiens et, à travers un partenariat avec Pôle Emploi et les missions locales, sur les demandeurs d'emploi.

En 2014, 22 entreprises y ont adhéré, moyennant une bonne répartition dans le département et du point de vue des secteurs d'activité : agroalimentaire, travaux des métaux et services. Le nombre d'entreprises qui ont été parties prenantes a donc été stable par rapport à l'année 2013. En outre, en 2014, 14 collèges ont participé à l'opération, avec toutefois une représentation moins équitable sur l'ensemble du département, mais une stabilité en nombre par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre total d'élèves qui ont bénéficié de l'opération s'est révélé beaucoup plus élevé, ce grâce à l'implication de l'Education nationale et des équipes éducatives. Cette même année, le travail effectué en partenariat avec Pôle Emploi et les missions locales s'est avéré très satisfaisant. Il s'est traduit par 150 participants lors de la journée organisée en 2014.

L'action « De Firme en Firme » repose également sur un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale qui établit les relations avec les entreprises. C'est précisément la CCI qui se charge de l'accompagnement lors des visites, en particulier à travers le groupement d'entreprises Gascogne Environnement. De même, c'est la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) qui noue les contacts avec les établissements scolaires. Par ailleurs, un Comité de pilotage a été créé avec Pôle Emploi et les missions locales, grâce auquel nous avons amélioré la qualité des visites par les demandeurs d'emploi.

Au titre de l'année 2015, la date de la journée est fixée au 3 décembre, c'est-à-dire le premier jeudi de décembre, comme pour les deux premières éditions. Au sein des collèges, siégeant dans les conseils d'administration, les Conseillers départementaux sont conduits à jouer le rôle d'ambassadeur, c'est-à-dire à œuvrer pour la sensibilisation de la DSDEN.

Je laisse le soin à Messieurs Jean-Paul Colosetti et Jean-Luc Guéry de nous faire part de leur expérience durant les années 2013 et 2014, ainsi que de leurs souhaits pour 2015.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur Bilirit.

Monsieur Colosetti, vous travaillez à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, en tant que coordinateur de l'opération. Quel regard portez-vous sur cette opération ? Plus largement, quels retours des enseignants avez-vous recueillis à la suite de cette manifestation ?

M. COLOSETTI (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, je vous propose d'abord un retour au regard de mon statut, étant donné que je suis professeur devant les élèves, tout en étant chargé de la coordination culturelle. Mon témoignage sera donc double, à la fois du point de vue du législateur et en fonction de ce que j'ai expérimenté chaque jour sur le terrain.

Cette opération a obtenu un grand succès. Il faut savoir que l'orientation des élèves est un sujet que les professeurs ont à cœur. Depuis toujours, les collèges ont des relations avec le milieu professionnel, soit par le biais des parents d'élèves qui sont en poste dans une entreprise, soit en raison d'affinités. Fait marquant de l'opération, les moyens ont été mis en œuvre pour que les élèves soient en situation réelle et découvrent une entreprise telle qu'elle est vraiment, plutôt que de se contenter de la venue dans l'établissement d'un chef d'entreprise qui présente un diaporama, comme cela est souvent pratiqué.

Le législateur a mis en place le PIIODMEP (Parcours Individuel d'Information et de Découverte du Monde Économique et Professionnel). Cet outil a été lancé à titre expérimental, en janvier 2015, mais sera obligatoire dès la rentrée de septembre 2015. Tous les professeurs et chefs d'établissements seront donc tenus de décliner ce parcours individuel. Le PIIODMEP, outre sa dimension d'orientation, a vocation à développer le goût d'entreprendre et à innover au contact d'acteurs économiques, c'est-à-dire dans l'idéal au contact de chefs d'entreprise. Nous donnerons aussi pour consigne de lutter contre les représentations préconçues et sexuées des métiers. Sur le marché, il y a réellement du travail, mais nous nous rendons compte que, parfois, des élèves et parents ont des *a priori* et s'interdisent des opportunités d'épanouissement personnel. De façon très générale, le PIIODMEP permet l'accès à une meilleure information pour choisir une orientation, ainsi qu'un projet personnel et professionnel. Il permet au jeune de s'appuyer sur le socle commun des compétences.

Par ailleurs, je vous confirme qu'entre 2013 et 2014, le nombre d'établissements, de classes et d'élèves ayant participé à l'opération « De Firme à Firme » a augmenté, ce qui démontre un intérêt réel. Les professeurs jugent de façon positive la possibilité de rencontrer des chefs d'entreprise. Ils estiment ainsi que l'outil tient la route. En effet, préalablement à la mise en place du PIIODMEP, nous faisons en sorte que les chefs d'entreprise et les professeurs se rencontrent. Ainsi, chaque dirigeant présente son entreprise dans les grandes lignes et le professeur concerné lui présente en retour ses élèves, donc le type de public auquel le chef d'entreprise aura affaire. Grâce à cette première rencontre, les questions qui seront posées par les élèves n'auront que plus de sens par rapport à ce qui sera proposé. En l'occurrence, la date retenue pour cette première étape de l'année est le mercredi 4 novembre 2015. Tous les professeurs participant à l'action étaient présents et les échos qui m'ont été transmis ont tous été positifs.

Le Lot-et-Garonne peut compter sur des parents d'élèves et acteurs économiques locaux qui, pour certains, sont à la tête d'entreprises en position de leader national ou international dans leur activité. Celles-ci participent donc activement de l'ouverture de notre département. Un certain nombre d'entre elles sont très en vue et même connues de nos lycéens. L'intérêt de l'opération est aussi cette découverte rendue possible du patrimoine économique local.

Un enseignant qui déploie ce type d'action le fait nécessairement en coordination avec plusieurs de ses collègues. Cela donne donc lieu à un travail pluridisciplinaire. En pratique, l'équipe pédagogique montre l'activité de l'entreprise et fait faire un rapport. Elle demande aux élèves de travailler ensemble pour rédiger un court bilan, éventuellement assorti d'un reportage photographique. Selon des collègues spécialisés, par exemple dans le domaine économique, il est intéressant de proposer aux entreprises et professeurs de comparer des modes différents de fonctionnement d'entreprises, sachant qu'ils en visitent deux.

Bien sûr, nous mettons de l'énergie pour que cette approche soit placée sous le signe de la courtoisie et de la tenue, ainsi que du respect des règles de sécurité. Nous voulons également que les règles de vie de la classe soient prolongées lorsque les élèves se trouvent dans l'entreprise. La dimension éducative de l'opération est en effet très importante.

En 2015, tous les chefs d'établissement recevront un courrier de la part de l'Education nationale. En septembre, des réunions seront organisées afin de présenter le dispositif. En outre, à l'occasion des formations dispensées dans le cadre de l'Education nationale, nous sensibiliserons les professeurs à l'action « De Firme en Firme ». Nous en profiterons pour mettre en avant un autre dispositif important : « Aérojeune », lequel permet également de nouer des liens avec les entreprises du monde aéronautique. Nous l'avons d'ailleurs inclus à l'action que je suis en train de vous présenter. Je vous remercie.

- M. le PRÉSIDENT. Merci, Monsieur Colosetti. Monsieur Guéry, je vous remercie pour votre présence. Vous êtes chef d'entreprise, puisque vous dirigez Optimum qui se trouve en Agenais. Vous avez participé aux deux premières éditions de l'opération « De Firme en Firme ». Nous aimerions connaître le regard que vous portez sur cette initiative.
- M. GUÉRY. (Directeur de la société OPTIMUM) Bonjour à tous et à toutes. Optimum, implantée au Passage d'Agen, dotée d'une usine à Lille et leader européen, produit des portes de placard, à raison d'1,7 million par an. Aucune entreprise européenne ne peut se targuer d'une telle production.

Au regard du débat important qui se déroule actuellement en France sur la pénibilité, « De Firme en Firme » donne l'occasion aux industriels de montrer que leurs métiers ne sont pas pénibles. Au contraire, ils sont source d'épanouissement et d'évolution pour les jeunes. Cette opération permet aussi de rapprocher l'Education nationale du monde industriel. En effet, trop souvent, les filières professionnelles sont considérées, non pas vraiment comme des solutions en cas d'échec, mais comme des dérivations par rapport à la filière générale.

En Lot-et-Garonne, nous avons la chance d'être situés entre Toulouse et Bordeaux, soit deux pôles majeurs pour le secteur de l'aéronautique. Aujourd'hui, il manque dans cette filière près de 1 500 techniciens de maintenance. Monsieur le Président, si vous aviez l'opportunité de favoriser cette filière, au même titre que le cluster Inoo qui sera présenté dans quelques instants, je vous assure que les offres d'emploi y sont nombreuses. J'invite donc nos jeunes Lot-et-Garonnais à découvrir ce monde industriel, sachant que tel est déjà notre objectif, en tant qu'industriels, lorsque nous les recevons dans nos établissements. Il serait également opportun que la jeunesse soit encouragée à croire en nos entreprises. Inversement, il est dommage que les parents que vous êtes et que je suis soient persuadés que leurs enfants soient tous destinés à l'Administration, c'est-à-dire à travailler derrière un écran toute la journée. D'une façon générale, la France est dotée de belles entreprises où les salariés s'épanouissent.

Pour illustrer mon propos, je voudrais mentionner ce qui a été un véritable succès dans le cadre de l'opération. En décembre 2014, un jeune a visité notre entreprise Optimum et, ainsi, rencontré nos équipes de maintenance. Ensuite, il nous a contactés pour nous demander de l'accueillir à l'occasion de son stage de troisième. Nous l'avons reçu et, alors qu'il se destinait à la mécanique automobile, a considéré avoir trouvé sa voie après une semaine de stage chez nous, en l'occurrence celle de la maintenance. Aujourd'hui, ce jeune suit une formation dans l'ambition d'accéder au BTS d'électromécanique. Cet exemple reflète ce que nous pouvons faire de mieux grâce au partenariat entre l'Education nationale et nos entreprises lot-et-garonnaises.

Mesdames et Messieurs les élus, vous êtes les bienvenus dans nos entreprises. Je ne sais qui de vous est l'élu pour notre canton du Passage d'Agen, mais il sera toujours bien accueilli chez nous.

- **M. le PRÉSIDENT.** Merci, Monsieur Guéry, pour votre témoignage. Je laisse la parole à Monsieur Brugalières, au nom de la CCI.
- M. BRUGALIERES. (Vice-Président Industrie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne)— La Chambre de Commerce et d'Industrie participe elle aussi, tous les ans, de l'opération « De Firme en Firme ». En 2015, l'édition présente une caractéristique par rapport aux deux précédentes, puisque la priorité était donnée au public scolaire et aux demandeurs d'emploi. À mon avis, c'est une très bonne orientation.

Bien sûr, nous avons besoin de faire connaître nos entreprises, mais nous avons surtout besoin de faire connaître nos métiers pour attirer le public de jeunes vers ces opportunités. Je partage l'analyse de Jean-Luc Guéry quant à nos difficultés de recrutement dans de nombreux postes. Actuellement, je recherche une assistante commerciale anglophone, non sans mal. Il en est de même

pour des titulaires de CAP qui seraient embauchés dans nos usines, notamment dans la mécanique ou l'agro-alimentaire, s'il ne fallait pas un an en moyenne pour en trouver un. En outre, les recrutements pour des postes demandant un peu plus de responsabilités sont compromis, car nous ne trouvons pas suffisamment de compétences extérieures.

C'est pourquoi la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec le Conseil départemental, continuera de promouvoir cette opération « De Firme en Firme ». Nous en serons le porte-parole afin de trouver encore plus d'entreprises qui ouvrent leurs portes et fassent connaître leurs métiers, notamment dans les activités les plus difficiles, c'est-à-dire les métiers de bouche, ainsi que les métiers de la mécanique et de l'agro-alimentaire. Aujourd'hui, dans ces secteurs, les recrutements s'avèrent difficiles. Nous sommes donc persuadés que, sans nos entreprises, nous n'avons pas tant besoin de jeunes de niveau Bac + 5 ou plus, mais davantage de candidats ayant ou non le baccalauréat, titulaires d'un CAP ou d'un BEP. C'est dans cette voie que se trouve l'avenir pour nos jeunes et la CCI fera porter tous nos efforts en ce sens, conformément d'ailleurs au rôle qu'elle doit jouer.

Je remercie le Conseil départemental de promouvoir cette opération, car, demain, l'un des principaux soucis sera celui de la main d'œuvre dans nos industries. Faute de l'avoir anticipée depuis trente ans, cette difficulté sera bien réelle. En effet, même si nous comptons 5 millions de chômeurs, nous sommes dans l'incapacité de pourvoir certains postes. Merci, Monsieur le Président.

M. BILIRIT. – Lors de l'élaboration du schéma de développement économique, nous avions ciblé ce besoin. La CCI et les industriels nous avaient alertés sur leurs grandes difficultés, actuellement, à attirer des nouvelles forces vives. Cet écueil résulte de l'image du monde industriel qui n'est pas suffisamment bonne, qui est même assez dégradée. C'est pourquoi, lorsque nous avons travaillé avec l'Education nationale, le propos consistait à intéresser les collégiens, toutefois avec une bonne préparation. Ainsi que l'a expliqué Monsieur Colosetti, il ne suffit pas d'organiser une visite d'entreprise sans travail en amont ni restitution. Il faut au contraire un véritable travail éducatif pour pouvoir en récolter les fruits dans quelques années. De plus, c'est réellement avec ces jeunes que nous devons avancer, raison pour laquelle nous avons lancé « De Firme en Firme ».

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour ces témoignages. J'observe que personne ne souhaite poser de question.

Il s'agit d'une action intéressante et importante, mais aussi, ainsi que l'a rappelé Jacques Bilirit, une initiative qui a été lancée à la demande de la CCI et des chefs d'entreprises avec lesquels nous avons travaillé à l'élaboration du schéma de développement économique. Merci à vous.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N3008

RAPPEL DU PROJET DEPARTEMENTAL DES CLUSTERS EXEMPLE DU CLUSTER NUMERIQUE INOO

Projection d'un diaporama (cf p.94).

Rapporteur: M. BILIRIT. – Pour le cluster Inoo, Messieurs Guillaume Maison, Philippe Goold et Jean-Michel Talavera nous rejoindront dans quelques instants et nous feront part de leur expérience. Auparavant, je souhaite rappeler que nous avions lancé la démarche inhérente aux clusters en 2011. Comme pour l'opération « De Firme en Firme », nous avions ainsi répondu à la demande des entreprises et des Chambres consulaires qui constataient que, seules, les entreprises ne parvenaient pas à améliorer leur compétitivité, ni à gagner des marchés qui n'étaient accessibles que collectivement. Ces entreprises estimaient qu'il devait être possible, pour elles, de mieux profiter de la dynamique de la filière.

Ainsi, nous avons conçu un appel à projets. Dès lors que les entreprises sont enclines à une participation collective et qu'elles s'associent à un centre de recherche ou de formation, le Département peut les aider à se structurer et se développer. Dans certains secteurs d'activité, l'élan a été spontané, tandis que, pour d'autres secteurs, nous sommes intervenus auprès d'entreprises afin de les encourager à se rencontrer. Inoo, dont le Président est parmi nous, illustre justement ce cas de figure. De plus, la création de l'école In'Tech Info découle d'un tel regroupement d'entreprises.

- M. le PRÉSIDENT. Avant de vous donner la parole, Monsieur Maison, je vous présente nos excuses pour le retard que nous avons pris et pour votre intervention finalement tardive. Je souhaite aussi vous remercier pour votre engagement au sein du cluster Inoo, mais aussi dans le secteur numérique en général. En effet, dans le cadre de la Chambre de Commerce et d'Industrie, vous avez présidé une association qui regroupe les acteurs locaux du numérique. C'est donc dans ce prolongement que vous avez pris la présidence du cluster. Je vous laisse le soin de le présenter.
- M. MAISON. Monsieur le Président et Sénateur, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour. Je suis le gérant d'une entreprise informatique, Info Partner. En effet, au sein de la CCI, j'ai été auparavant le Président fondateur de l'association eTIC 47, laquelle représente les prestataires numériques du département. J'ai ensuite démissionné pour assurer la présidence du cluster numérique Inoo. Aujourd'hui, je suis accompagné de Philippe Goold, qui est l'un des Vice-Présidents et que je laisse se présenter.
- M. GOOLD. Bonjour. Je dirige la société JeChange.fr qui existe en Agenais depuis une dizaine d'années, avec aujourd'hui 80 collaborateurs à l'Agropôle qui travaillent pour un comparateur en ligne.

M. MAISON. – L'actualité des tout derniers jours illustre l'évolution qui est en cours. En effet, le numérique est en train de modifier en profondeur tout le monde économique. Vous avez ainsi entendu parler de la problématique d'Uber et des désordres qui en ont découlé. Depuis mon arrivée en Lot-et-Garonne et depuis que j'œuvre dans ce domaine, je suis convaincu que nous ne devons pas laisser passer le train du numérique. Il faut même que toutes les entreprises et organisations implantées en Lot-et-Garonne prennent le train en marche et les changements importants. Sans doute avez-vous entendu parler de l'impression 3D, des objets connectés, de l'économie numérique collaborative et du partage. Ces innovations remettent en cause un très grand nombre de modèles d'affaires, d'entreprises et d'organisations. Il est donc crucial que l'ensemble du tissu économique, social, sociétal et politique s'empare de la dynamique numérique et de cette ubérisation qui, réellement, sont au cœur de l'actualité et évoluent très vite.

Face à ces changements, Inoo est la solution que nous mettons en place. C'est aussi le cluster numérique de Lot-et-Garonne. Ainsi que l'ont souligné le Président Camani et Monsieur Bilirit, c'est lors d'un déjeuner, en 2014, que le Conseil général a réuni plusieurs acteurs du numérique et nous a présenté l'appel à projets de labellisation des clusters. À cette période, j'étais fortement engagé au sein de l'association eTIC 47 et je m'efforçais de dynamiser le numérique. Je me suis alors emparé de cette démarche de labellisation et de cet appel à projets. En septembre 2014, après que Philippe Goold et moi-même avons passé l'été à réunir et consulter un certain nombre de collègues entrepreneurs de cette filière, nous avons déposé le dossier de labellisation. Celle-ci nous a été remise par le Conseil général, en décembre 2014, et l'association Inoo a été créée.

Nous sommes tous des chefs d'entreprise, de sorte qu'il ne nous est pas toujours facile de concilier les actions inhérentes au cluster avec nos métiers déclinés au quotidien. Quoi qu'il en soit, au cours du premier semestre 2015, nous nous sommes organisés et avons commencé la construction du cœur de nos actions. La première d'entre elles a vu le jour le 2 juin 2015, soit un an exactement après le déjeuner initial, sous la forme d'une conférence commune sur la cybercriminalité, avec l'école d'informatique In'Tech Info Sud-Ouest.

Parmi les membres fondateurs d'Inoo, dont la plupart d'entre eux sont aussi des investisseurs, se trouve Alain Tingaud, Président du SUA (Sporting Union Agen) et grand acteur du numérique. Il s'occupe de l'investissement au sein du cluster. Pour le volet numérique, en plus de Philippe Goold et moi-même, nous comptons dans nos rangs la société Setelma, représentée par Serge Tesquet, ainsi que la société Coaxis, avec Laurent Réglat, et la société Burosys, avec Stéphane Bourgeais. Parmi les industriels, je cite Marc Jean-Paul, de la société ERIA Systèmes qui est spécialisée en robotique. Pour la formation, Jean-Michel Talavera, qui représente l'école d'informatique In'Tech Info Sud-Ouest, laquelle est intégrée au groupe Esia, fait également partie du cluster. Avec cet établissement, nous entretenons des rapports extrêmement étroits. De même, Thierry Bourlanges représente le C2RT qui est un organisme de formation installé dans le Fumélois.

Par ailleurs, la dimension économique du cluster étant prépondérante, nos actions sont déployées à destination des entreprises. De fait, l'évolution très rapide du numérique bouscule pratiquement toutes les règles économiques et juridiques. C'est pourquoi le cluster est complété par Agde-Audecia, cabinet d'expertise comptable et juridique, en la personne de Jean-Luc Bessonnet. Parmi les autres membres fondateurs d'Inoo, figurent la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que, jusqu'au début du mois de juillet, les trois grandes Agglomérations de Lot-et-Garonne, mais aussi le Département qui est notre partenaire principal et financeur.

Je laisse maintenant la parole à Philippe Goold afin qu'il vous expose l'ensemble de nos actions.

M. GOOLD. – Notre objectif global vise à créer un écosystème de dynamiques numériques qui permettra aux entreprises de se confronter ou de collaborer entre elles. Ces mises en relation seront non seulement entre entreprises, mais aussi avec les étudiants et les jeunes des générations Y et Z qui maîtrisent les systèmes informatiques et le numérique depuis qu'ils sont petits.

Nous voulons les encourager à dynamiser nos entreprises locales pour tout ce qui a trait au numérique. Je ne pense pas seulement à la mobilité ou aux réseaux sociaux, mais aussi à leur façon de voir les entreprises et les services qui est complètement différente par rapport à la nôtre. Ils apportent un œil tout à fait nouveau et induisent ainsi des changements profonds au sein des entreprises, dans les façons de travailler, les productions et les ventes, ainsi que du point de vue de la gouvernance et de la stratégie. De fait, ces jeunes bousculent toutes les habitudes des entreprises.

Par conséquent, notre ambition vise cet écosystème qui contribuera à faire travailler ensemble toutes ces personnes : étudiants, collaborateurs des laboratoires de recherche, membres d'espaces de coworking et porteurs de projets. Cette volonté de synergie a pour objectif clair celui de la réussite économique dans le territoire. Souvent, je mets ma société en avant et, lorsque je précise que je travaille en Agenais et que mon comparateur, riche de 80 personnes et d'une belle équipe de développement, se positionne à l'échelon national, j'ai parfois l'impression de faire figure d'OVNI. Or, je n'ai pas envie d'être cet OVNI, encore moins de le rester. Au contraire, je souhaite affirmer qu'il est possible de réussir à Agen, puisque les performances y sont manifestes, grâce à des compétences locales, un territoire et une qualité de vie très appréciables. De plus, nous n'éprouvons aucune difficulté en matière d'accès aux métropoles locales et à Paris. Les réussites dans le numérique sont donc possibles à Agen.

Précisément, telle est la raison de ma présence et de ma participation. Je crois pouvoir convaincre des personnes de l'intérêt de se lancer dans notre territoire, ainsi que les encourager. C'est pourquoi nous serons appelés à travailler sur des nouveaux projets dans différents domaines. Nous les étudierons et, éventuellement, apporterons un appui pour leur financement. Lorsque nous avons nous-mêmes construit nos entreprises, nous avons connu les principales difficultés que posent le financement, la création d'un produit, les ressources humaines et la structuration administrative. Notre propos consiste à soutenir les porteurs de nouveaux projets, afin qu'ils passent plus vite ces barrières que s'ils étaient seuls. Pour ma part, justement, j'ai été seul et je n'ai pas bénéficié de cet accompagnement. Quatorze ans se sont écoulés entre le début du projet et aujourd'hui, mais il aurait été possible de gagner deux à quatre ans si nous avions pu profiter des aides que nous voulons apporter à travers le cluster.

Tous les acteurs qui ont intégré Inoo ont réellement envie de partager leur expérience et leurs connaissances, pour favoriser l'implantation de nouveaux projets en Lot-et-Garonne. Pour ce faire, nous avons besoin d'un incubateur et nous devons pouvoir opérer des recherches de *business angels* locaux (particuliers investisseurs) capables de participer. Il faut aussi que nous puissions rencontrer des interlocuteurs dans des fonds d'investissement et leur faire part des projets intéressants qui se dessinent, localement, et qui pourraient aller loin.

En outre, notre cluster est axé sur la « destruction » ou transition numérique. Pour ma part, je la vis de l'intérieur et je constate que, si certaines entreprises s'y sont adaptées, tel n'est pas le cas de toutes. Ces entreprises plus anciennes se trouveront bientôt face à de nouveaux projets et des nouvelles entreprises sorties de nulle part qui les concurrenceront et, peut-être, les atomiseront. Dans ce contexte, en tant qu'entrepreneurs, il nous importe de pouvoir discuter au sein de nos réseaux locaux et d'encourager nos homologues à entrer dans la transition numérique. Nous leur conseillons d'intégrer des stagiaires de l'école qui, par la suite, pourraient envisager des projets intéressants et structurants pour les entreprises d'accueil. Je me souviens avoir détesté ces stages où il ne m'était demandé que de faire des photocopies ou des travaux inutiles qui étaient finalement remisés au placard. Au contraire, notre ambition est que les projets proposés par les entreprises locales aux étudiants de l'école In'Tech Info transforment ces mêmes entreprises de l'intérieur. En plus de cette école, je vous signale qu'un nouveau cursus de BTS a été lancé au lycée Jean-Baptiste de Baudre.

À travers cet axe, nous aurons commencé la transition numérique du territoire. C'est une ambition que Guillaume Maison et moi portons avec ferveur et passion. Nous mettrons prochainement en œuvre les actions qui permettront d'y parvenir. Cela implique que nous devons aussi rencontrer le

grand public et les collectivités. Nous devons prendre le temps de présenter les postes existants dans la filière numérique pour nos jeunes et nos étudiants. Nous souhaitons qu'ils soient convaincus de la réalité des débouchés et des potentiels.

Durant de nombreuses années, j'ai regretté qu'aucune école informatique ne soit implantée à Agen et que nos étudiants lot-et-garonnais soient obligés d'aller à Bordeaux, Toulouse ou Paris, sachant qu'ils ne reviennent pas dans leur territoire d'origine une fois qu'ils ont terminé leur cursus sauf, rarement, lorsqu'ils sont âgés de 32 ans et parents de deux enfants, guidés par le désir de retrouver un cadre de vie plus agréable. Entre-temps, nous les perdons bel et bien et cette génération nous fait défaut. Mieux vaut donc essayer de les garder et de leur trouver des postes sur place.

Telles sont, dans les grandes lignes, les actions que nous déployons au sein d'Inoo.

- **M. MAISON.** Précisément, c'est en tant qu'outil d'innovation, au service du développement économique de la filière numérique et du territoire, que nous avons conçu Inoo. Ainsi en attestent les partenaires et membres du cluster, puisque figurent parmi eux des collectivités, une chambre consulaire et des entreprises locales. Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter à ce stade. Au contraire, nous voulons intéresser tous les acteurs pour lesquels le numérique a une signification, quand il ne deviendra pas une obligation. Merci beaucoup pour votre attention.
- M. le PRÉSIDENT. Merci à vous pour cette belle présentation à deux voix. Nous prenons ainsi conscience, comme je l'explique depuis un certain temps, que nous ne pouvons pas rester à l'écart de la révolution numérique. Celle-ci a plutôt tendance à prendre forme dans les grandes métropoles, où la formation et l'innovation sont concentrées. Or, vous venez de nous démontrer que nous pouvons faire de même en Lot-et-Garonne. L'entreprise de Philippe Goold est remarquable, forte de ses 80 salariés. C'est aujourd'hui une petite startup qui a de quoi en faire rougir d'autres. J'apprécie que ce dernier nous dise qu'il est possible de développer, dans notre département, ces entreprises de la nouvelle économie. En effet, il ne faut pas que nous restions sur le quai, alors qu'un mouvement extrêmement important est en route.

Pour que ce cluster fonctionne, l'efficience est de mise. Cette structure, à l'instar de tous les clusters, doit pouvoir s'appuyer sur un centre de formation, ainsi que de recherche et développement. Justement, si le projet de création de l'école In'Tech Info était sur les rails depuis un certain temps, il apparaît que la naissance du cluster l'a accéléré. Monsieur Talavera, charge à vous de nous en parler avec force précisions, mais aussi, s'il vous plaît, de façon synthétique.

Projection d'un diaporama (cf p.98)

M. TALAVERA. (Président d'In'tech Info Sud-Ouest)— Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les élus. Compte tenu de l'heure, en effet, j'ai prévu un petit en-cas à votre intention qui, bien entendu, ne saurait être prise pour une provocation. Je vais donc vous présenter rapidement notre école d'informatique.

In'Tech Info a pour objectif, évidemment, puisque telle est la finalité de toute école, de délivrer des diplômes. Pour autant, nous voulons aussi que nos étudiants trouvent un emploi immédiatement après leur obtention de diplôme qui, somme toute, n'est qu'un outil. Certes, il s'agit d'un diplôme d'ingénieur de niveau 1, de surcroît reconnu au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Pour l'instant, sachant que l'antenne parisienne d'In'Tech Info, dont je suis l'un des cofondateurs, existe depuis quatorze ans, 98 % des étudiants des douze dernières promotions ont signé un contrat en CDI dès les trois mois suivant l'obtention de leur diplôme. De plus, depuis la création de l'école, nous ne comptons pas un seul chômeur. Ce que je vous indique est l'une de nos fiertés, étant donné que nous pouvons considérer notre principal objectif comme étant atteint.

Il est toujours difficile de n'évoquer sa passion qu'en l'espace de dix minutes, mais je vais m'efforcer de rester synthétique. Je suis le Président d'In' Tech Info Sud-Ouest, mais aussi ancien élève du groupe ESIEA qui, d'ailleurs, il y a 68 ans, avait été fondé par un Lotois. Ce dernier avait aussi contribué à la création du CFPVi de Villeneuve-sur-Lot (Centre de Formation Professionnelle du Villeneuvois). Je vous livre une autre anecdote puisque Thierry Moralès, Directeur de ce centre, m'indiquait récemment que Maurice Lafargue, le fondateur du groupe ESIEA, rêvait qu'une antenne de son école existât en Lot-et-Garonne. Malheureusement, cet homme formidable est aujourd'hui décédé, mais, d'une certaine manière, nous sommes en train de donner forme à son souhait.

À ma connaissance, parmi les écoles privées supérieures en informatique, ESIEA est le seul groupe à être toujours une association loi 1901 à but non lucratif. Il est de plus dirigé par ses anciens élèves. C'est un point important, d'autant plus que le secteur privé véhicule souvent une notion de gain d'argent par exemple sur les familles.

Il y a quatorze ans, nous avions constaté que de nombreux jeunes, dans le secondaire, étaient passionnés d'informatique, mais qui, souvent, étaient quelque peu bloqués par les passages obligés du cursus traditionnel, avec le baccalauréat pour point de départ. Ces jeunes qui restaient sur le bord du chemin n'avaient pas réussi à s'adapter à l'enseignement théorique du secondaire. C'est alors que nous avons décidé d'inventer une nouvelle pédagogie et de créer une école.

Entre cette idée et la création, deux années se sont écoulées et, durant ce temps, nous avons élaboré une « pédagogie par projets ». Aujourd'hui, cette expression implique de réels projets, développés en coopération avec d'autres entreprises, ce, dès l'entrée des étudiants dans l'école. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un stage qui serait réalisé à la fin d'études, mais bel et bien une méthode pédagogique qui repose sur un encadrement permanent. En d'autres termes, pour nos enseignants, il ne s'agit pas de venir pour seulement donner deux heures de cours, étant entendu que je ne cultive pas le moindre mépris pour ce type de pédagogie. Nous avons considéré que, pour accompagner nos étudiants jusqu'à leur sortie, il faut que l'encadrement soit permanent. Par exemple, les étudiants qui intègreront In'Tech Info le 7 septembre trouveront en face d'eux, d'emblée, une équipe de sept personnes, comprenant d'ailleurs des salariés à temps plein dont le rôle sera d'encadrer et accompagner les élèves.

Nous déclinons deux filières : ingénierie du logiciel d'une part, systèmes et réseaux d'autre part. Cette deuxième filière a été complétée, à la suite de la conférence du 2 juin, par un volet sur la cybercriminalité afin de valoriser le diplôme. Sachez que ces filières ne sont pas étanches et qu'elles ne sont dispensées qu'à partir du troisième semestre, c'est-à-dire après une année d'enseignement. La pédagogie par projets, justement en raison de ces projets, implique que des liens soient nourris d'entrée de jeu avec les entreprises. C'est à cet égard que l'école s'inscrit dans la démarche départementale et, bien sûr, dans le cadre du cluster Inoo. En effet, dès leur premier semestre, nos étudiants travailleront en liaison avec les entreprises.

S'agissant du déroulement de la scolarité, les cinq premiers semestres font l'objet chacun d'un projet informatique développé avec une entreprise, ainsi que d'un projet de formation humaine. Le sixième semestre est consacré à un stage en entreprise et les deux dernières années se déroulent en alternance. Ainsi, à la sortie de l'école, nos étudiants sont de niveau Bac + 5 et sont coutumiers du milieu professionnel depuis le début de leur scolarité, et même à temps plein dans une entreprise depuis deux ans et demi. Cette particularité constitue un facteur essentiel de leur employabilité. C'est d'autant plus vrai que notre équipe est très préoccupée par le savoir-être, et pas seulement par le savoir-faire.

In'Tech Info est une école privée et nos enseignants ne sont évidemment pas bénévoles. À mes yeux, aujourd'hui, la question des frais de scolarité est la plus difficile. Compte tenu des deux dernières années au cours desquelles les étudiants sont rémunérés, le bilan financier des cinq années est nul pour ces derniers. En d'autres termes, nos élèves gagnent en deux ans l'équivalent des fonds qu'ils ont avancés durant les trois premières années.

Il n'empêche que ces frais de scolarité s'avèrent trop lourds par rapport au niveau moyen des revenus des familles. Or, cet aspect est notre priorité.

Plusieurs pistes s'ouvrent à nous et, en premier lieu, le parrainage de l'école par UPSA, étant donné que nous signons une convention très étroite avec ce laboratoire pharmaceutique. En outre, nous prévoyons de nous pencher notamment sur la taxe d'apprentissage. J'espère aussi que la rentrée scolaire du mois de septembre, déjà, nous permettra une première diminution des frais de scolarité, ce en fonction des critères que nous déterminerons avec le Président Camani lors de la prochaine réunion du Comité d'établissement, le 8 octobre 2015. Cette baisse du coût pour les familles est pour nous un objectif majeur.

C'est donc l'imbrication entre l'école et les entreprises qui permettra à celles-ci de valider, sans la moindre dépense et par exemple, des projets de nouvelles technologies informatiques. Ensuite, elles pourront éventuellement les mettre en œuvre, avec l'aide d'équipes d'étudiants formés à cet effet et encadrés par des professionnels. De ce point de vue, il s'agira d'une association « gagnant-gagnant » entre In'Tech Info et ces entreprises, sachant que l'école a elle-même besoin des entreprises pour la mise en œuvre de sa pédagogie.

Je profite de ce temps de parole que vous m'accordez pour souligner le soutien remarquable, lors de la création d'In'Tech Info Sud-Ouest qui nous a été apporté par la Communauté d'agglomération d'Agen et, dans une large mesure, par le Département, ce depuis le lancement de l'idée. Je vous en remercie, sachant qu'une idée, aussi belle soit-elle, est difficile à concrétiser si personne ne la suit.

Tous les dirigeants du groupe ESIEA sont impliqués dans la vie d'In'Tech Info. Sachez que notre groupe fait toujours partie des trois premiers dans les classements par les médias des établissements d'enseignement informatique en France. Vous pouvez en déduire que l'école que nous ouvrons à Agen n'est pas de deuxième gamme, mais renommée en France et reconnue parmi les meilleures. Nous nous efforcerons donc d'en faire bénéficier le plus grand nombre possible de jeunes, afin de conserver et développer des compétences localement, ainsi que le proposait Philippe Goold tout à l'heure.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'enseignement que nous dispensons est unique en France. Vous entendrez parfois d'autres écoles revendiquer une pédagogie par projets. Or, celle-ci est souvent confondue avec l'analyse de cas concrets qui peut durer une à deux semaines. Dans les programmes que nous avons élaborés, il s'agit bien de projets qui se déroulent en contact direct avec l'entreprise, par exemple durant trois à quatre mois. Si notre enseignement est unique, c'est parce que ESIEA est le seul groupe à but non lucratif, développant une pédagogie qui implique un encadrement très étroit. Inversement, les écoles qui ont pour objectif de gagner de l'argent font des économies sur cet encadrement. Elles ont alors davantage tendance à mettre en place une pédagogie à travers laquelle les étudiants se débrouillent par eux-mêmes pour réaliser leur projet. C'est un point important qui nous distingue.

Conformément au phasage que nous avons construit, la première rentrée aura lieu en septembre 2015. Monsieur le Président Camani a annoncé tout à l'heure un démarrage avec 15 élèves. Or, en réalité, cet effectif évolue chaque jour et nous estimons maintenant que le nombre d'élèves sera d'environ 25 ou même plus. Les demandes affluent fortement et je vous signale à ce propos que l'école d'Agen est en avance par rapport à celle de Paris. En d'autres termes, les étudiants inscrits aujourd'hui à Agen sont plus nombreux qu'à l'antenne parisienne. Nous en déduisons que l'ouverture d'In'Tech Info Sud-Ouest répond à un besoin. Par ailleurs, force est de constater que, si les candidats agenais sont nombreux, nous recevons également des demandes en provenance de jeunes de Bordeaux, Toulouse, Nice, et même de Saintes, de Tunisie et du Sénégal. Nous espérons alors que ce nouvel établissement sera un pôle attirant une jeunesse de l'extérieur.

À terme, nous souhaiterions que notre projet donne lieu à la création de l'antenne de l'école d'ingénieurs ESIEA. Actuellement, non compris les établissements parisiens, il n'en existe qu'une antenne en France, en l'occurrence à Laval, en Mayenne.

En conclusion, ce projet s'inscrit très étroitement dans la politique du territoire, notamment grâce à tous les acteurs du cluster Inoo et grâce à notre travail collaboratif continu.

Monsieur le Président, je me suis efforcé d'être très synthétique, en espérant que cela vous conviendra.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Monsieur Talavera. Certains d'entre vous souhaitent-ils poser des questions à ce sujet ?

Mme KHERKHACH. – Je remercie les trois intervenants pour leurs interventions respectives. Il s'agit effectivement d'un très beau projet qui, vraiment, donne envie d'y participer. Étant moi-même inquiète en ce qui concerne les frais de scolarité, je vous sais gré d'avoir apporté des précisions à ce sujet. Il est vrai que le coût de l'école reste onéreux, au point probablement d'être inaccessible à certains. Monsieur le Président, il était donc très important que vous rappeliez que personne ne doit rester au bord du chemin. De plus, j'ai pris acte des efforts déployés par In'Tech Info pour faciliter l'accès des jeunes rencontrant des difficultés financières et pour les aider à entrer dans l'école. Je pense ainsi aux avances et au partenariat avec la banque BNP.

Pour autant, Monsieur le Président, il me semble qu'il est de notre responsabilité d'élus au Conseil départemental, mais aussi à l'Agglomération d'Agen, de nous assurer que, parmi les effectifs inscrits, la proportion de jeunes issus des classes défavorisées à Agen et dans le département aient une place au sein de cet établissement. En effet, nous nous félicitons de l'attractivité qui incite des candidats venus d'autres territoires à s'inscrire, mais, en tant qu'élus locaux, nous avons à cœur que nos jeunes d'Agen et du Lot-et-Garonne puissent effectivement s'inscrire à In'Tech Info. Je vous remercie.

M. TALAVERA. – Évidemment, Madame Kherkhach, je partage votre point de vue. Nous avons en effet pour objectif que l'aspect social ne représente aucunement un handicap pour l'accès à la scolarité. En pratique, nous avons déjà été confrontés au cas d'un jeune qui se trouvait dans une situation très précaire et pour lequel les dispositifs habituels ne permettaient pas de trouver une issue. Vis-à-vis de ce dernier, j'ai pris l'engagement de l'accepter dans l'établissement et, pour ses frais de scolarité, nous avons consenti à un cas d'espèce et j'ai négocié, pour lui, un prêt sans caution auprès de la BNP. J'ai également décidé que, si cet étudiant éprouvait des difficultés, les demandes de fonds ne seraient pas faites.

Croyez bien que je ne suis pas hypocrite lorsque j'affirme que la capacité à faire face aux frais de scolarité est l'un de nos principaux soucis. D'ailleurs, le Comité d'établissement nous a demandé de réaliser une étude, à partir de la date de la rentrée de septembre 2015, sur la provenance de nos étudiants. Nous avions déjà mené un tel travail pour notre établissement d'Ivrysur-Seine et, tout en ignorant s'il en sera de même à Agen, nous avions constaté deux phénomènes. 75 % de nos étudiants parisiens financent eux-mêmes leur scolarité. Nous avons également pris acte d'une très large dispersion des niveaux sociaux, en cohérence avec la volonté d'In'Tech Info. D'emblée, nous refusons que l'aspect financier soit un outil de ségrégation. En effet, n'oublions pas que la finalité de l'école consiste à dispenser de la formation, et non à intégrer des jeunes qui sont défavorisés au seul prétexte, justement, qu'ils sont défavorisés. Nous voulons avant tout inscrire des étudiants qui ont l'aptitude et la motivation requises.

Pierre-Jean PUDAL – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, je voulais simplement souligner l'importance du cluster Inoo et de la création de l'école In'Tech Info dans notre territoire. J'y vois le signe de votre esprit d'ouverture, Monsieur le Président, puisque vous décidez d'aider une école privée, de surcroît à partir de plusieurs moyens : par une forme de prêt

remboursable, par les caractéristiques du cursus et à travers des moyens immobiliers. C'est sur ce dernier point que je voudrais intervenir.

En effet, nous mettons des locaux à disposition de cette école privée dont les frais de scolarité, même si Monsieur le Directeur vient de nous rassurer, restent élitistes. Par rapport à la note de synthèse, je voudrais poser ici la même question que celle que j'avais formulée dans le cadre de la Commission : nous n'avons rien prévu concernant le loyer. À mes yeux, cette interrogation est importante, d'autant plus que je constate que le Département ne perçoit aucun loyer pour l'utilisation par une entreprise privée de locaux municipaux, communaux ou départementaux. Je considère que nous devrions mener une réflexion sur cette mise à disposition gratuite des biens de la collectivité, peut-être pas la première année suivant la création, mais pour l'avenir, en particulier dans l'hypothèse où le développement de cette école serait un succès. Merci, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT. – Si nous avons pris cette décision, c'est parce que ce type d'école ne peut être développée à Agen que s'il y a un soutien de la part des collectivités. Il serait dommage de passer à côté de cette opportunité qui est phénoménale. Comme l'a mentionné Philippe Goold, le lycée Jean-Baptiste de Baudre ouvrira de son côté une section de BTS. Je ne reviendrai pas sur ce qui vient d'être présenté par Monsieur Talavera, mais l'école In'Tech Info forme des jeunes qui ont l'assurance de trouver un travail ensuite. Si cet établissement peut ouvrir, c'est bien parce que nous mettons à disposition les locaux de l'ESPÉ, c'est-à-dire l'ancienne école normale, dont nous sommes propriétaires et où il y a des disponibilités. En outre, l'ouverture de l'école est possible, également en raison de la mutualisation des fonctions, par exemple de secrétariat, avec l'Education nationale que je remercie au passage.

Autrement dit, c'est ce travail en commun qui permet à cette école, qui est certes une institution privée, d'ouvrir. Cela dit, je tiens à souligner le mode de fonctionnement associatif d'In'Tech Info qui n'a pas vocation à faire du profit. En la soutenant, nous nous saisissons d'une opportunité et nous contribuons au développement du territoire, lequel est conditionné à notre capacité ou non d'apporter une aide dès le démarrage, sinon d'aider indirectement en prêtant effectivement des locaux. Je vous annonce d'ailleurs que, demain, il ne sera pas seulement question de prêt de locaux, mais d'aménagement de ces locaux. Si In'Tech Info se développait comme nous le souhaitons, nous aménagerions probablement une partie des locaux de l'ESPÉ dont la superficie dépasse mille mètres carrés. De plus, à côté du centre de formation, nous pourrions installer une petite structure de type fablab ou coworking, afin d'y accueillir les "jeunes pousses" qui, ainsi, pourraient bénéficier de cet environnement favorable.

De fait, pour qu'il y ait un développement économique, il est indispensable de créer un environnement attractif. Bien sûr, ces aménagements représentent un coût important pour nous. Inversement, si nous imposions un loyer et des charges, ce serait le modèle économique qui serait perturbé. Mieux vaut que nous donnions l'opportunité à l'école de dégager des économies d'échelle. En attendant, nous contribuerons à l'accueil d'In'Tech Info.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, nous pourrions tout de même essayer de trouver une solution au point qui a été soulevé à la fois par Pierre-Jean Pudal et Baya Kherkhach. Il est effectivement dérangeant. En Agenais, entre 200 et 300 jeunes sont titulaires du baccalauréat avec mention « Très bien » ou « Bien ». Ils sont dotés de belles compétences, mais soumis tout à coup à de grandes difficultés pour franchir le cap des études supérieures, simplement en raison du coût de la scolarité. Certains interrompent alors leur parcours, car, faute de moyens, ils s'interdisent de déposer des dossiers d'inscription.

Je considère que nous pourrions tout de même faire un effort. J'ai bien compris que votre association avait l'intention de développer le projet de manière à assurer des emplois à nos jeunes. En attendant, en tant que collectivité et comme l'a suggéré le Président de l'agglomération, pourquoi ne pas déployer les efforts nécessaires pour que davantage de jeunes d'Agen et du Lot-et-Garonne puissent s'inscrire dans l'école ? Je crois que cela est possible.

M. le PRÉSIDENT. – C'est en effet une question posée. Pour autant, lorsqu'un étudiant lot-et-garonnais s'installe à Bordeaux, il doit acquitter entre 500 et 600 euros pour son loyer. Tout compte fait, la dépense pour qu'il se loge équivaut à un peu moins du montant de la scolarité chez In'Tech Info. Je reconnais cependant que cette réponse n'est pas suffisante et, si nous pouvons trouver des solutions, nous les trouverons. Ce qui est importe, c'est ce projet de développement qui se révèle fédérateur entre les entreprises, les collectivités et les centres de formation. Du reste, le cursus de BTS créé par le lycée Jean-Baptiste de Baudre est déjà intégré au cluster. En réponse à votre intervention, Monsieur Chollet, nous trouverons effectivement les moyens de garder nos étudiants dans le département.

Par ailleurs, à l'instar de l'agglomération d'Agen, nous participons au financement de l'université d'Agen et, grâce à cela, des centaines d'étudiants agenais peuvent suivre des études, alors qu'ils ne le pourraient pas sans l'intervention financière du Département, ni s'ils devaient se loger en dehors du foyer familial. Pour eux, les coûts de scolarité sont réduits. Mais surtout, nous pouvons nous enorgueillir de résultats supérieurs à ceux de l'université de Bordeaux.

M. TALAVERA. – Notre établissement a signé une convention avec l'université de Bordeaux et participe au financement des charges d'entretien des locaux. D'ailleurs, cette université nous avait tendu la main et avait fait preuve d'une grande mansuétude à l'égard d'In'Tech Info du point de vue des coûts. De fait, nous ne versons que 15 000 euros par an pour l'utilisation des locaux et leur entretien.

Par ailleurs, je confirme que notre objectif est bien celui qui vient d'être explicité par le Président Camani. En effet, nous nous efforcerons de trouver une solution pour les nombreux élèves brillants qui pourraient être freinés par les frais de scolarité. Nous ne voulons pas que l'aspect financier soit un handicap pour eux. Aujourd'hui, le bilan financier des cinq années d'études dans notre établissement se traduit par une dépense nulle, en raison de la lourdeur des frais supportés essentiellement au début des études qui est compensée ensuite par l'immersion en entreprise. Par conséquent, si nous parvenons à diminuer les frais de scolarité, le bilan financier global de la scolarité sera positif, en plus de l'emploi qu'obtiennent les étudiants à la sortie. Or, ce n'est pas forcément ce qui se passe après cinq années passées à l'université.

Je réponds aussi au mot « élitiste » que j'ai entendu. À titre personnel, ce terme ne fait pas partie de mon vocabulaire.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Merci aussi à tous les trois pour vos présentations. Dans cette Assemblée où nous engageons des fonds publics, il importe que tous les élus soient informés. Je suis désolé pour le retard que nous avons pris ce matin.

L'Assemblée prend acte.

La séance est interrompue à 13 h 40.

DECISION MODIFICATIVE Nº1

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2015 (après-midi)

La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Présents l'après-midi: M. Bernard Barral, Mme Marie-Serge Beteille, MM. Jacques Bilirit, Christophe Bocquet, Mme Sophie Borderie, M. Daniel Borie, Mmes Clémence Brandolin-Robert, Nathalie Bricard, MM. Marcel Calmette, Patrick Cassany, Pierre Chollet, Rémi Constans, Christian Delbrel, Christian Dezalos, Mme Danièle Dhelias, M. Jean Dreuil, Mmes Laurence Ducos, Sophie Gargowitsch, M. Raymond Girardi, Mmes Christine Gonzato-Roques, Caroline Haure-Trochon, Catherine Joffroy, Baya Kherkhach, M. Nicolas Lacombe, Mmes Line Lalaurie, Laurence Lamy, Hélène Laulan, Françoise Laurent, M. Guillaume Lepers, Mme Émilie Maillou, MM. Alain Merly, Jean-Pierre Moga, Mme Marylène Paillares, M. Pierre-Jean Pudal, Mmes Marie-France Salles, Patricia Suppi.

Absents: Mme Christine Bonfanti-Dossat (a donné pouvoir à Mme Kherkhach),

M. Pierre Costes (a donné pouvoir à Mme Dhélias), M. Joël Hocquelet (a donné pouvoir à Mme Maillou), M. Michel Masset (a donné pouvoir à M. Bilirit), Mme Valérie Tonin (a donné pouvoir à Mme Borderie).

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, j'ai informé l'Assemblée de mon impossibilité de rester au-delà de 18 heures. Plusieurs Conseillers départementaux, dont Jacques Bilirit, sont dans le même cas. C'est pourquoi nous allons nous efforcer d'être particulièrement synthétiques cet aprèsmidi. S'agissant de la Commission économique, il nous reste un rapport à examiner, ainsi que la présentation générale. Il me semble que celle-ci gagnerait à être résumée.

RAPPORT N°3009

DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE 2015-2020

Rapporteur: M. BILIRIT. – La Commission que je préside travaille sur trois volets: l'économie, le tourisme et les politiques contractuelles. Aujourd'hui, les deux premières parties s'articulent essentiellement autour des schémas de développement économique et touristique. Au sujet des politiques contractuelles, une proposition a été soumise à la Commission. Bien entendu, la loi NOTRe nous conduira à revisiter l'ensemble de ces éléments. Il n'empêche que nos politiques contractuelles étaient à échéance de la fin d'année 2014 et qu'il nous incombe de gérer la période intermédiaire. Autrement dit, ce qui est actuellement mis en place vaudra au moins pour toute la durée de l'année 2015. En fonction de la loi NOTRe, ces politiques contractuelles pourront être révisées.

Pour l'instant, nous formulons une proposition dans l'objectif d'accompagner l'activité de l'année 2015, en particulier les contrats Leader. Sur ces quatre contrats qui ont été élaborés, trois sont labellisés. Si nous n'avions pas défini nos politiques contractuelles, nous ne serions pas en mesure d'accompagner ces contrats qui, dans ce cas, n'auraient plus aucune validité. C'est pourquoi il est absolument impératif de réaliser cet accompagnement. En outre, le contrat qui n'a pas encore été labellisé, c'est-à-dire celui de Val de Garonne Guyenne Gascogne, sera à nouveau examiné en septembre.

Somme toute, les propositions que nous formulons s'inscrivent dans la continuité des précédentes politiques contractuelles. Ce ne sera que lorsque nous connaîtrons le contour très précis de la loi NOTRe que nous travaillerons à la restriction de ces politiques. Je sais par ailleurs qu'un certain nombre de contrats de cohésion sont en préparation avec le Conseil régional. C'est une raison supplémentaire pour laquelle cette délibération est incontournable.

M. CHOLLET. – Je voudrais vous signaler une petite inquiétude de l'agglomération agenaise par rapport à la position régionale. En effet, l'évolution du rapport est marquée par une méthode de contractualisation avec les collectivités, donc avec le Conseil départemental, mais aussi avec le Conseil régional. Or, pour la période de 2015 à 2020, la Région a décidé de concentrer l'ensemble des crédits, qu'il s'agisse des crédits de communs inscrits à son propre budget ou des crédits européens, sur seulement trois types de contrats, ceux qui viennent d'être mentionnés par Jacques Bilirit.

Le premier type correspond au contrat de programmation, lequel est accessible à l'agglomération agenaise et, par conséquent, ne pose pas de problème. Le deuxième est le contrat de cohésion et de développement territorial qui, au contraire du premier, n'est pas accessible à l'agglomération, mais essentiellement aux territoires qui ont été caractérisés comme étant les plus fragiles. Or cette qualification repose d'anciens critères, qui datent d'il y a plus de cinq ans et qui, malgré les demandes incessantes de l'agglomération agenaise, n'ont pas été actualisés. Sont éligibles à ce contrat d'autres intercommunalités, notamment celles de Villeneuve-sur-Lot, Marmande et de l'Albret.

Enfin, le contrat qui nous préoccupe le plus est le CADET (Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial), auquel seules les collectivités du Fumélois et de Villeneuve-sur-Lot peuvent prétendre. Je ne conteste absolument pas que ces deux territoires puissent en avoir besoin. En revanche, l'agglomération agenaise voudrait rappeler ses statistiques en matière de chômage, dont le taux se situe malheureusement entre 16 et 18 %. N'oublions pas non plus les quartiers d'Agen qui sont prioritaires, justement en raison du chômage qui touche entre 25 et 40 % de personnes qui seraient en situation d'être actives. Au regard aussi de la décision, qui est aussi une difficulté, de relancer l'emploi, à travers des projets d'ampleur tels que celui de la Technopôle Agen Garonne, il apparaît que les discussions sur ce contrat CADET mériteraient d'être approfondies, notamment avec la Région. Si j'ai bien compris, la démarche n'est pas encore aboutie, de sorte que notre souhait de participer, voire candidater sur ce CADET, est encore recevable.

M. BILIRIT. – Ce n'est pas dans cette enceinte départementale qu'est décidée et validée la politique contractuelle régionale. Je veux dire que nous n'avons que peu de prise sur ces contrats qui, d'ailleurs, ont suscité notre mécontentement autant que le vôtre. Cela dit, je ne pense pas que ces nouveaux contrats passeront le cap de la future grande région, d'autant plus qu'une nouvelle politique contractuelle sera alors déployée. Il n'empêche qu'en attendant, il serait fort dommageable pour les territoires que nous ne puissions pas intervenir.

Pierre Chollet, je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point. Je suis le premier à penser que nous devons parvenir à infléchir la politique contractuelle du Conseil régional. Nous nous sommes déjà battus à ce sujet, comme nous nous battons aujourd'hui pour les contrats Leader. En effet, nous estimons que les critères ne sont pas propices à servir le développement des territoires. Vous et nous serons donc côte à côte pour faire évoluer la situation. Dans l'immédiat, même s'il est

évident qu'il y aura un changement à partir de 2016, cette politique contractuelle régionale a été validée et nous ne pouvons qu'essayer d'en tirer le meilleur parti. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous permettre d'être absents. Au contraire, il faut que nous composions.

M. MOGA. – Je souhaiterais aussi intervenir à propos de cette nouvelle organisation territoriale de la République et de la loi sur laquelle vous avez travaillé, certainement dans l'intérêt de nos Départements et Communes. Il s'agit de renforcer le rôle de la Région en matière de développement économique et, en effet, le Conseil régional deviendra responsable du soutien aux petites et moyennes entreprises, alors que ce volet était jusqu'à présent dévolu à nos collectivités. À ce jour, nous ignorons les détails de la répartition des compétences entre la Région et les Départements. Au plan budgétaire, nous ne sommes pas non plus informés des enjeux, ni de ce qui reviendra au Conseil départemental d'une part, au Conseil régional d'autre part.

Nous comprenons très bien l'explication qui vient d'être apportée par Jacques Bilirit, c'està-dire la nécessité d'avancer en 2015 comme en 2016 et de gérer la période intermédiaire. Pour autant, il ne nous semble pas opportun de signer ce contrat qui comporte trop d'incertitudes. Notre groupe a donc décidé de s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Président, vous disiez tout à l'heure que le fait de présider implique de faire des choix et anticiper. Je ne prétends pas que vous n'anticipez pas mais, sur cet aspect, il me semble justement qu'il n'y a eu aucune anticipation. Vous conviendrez que le processus aurait dû avancer dans un autre ordre. Alors que nous avons été élus, nous ne connaissions pas les compétences de notre collectivité. Aujourd'hui encore, il en est de même, puisqu'il nous est demandé de voter un contrat sans que nous en connaissions la teneur ni l'avenir. Si vous me permettez cette expression, nous ne savons pas « à quelle sauce nous serons mangés ».

- M. le PRÉSIDENT. Monsieur Moga, permettez-moi de vous reprendre. Aujourd'hui, nous savons où nous allons, puisque nous décidons pour un an, dans l'attente de la redéfinition des politiques publiques régionales. Cette situation intermédiaire est tout à fait normale, étant donné qu'une élection aura lieu et qu'un nouveau travail sera lancé avec, à la clé, une nouvelle organisation. Je ne comprends donc pas votre abstention face à ce qui est, en définitive, du moins globalement et hormis quelques aménagements à la marge, la prolongation des politiques contractuelles précédentes pour une année. Cela étant, je prends acte de votre choix.
- **M. MOGA.** Tout de même, le rapport 3009 consiste en la définition d'une nouvelle politique contractuelle pour la période de 2015 à 2020, et non pour les seules années 2015 et 2016.

M. le PRÉSIDENT. – Certes.

- M. BILIRIT. Il n'empêche que nous ne connaissons pas la loi et que les schémas et politiques portent sur plusieurs années. C'est la raison pour laquelle nous procédons ainsi. Votre abstention ne me soucie guère, mais je voudrais souligner que la majorité est face à ses responsabilités. Aujourd'hui, ne pas mettre en place cette politique signifierait très clairement que les contrats Leader ne seraient pas signés, pas plus que le contrat CADET ou les contrats de cohésion. J'entends les arguments de l'opposition, mais il faut reconnaître que nous nous trouvons dans une période de mutation qui n'est facile pour personne.
- M. le PRÉSIDENT. Je vous remercie. Je note donc que l'opposition s'abstient et que le dossier est adopté.

Le rapport est adopté.

Pour : 28 (groupes « la Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne)

Abstention: 14 (groupe « L'Avenir ensemble).

COMMISSION ÉDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPPORT N°5003

PROJET D'INSTALLATION DE L'ECOLE SUPERIEURE IN'TECH INFO, DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ANNEXE DE L'IUFM A AGEN

M. le PRÉSIDENT. – Pour cette Commission, le rapport 5003 a été examiné ce matin. J'ouvre maintenant le vote.

VOTE: Le rapport est adopté.

Pour : 41 - M. le Président ne prend pas part au vote

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

RAPPORT N°2005

INFRASTRUCTURES RESEAUX ROUTIER ET NAVIGABLE

Rapporteur: M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, je serai très bref, puisque nous avions voté le budget deux mois auparavant et que les ajustements de la décision modificative n°1 concernant les infrastructures se ront très légers. En valeur absolue, leur impact reste très limité. Les équilibrages, tant en augmentation qu'en diminution, s'élèvent à 300 000 euros, soit environ 1 % du budget. De fait, le 24 avril 2015, nous avions entériné un budget au titre des infrastructures pour un montant total de 25,5 millions d'euros.

Toutes compensations faites, la décision modificative n°1 se réduit à une annulation de crédit de 162 000 euros. Celle-ci est liée aux soldes de la liaison routière entre Beauregard et Lafox, ainsi que de l'aire de covoiturage de Marmande, mais aussi à diverses petites économies consécutives à différents appels d'offres.

Dès à présent, je suis en mesure de vous livrer des informations sur des chantiers en cours. Ainsi, à Casteljaloux, l'immeuble de la Cardine est démoli et un espace vert y sera aménagé, moyennant une convention passée avec la Ville pour son entretien. Sur la route départementale 216, le tronçon entre Casseneuil et Le Lédat est achevé, de sorte qu'il devrait être réceptionné très prochainement. Sur la route départementale 102, entre Tournon et Saint-Vite, le carrefour du pont du Dor a été inauguré en date du 18 juin 2015. Par rapport au budget primitif, une opération nouvelle est décidée : la rectification d'un virage sur la route départementale 124, entre Montflanquin et Condezaygues. Avec cette opération, il s'agit de mettre fin à une série de sorties de route qui, jusqu'à présent, fort heureusement, n'ont fait aucune victime corporelle.

Je profite de l'occasion pour mentionner la série noire dramatique que nous avons vécue en termes d'accidents de la route. En effet, à ce jour et depuis le début de l'année, nous déplorons

22 personnes tuées. Je confirme ainsi les propos tenus ce matin par Monsieur le Préfet. Dans tous ces cas, malheureusement, le comportement des automobilistes a été en cause. Le plan départemental de sécurité routière, voté en même temps que le budget primitif et approuvé le 5 juin 2015, donne donc toute sa justification à la sensibilisation de près de 3 000 jeunes, à travers des actions d'éducation et un programme de lutte contre les conduites addictives. Ces démarches sont menées bien sûr en partenariat avec la prévention routière.

Au chapitre des traverses d'agglomérations, les mises en chantier concernent Monclar, Saint-Hilaire-de-Lusignan et Sainte-Bazeille. Le programme de maintenance des chaussées, qui représente 10,5 millions d'euros, est largement engagé en cette période de l'année. Il permettra aussi de soutenir l'activité du secteur des travaux publics, d'autant plus qu'il sera relayé par l'ouverture des chantiers programmés pour le mois de septembre : l'écrêtement d'un dos d'âne à Blaymont, ainsi que les carrefours giratoires de Pont-des-Sables, de Tonneins et de Beauregard.

Ce troisième aménagement de carrefour giratoire consiste en un doublement des voies d'entrée et il sera mis en service avant le Congrès national des sapeurs-pompiers qui se déroulera à Agen entre les 23 et 26 septembre 2015. À cet égard, la signalisation de cet événement majeur est confiée au service de la DITL (Direction des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat) et concerne tous les axes d'entrée du département, y compris la route nationale 21 et les sorties autoroutières. L'occasion m'est ainsi donnée de remercier les équipes de la DITL pour cet engagement.

Mme SUPPI. – Face à des diminutions sans précédent des dotations de l'État depuis 2008, avec une chute vertigineuse des investissements de presque 20 millions d'euros, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne peut-il garantir à tous les usagers des infrastructures de qualité ? Le groupe de l'opposition, dont je fais partie, en doute. Pouvez-vous nous rassurer à travers des actions concrètes ?

Au-delà de ce problème départemental, qui dépend directement de la politique gouvernementale que vous soutenez, un cas préoccupe tout particulièrement mon canton. Je crois bien, d'ailleurs, que notre Vice-président aux infrastructures s'est déjà fait secouer les grelots dans la presse pour la rue du même nom : la rue de Grelot! Force est de constater que, depuis mars 2011 et après les promesses de notre ancien Ministre du budget, voire de notre Maire actuel, le dossier de la rue de Grelot est plombé, au mieux par de l'incompétence, au pire par une volonté de ne rien faire. Certes, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Mais il y a déjà bien longtemps que les riverains, regroupés en association, sont désespérés.

Le chemin de Grelot a été transformé en rue par une simple immatriculation, « RD 442 ». Or, maintenant, cet ancien chemin est devenu une véritable rocade, de 5 à 20 heures. J'ai été personnellement invitée par le Président de cette association, Monsieur Dominique Lemée, pour constater les nuisances soi-disant provisoires, qui durent maintenant depuis quatre longues années : vibrations, pollution des camions, bruit, absence de trottoirs et de ralentisseurs, dangers pour les cyclomotoristes et piétons. C'est presque une chance qu'il n'y ait pas encore eu de drame. Alors, oui, un radar mobile a été installé, puis enlevé au gré des contradictions. Alors, oui, un pauvre feu a été mis en place, mais il ne fonctionne pas encore. De surcroît, cet équipement ne fera pas disparaître les camions. Alors, oui, un arrêté a été ordonné en date du 16 janvier 2013, mais il n'a jamais été signé par les différentes parties.

Alors, oui, les excuses sont nombreuses, mais nous attendons des actes et un plan d'action : revêtement anti-bruit, déviation des poids lourds sur la route départementale 216, trottoirs et ralentisseurs. Il y a urgence ! Demain, vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas. Et, si un drame se produisait, nous en serions tous responsables. La rue de Grelot ne mérite pas de mesquineries politiques ou de petites ritournelles. Certes, Monsieur Cassany, pour reprendre vos propos au sein de la Commission, j'ai de la chance de faire partie de l'opposition. Cependant, nos

administrés ont-ils de la chance de vous avoir en tant que décisionnaire ? La qualité de votre réponse en sera le crédit. Je vous remercie.

- M. le PRÉSIDENT. Monsieur Cassany, voulez-vous répondre ?
- **M.** CASSANY. Oui, bien sûr, je vais répondre à Madame Suppi sur un sujet que, manifestement, cette dernière ne connaît pas, malgré l'agressivité de sa question. Madame Suppi, s'il vous plaît, permettez que je vous réponde.
 - Mme SUPPI. Je me permets de vous couper la parole. Vous avez été arrogant.
 - M. CASSANY. Madame, s'il vous plaît, il y a des règles à respecter en cette instance.
- M. le PRÉSIDENT. Madame Suppi, vous n'avez pas la parole. Je vous la donnerai ensuite.
 - **Mme SUPPI.** Oui, vous me la donnerez et je vous en remercie.
- M. CASSANY. Gardez vos nerfs, Madame. Cette rue de Grelot est effectivement une route départementale. Dire que nous ne nous en sommes pas occupés est manifestement une erreur ou une méconnaissance du dossier. En effet, cette rue se transforme en petite déviation nord de Villeneuve-sur-Lot. Mais, auparavant, il avait fallu terminer la déviation sud-ouest de cette même ville, celle dont il était question depuis quarante ans. Justement, ce n'est pas votre groupe qui l'a terminée et, en l'occurrence, cette déviation est maintenant une réalité.

Madame Suppi, pour l'instant, je vous apporte des réponses. Vous pourrez reprendre la parole ensuite. Je suppose que si vous posez des questions, c'est précisément pour obtenir des réponses. S'il vous plaît, ayez la patience et la maîtrise de vous-même pour écouter les réponses qui vous données.

Mme SUPPI. – Je pense que nous sommes ici pour débattre.

M. CASSANY. – Justement, je vous invite à respecter l'organisation des débats dans une assemblée démocratique. Je reprends donc mon explication.

Une fois que la déviation sud-ouest était terminée, il fallait prévoir un autre axe de contournement, au nord de l'agglomération de Villeneuve-sur-Lot. En grande partie, cette opération est réalisée et il s'agit d'assurer la liaison entre la route nationale 21 à Soubirous, Le Lédat et Casseneuil. Je confirme que ce tronçon est terminé et qu'il sera réceptionné dans quelques jours. Il manquera toutefois un tronçon, c'est-à-dire la traversée de Casseneuil, moyennant des travaux restant à réaliser sur le pont de la Lède. Telle sera la prochaine tranche qu'il faudra concrétiser. Ce sera lorsque le contournement au nord de l'agglomération de Villeneuve-sur-Lot sera achevé que, bien entendu, la circulation pourra être allégée dans l'actuelle rue de Grelot.

Il y aurait une possibilité, aujourd'hui, à condition toutefois de vous adresser non pas au Président du Conseil départemental, mais au Maire : l'interdiction du trafic des poids lourds dans la rue de Grelot. Cependant, Madame Suppi, je vous signale une loi que vous semblez ignorer aussi : une telle décision est conditionnée à l'accord des Maires de toutes les Communes concernées par la déviation du trafic. En l'occurrence, ces Communes sont au nombre de trois : Le Lédat, Casseneuil et Sainte-Livrade-sur-Lot. La démarche avait été tentée il y a quelques mois, mais les Maires n'avaient pas accepté cette solution, d'ailleurs à partir d'un argument que nous pouvons comprendre. Ces derniers avaient indiqué qu'ils ne donneraient leur accord que lorsque les travaux concernant Casseneuil, y compris au centre du village, seraient achevés. Ces Maires ont alors fait preuve de logique et de cohérence. Encore ne faut-il pas l'ignorer.

C'est donc un dossier qui avance, et ce ne sera qu'à partir de cette déviation nord de l'agglomération villeneuvoise que la solution sera apportée. Il convient alors de considérer les mesures intermédiaires et, heureusement, nous ne vous avons pas attendue, Madame Suppi, pour les prendre. Lorsque vous évoquez un radar mobile et, de fait, un radar pédagogique est placé durant certaines périodes. En effet, nous savons que l'efficacité d'un radar pédagogique, qui alerte les automobilistes dont la vitesse est excessive, ne dure que trois semaines. Une fois que ces derniers ont compris qu'ils ne seront pas verbalisés, ils ne le respectent plus du tout. C'est pourquoi l'installation d'un radar pédagogique n'a d'intérêt que si elle est renouvelée par périodes.

Par ailleurs, un système de feux rouges a été installé et sera prochainement branché, pour un coût tout de même d'environ 50 000 euros. En concertation avec les riverains, puisque je les connais aussi et que je n'ai pas affaire qu'avec vous, Madame Suppi, il a été considéré que cette installation de feux casserait la vitesse dans la ligne droite. C'est du reste le seul moyen technique et opérationnel qui permette d'améliorer la situation. Vous pouvez ainsi constater que nous ne vous avons pas attendue pour agir, que nous connaissons le sujet et que nous progressons.

Mme SUPPI. – Je ne partage pas votre analyse.

M. le PRÉSIDENT. – S'il vous plaît, Madame Suppi. Il existe une règle relative aux prises de parole dans notre enceinte. Lorsqu'un Conseiller départemental souhaite s'exprimer, il le demande et le Président l'attribue. Madame Suppi, si vous souhaitez intervenir, je vous donne la parole, maintenant.

Mme SUPPI. – Excusez-moi. Je me suis permise d'intervenir car Monsieur Cassany se montre spécialement arrogant et méprisant. Or, ce matin, nous avons évoqué le respect de la parole.

M. le PRÉSIDENT. – S'il vous plaît, Madame.

Mme SUPPI. - Non, s'il vous plaît.

M. le PRÉSIDENT. – Veuillez maîtriser vos propos.

Mme SUPPI. – Je suis désolée mais, au sein de la Commission, ce dernier s'est permis de me répondre que j'avais la chance d'être dans l'opposition. Je voudrais savoir ce qu'il en est.

M. CASSANY. – Madame, non seulement j'ai tenu ce propos dans le cadre de la Commission, mais je le dis à nouveau ici. Effectivement, vous affirmez qu'il faut installer des trottoirs le long de la rue de Grelot, dont la longueur est d'environ 2 kilomètres, mais tout le monde y a pensé sans vous attendre.

Mme SUPPI. – C'est déjà la deuxième fois que vous me dites que l'on ne m'a pas attendue!

M. CASSANY. - Oui, parce que c'est le cas, Madame.

Mme SUPPI. – En revanche, Monsieur, il y a déjà quatre longues années que les riverains attendent des solutions que vous n'avez pas apportées.

- M. CASSANY. Madame, je confirme que nous ne vous avons pas attendue pour réaliser des travaux concrets, lesquels étayent mes propos. Si ces opérations n'étaient pas réelles, je ne dirais rien. D'ailleurs, nos Collègues les plus anciens de cette Assemblée savent que, lorsque j'annonce une intervention, c'est qu'il s'agit d'une réalité.
 - M. le PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier ?

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT

M. le PRÉSIDENT. – Je donne la parole à Madame la Présidente de la Commission.

Rapporteur: Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, chers Collègues, je vous propose une brève présentation générale des travaux de la Commission. Les deux rapports ici présentés sont sans incidence financière. C'est un fait rare dans le domaine de l'action sociale, mais cela n'enlève rien à leur intérêt. Le premier rapport concerne le cadre de référence qu'il convient de donner au dispositif d'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées, afin d'harmoniser les pratiques des professionnels dans ce domaine. Le second rapport propose d'inscrire le Département dans la politique de la ville, au travers de la signature des trois contrats de ville de nouvelle génération, portés par chacune des Communautés d'agglomération du Lot-et-Garonne.

Par ailleurs, l'actualité se traduit malheureusement par la persistance de la demande sociale, avec notamment les dernières données relatives au RSA. L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA-socle est confirmée, à hauteur de 2,7 % au premier trimestre 2015 et de 7,0 % au cours des douze derniers mois, contre 4,8 % en métropole. Le Lot-et-Garonne comptait ainsi 9 483 bénéficiaires au 31 mars dernier. Cette évolution implique que, pour le mois de mai 2015, le montant d'allocations versées s'est élevé à 4,3 millions d'euros, soit un montant moyen de 449 euros par bénéficiaire.

Dans le secteur de l'aide à domicile, le Département poursuit l'accompagnement des structures d'intervention. Ainsi, un Comité technique a été créé en janvier dernier pour élaborer un plan d'action de l'aide à domicile. Cette instance est composée des fédérations ADMR, de l'UNA 47, de l'IFSAD de Solincité et de 4 représentants d'associations locales. Des travailleurs sociaux du département y participent également. Quatre réunions ont permis de traiter les 17 points identifiés par l'audit qui avait été mené en 2014 par le cabinet Énéis. De nombreuses préconisations sont déjà actées et certaines d'entre elles sont même déjà opérationnelles sur le terrain. Il s'agit notamment des modalités de coordination entre les équipes médicosiales de l'APA et les responsables de secteur des associations. De nombreux outils et supports de travail ont également fait l'objet d'harmonisations nécessaires. L'ensemble de ces productions sera présenté aux associations, lors d'une prochaine réunion départementale.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration du PDI (Programme Départemental d'Insertion) suivent leur cours, tels qu'annoncés lors de la session de décision modificative n° 1. Le nouveau PDI sera ensuite proposé dans le cadre de la décision modificative n° 2, afin d'y intégrer les contributions du Département en matière d'insertion au titre de la politique de la ville.

La campagne 2015 de lutte contre la prolifération du moustique-tigre a été lancée en mai 2015. Elle prend une nouvelle dimension, du fait d'un volet axé sur la prévention qui mobilise les services des collectivités locales auxquelles sont proposées des actions de formation réalisées par l'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen). S'ajoutera l'intervention de deux agents recrutés en emploi de service civique, lesquels auront pour mission, dès le mois de juillet 2015, de relayer l'information et les bonnes pratiques pour limiter à la prolifération de cet insecte nuisible.

Enfin, pour la quatrième fois, les soixante internes en médecine de toutes spécialités, qui sont actuellement en stage dans notre département, seront reçus, le 29 juin 2015, par le Président du Conseil départemental et le Préfet. Ces internes seront alors sensibilisés aux conditions d'accueil que le Lot-et-Garonne est en mesure de leur offrir. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – C'est parfait. Je vous remercie, Madame Borderie.

Mme KHERKHACH. – Monsieur le Président, je vous avais interpelé personnellement, afin de vous inviter à justifier l'absence du Département aux contrats de ville. Je constate que, désormais, vous avez rallié la démarche. C'est donc une excellente nouvelle, tant pour le Lot-et-Garonne que pour les agglomérations concernées par la politique de la ville. Ces contrats répondent à l'objectif qui, ce matin, a été mis en exergue par Monsieur le Préfet : rendre l'action publique plus efficace, mais aussi plus visible et plus lisible par tous, tant à l'égard des agglomérations que des associations qui œuvrent dans chaque thématique concernée par le contrat de ville, mais avant tout à l'égard des bénéficiaires.

Signer un contrat de ville, aujourd'hui, revient à entériner un projet de territoire qui va dans le bon sens. Alors, je vous remercie pour ce geste qui était logique et qui, me semble-t-il, était inédit. En effet, à ma connaissance, le Département n'avait encore jamais signé les précédents CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Je tiens à vous remercier pour cette évolution positive.

Mme GONZATO-ROQUES. – Si vous permettez, puisque vous dites que nous ne nous étions pas engagés sur les précédents contrats, je tiens à rappeler que nous avons sans cesse affirmé nos engagements par rapport à nos missions, tant obligatoires que facultatives dans le secteur social, et notamment dans l'habitat. De fait, les contributions du Département aux contrats de ville en cours, du moins en ce qui concerne les contrats-cadres, nous permettent de valoriser et redéployer, non sans efforts, nos compétences et les mesures déjà en place. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Ce que j'ai expliqué tout à l'heure vaut pour tous ici. Pardonnez-moi de vous rappeler à nouveau de ne pas prendre la parole sans la demander au Président.

M. CHOLLET. – Au nom de Christine Bonfanti-Dossat, qui a dû s'absenter, je souhaiterais réagir au deuxième rapport, en particulier en ce qui concerne l'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées. Il est vrai que ces solutions constituent les meilleures alternatives au maintien à domicile. En effet, hormis éventuellement l'époux ou l'épouse, les membres de la famille des générations plus jeunes sont souvent absents du domicile. Or, les gériatres nous ont formés et sensibilisés à l'importance du contexte dans lequel une personne âgée est accueillie. Pour que l'effet soit réellement positif, il faut recréer autour de cette personne une véritable cellule familiale, autrement dit avec la présence de deux ou trois générations.

Cependant, l'évolution de notre société, du fait de l'exclusion de nos sujets âgés des domiciles, nous conduit maintenant à devoir payer, avec nos impôts, des prestations. Nous ne savons plus vivre avec eux. La canicule de 2003 est le fait le plus exemplaire de cette situation. En France, cet épisode avait entraîné 15 000 morts, contre seulement 150 chez les Italiens qui, au contraire des Français, s'occupent de leurs grands-pères et grands-mères. Le rapport est donc de 1 à 100. Face à cette problématique, l'accueil familial s'avère une très bonne formule.

Cela dit, c'est une mesure qu'il reste à serrer de près. En effet, les risques encourus par les sujets âgés persistent : la malveillance, le harcèlement, le manque de patience face à l'inévitable lenteur de la personne, par exemple pour trouver ses lunettes ou ses comprimés. C'est pourquoi il faudra toujours veiller à ce que les familles d'accueil soient contrôlées. Cependant, ce travail de contrôle n'est pas facile et, à mon avis, il est impératif de laisser quelques crédits, peut-être même les augmenter. Il faudrait que les services, qui sont actuellement en difficulté à cet égard, puissent réellement faire des contrôles inopinés, c'est-à-dire sans prévenir les familles d'accueil. Il faut rappeler que cette prestation est financée par les contribuables Lot-et-Garonnais, et cela justifie ces contrôles par surprise.

S'agissant des internes en médecine, je voudrais souligner que la CODDEM, notamment, fonctionne bien. Je vous recommande cependant d'être logiques et attentifs aux décisions de l'État qui, en l'occurrence, vient de répondre favorablement à la demande des jeunes futurs médecins qui

souhaitaient que le nombre de places d'internes soit supérieur au nombre d'internes. Auparavant, tous les hôpitaux étaient remplis à 100 %, puisque ces deux nombres étaient équivalents à la place près. Inversement, l'État vient de concéder au Syndicat des internes un rapport de 107 % entre le nombre de places et le nombre d'internes. Par conséquent, le dernier interne au classement aura encore le choix mais, en corollaire, il n'y a plus aucun interne au service de médecine de Villeneuve-sur-Lot, par exemple, alors qu'il y en avait six chaque semestre. De fait, entre mai et novembre, les internes préfèrent être postés à Bayonne qu'à Villeneuve-sur-Lot, et même à Dax ou Mont-de-Marsan.

C'est pourquoi je compte sur vous, Madame la Présidente, pour saisir l'ARS afin qu'elle transmette le message au Gouvernement. Il ne faut pas céder au Syndicat des internes qui, finalement, ruine tout le travail réalisé avec la CODDEM. Je regrette que Madame la Ministre ait approuvé cette demande du Syndicat.

- M. MERLY. Monsieur le Président, pourriez-vous, s'il vous plaît, apporter des précisions concernant l'état du financement des maisons médicales ? Je sais que le Conseil départemental, pour sa part, assume ses engagements. Cependant, il semblerait que ce ne soit pas le cas du côté de la Région et du FEDER.
 - M. le PRÉSIDENT. Bien sûr, nous allons vous répondre.

Mme BORDERIE. – Je partage entièrement les propos tenus par Monsieur Chollet au sujet des accueillants familiaux, sujet qui, d'ailleurs, avait largement été traité par la Commission.

M. le PRÉSIDENT. – Madame Kherkhach, en effet, vous aviez soulevé la question de la politique de la ville lors de notre dernière session. Nous vous avions alors répondu que nous étions en train de l'étudier et que le contexte avait évolué par rapport aux années précédentes. Aujourd'hui, le dossier a avancé et nous le proposons. Je me réjouis que vous soyez satisfaite. Très clairement, je précise que nous nous engageons à budget et périmètre constants mais que, ce faisant, nous valorisons nos politiques au regard de l'élément nouveau qui vient d'apparaître. Maintenant, nous portons la compétence de gestion du FSE et, ainsi, nous disposons d'un moyen supplémentaire pour intervenir dans certains territoires par le biais des appels d'offres. En outre, le fait de participer de cette politique de la ville nous permettra peut-être, sur le terrain, de mieux mutualiser nos actions avec les différentes collectivités intervenantes.

Monsieur Chollet, vous avez évoqué des difficultés qui seraient éprouvées par les services pour contrôler les maisons d'accueil. Je n'ai pas très bien compris votre intervention, même s'il s'agit d'un sujet que je connais bien et que nous connaissons tous. Nous nous sommes efforcés de développer ce type d'accueil, en dépit des complexités que vous connaissez et que nous connaissons tous, chacun dans nos territoires respectifs. Certaines familles d'accueil se montrent performantes au plus haut point, quand d'autres le sont un peu moins. Ces écarts justifient d'autant plus les formations, les suivis et les contrôles. Or, justement, ces actions sont déjà en place, de surcroît sans problème particulier. De cette façon, nous constatons ce qui se passe dans les maisons d'accueil et, en cas de signalement, nous répondons présents.

En ce qui concerne le financement des maisons médicales, il est vrai que nous sommes confrontés à quelques difficultés et nous sommes en train d'essayer de les résoudre. Je crois que nous sommes sur la bonne voie avec la Région. Comme vous le savez, l'Aquitaine se trouve très en avance sur cette démarche. De plus, au cours des années précédentes, le Lot-et-Garonne a réussi à obtenir la plupart des subventions de la Région et de l'État, étant donné qu'il a été et qu'il est encore le seul Département à avoir construit, en associant à la fois les praticiens et les élus, des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans une logique en faveur de la santé et des territoires.

Certes, je vous confirme quelques difficultés, mais je vous assure aussi que nous travaillons actuellement avec la Région pour que des nouveaux projets émergent maintenant. En pratique, il s'agit de ceux dont l'élaboration a été lancée après le constat de réussite des premiers,

après avoir constaté qu'il n'existerait pas d'alternative à l'organisation que nous avions déjà mise en place pour lutter contre la désertification médicale et, surtout, pour attirer des jeunes médecins. Nous aurons l'occasion d'aborder à nouveau ce sujet sachant que, d'ici là, je me bats pour que ces projets complémentaires aboutissent. Il en est de même à l'échelon européen. Nous nous efforçons de trouver une solution à travers cette mécanique de financement public.

- **M. MERLY.** Les projets sont engagés et, comme vous le savez, les plans de financement sont établis. De fait, la CODDEM gère ces dossiers. Effectivement, à part le Conseil départemental dont je salue l'implication concrète, nous ne recevons rien de la part des autres institutions. La situation est donc inquiétante.
- M. le PRÉSIDENT. Il est vrai que cette difficulté que vous pointez est susceptible de retarder les projets. Certaines collectivités prennent le risque d'avancer le financement, en attendant que la solution se débloque. En tout cas, sachez que nous y travaillons et que, bientôt, le sujet sera abordé à nouveau.

Je vous remercie et j'ouvre maintenant les votes sur chacun des deux rapports.

RAPPORT N°1003

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Mme BORDERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°1004

ADOPTION DU REFERENTIEL DEPARTEMENTAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Mme BORDERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. le PRÉSIDENT. – Le Président de cette Commission, qui maîtrise l'art de la synthèse, s'apprête à nous livrer la présentation la plus résumée que nous ayons jamais connue!

(Rires)

Rapporteur : M. GIRARDI. – En effet, j'ai prévu une présentation liminaire de quelques secondes seulement. Mes chers Collègues, je vais en effet tâcher de me dépêcher, étant donné que, ce matin, Monsieur le Préfet s'est montré très bavard. C'est bien entendu une remarque amicale, puisque son intervention comportait tout de même des sujets intéressants.

Nous voici déjà à la fin du premier semestre 2015, réunis pour une décision modificative très proche du vote du budget. Pour autant, le monde agricole continue de tourner. Le début de la campagne agricole s'est avéré assez compliqué, notamment avec un printemps peu favorable à certaines productions. Tel fut le cas de la production des fraises, plutôt tardive, même si elle n'a pas été dramatique du point de vue des cours.

Cette filière nous a renvoyé l'image de notre agriculture lot-et-garonnaise d'aujourd'hui, c'est-à-dire professionnelle dans tous les sens du terme. Je constate avec plaisir, au fil des campagnes, que les agriculteurs lot-et-garonnais font preuve de toujours plus de maîtrise et de performance dans la conduite de leurs productions. En ce début d'été, je souhaite souligner l'important travail qui est réalisé par les producteurs, les techniciens, les commerciaux et l'ensemble des acteurs agricoles. Ces derniers ont contribué à faire de l'agriculture le fer de lance de l'économie lot-et-garonnaise. Je vous rappelle que l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire représentent entre 1,5 et 1,6 milliard d'euros en chiffre d'affaires. Cette double filière est donc la première activité économique du département. Elle constitue ainsi les racines du Lot-et-Garonne en termes de développement économique et, bien sûr, social.

Toute l'équipe de la Commission que je préside contribue à cette réussite. Grâce aux soutiens importants que nous attribuons, les évolutions politiques récentes nous conduiront à être nous-mêmes innovants en matière d'accompagnement. Mais nous relèverons ce défi, puisque nous avons le devoir d'accompagner et soutenir nos filières. En filigrane, je fais allusion à la loi NOTRe qui, sans doute, modifiera les lignes. Nous sommes dans l'expectative, d'ailleurs sans optimisme particulier ni pessimisme.

Nos actions, conjointes à celles de nos Collègues de la Commission en charge de l'économie et du tourisme, se trouvent parmi les plus appréciées de nos partenaires. En effet, elles sont efficaces. Ces derniers approuvent notre engagement sur le terrain, recherchent notre collaboration, savent qu'ils peuvent compter sur nous, en tant qu'élus départementaux, pour défendre leurs dossiers, aussi bien à l'échelon local qu'à l'image de votre engagement au niveau national, Monsieur le Président. Nous continuerons de nous montrer aussi offensifs et d'être force de proposition, même si la future grande Région, avec ses douze composantes au lieu des cinq actuelles, rendra encore moins évident ce qui ne l'était déjà pas toujours jusqu'à présent. Pour ma part, avec toute l'équipe de la Commission en charge de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement, je serai particulièrement vigilant à défendre nos couleurs et toute l'équipe.

Je souhaiterais aborder trois points qui me semblent importants, dont un qui a été évoqué ce matin par Monsieur le Préfet : la dynamique du développement. Nous voici en pleine période estivale, à la fois très chaude et plutôt sèche, et nous louons la bonne dynamique qui a été impulsée il y a cinq ans environ pour développer les lacs collinaires. Monsieur le Président, je tiens simplement à rappeler qu'en 2008, aucun lac collinaire n'avait été installé dans l'année. Auparavant, il y en avait eu 3 000 et cela constituait une base extraordinaire pour le développement des ressources en eau, lesquelles sont indispensables à l'agriculture du département. Or, il n'y en avait plus. Un travail considérable avec tous nos partenaires fut donc mené et, aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter de 170 projets qui ont été déposés, dont environ 100 qui sont suffisamment avancés pour que nous puissions espérer des avis préfectoraux positifs et 35 en cours de réalisation. Ce travail a été conduit main dans la main, la majorité et l'opposition ensemble. Je tenais à le souligner car, en Lot-et-Garonne, les réserves en eau sont déterminantes pour différentes filières, notamment pour les productions de noisettes, de pruneaux, de fraises, etc.

En second lieu, je voudrais parler de la réglementation. Certes, ce point a été évoqué, mais je souhaite y revenir car nous sommes plus que lassés de cet empilement de règles inhérentes à la réforme de la PAC, lesquelles s'ajoutent aux précédentes. Chez tous les agriculteurs, mais aussi dans d'autres secteurs, la fatigue s'avère de plus en plus marquée. Cette réglementation excessive gâche la vie des producteurs mais, parfois, n'apporte rien ou quasiment rien d'utile au développement économique et social, pas plus qu'à l'environnement.

Une autre complication apparaît, avec le phénomène des « rurbains », c'est-à-dire ces personnes venues d'ailleurs, qui s'installent à la campagne et... que nous adorons puisqu'ils épousent notre culture! Oui, ils s'habituent à nos règles. J'ai eu affaire à plusieurs situations de ce type et, me semble-t-il, la problématique est arrivée à un point tel que certains rurbains seraient prêts à intenter un procès contre la nature, au prétexte que les mouches feraient trop de bruit! C'est un exemple parmi d'autres, qui illustre que la situation devient compliquée.

- M. BILIRIT. Nous pouvons nous demander qui a vendu des terrains à ces « rurbains »!
- **M. GIRARDI.** Oui, bien sûr, nous pouvons nous poser la question. Souvent, ce sont des propriétaires qui ne sont plus agriculteurs et qui se sont retrouvés dépositaires d'un foncier. Ainsi, des personnes venues de la ville récupèrent ce foncier.

(Rires)

Trêve de plaisanterie, toujours est-il qu'il s'agit réellement d'une préoccupation. Les problèmes posés sont de plus en plus récurrents. Mais je me souviens avoir promis que ma présentation serait brève. Trois dossiers vous sont proposés aujourd'hui et, si j'avais prévu une introduction pour chacun d'eux au cours de la présentation générale, je vais m'en dispenser. Je propose donc que Bernard Barral et moi-même exposions directement chaque dossier.

- **M. le PRÉSIDENT.** Oui, Monsieur Girardi, mais nous pouvons aussi, si elle le souhaite, laisser la parole à l'opposition.
- ${\bf M.~MOGA.}$ Son intervention n'a duré que cinq minutes, cinquante-huit secondes et trente-sept centièmes.
 - M. le PRÉSIDENT. Oui, c'est exceptionnel!

(Rires)

Finalement, vous vous livrez à un bel exercice. Somme toute, nous devrions inviter Monsieur le Préfet à toutes nos sessions, car sa présence nous oblige à nous initier à l'art de la synthèse. Bien entendu, ces présentations plus brèves n'occultent en rien les débats qui suivent.

- **M. MERLY.** S'agissant du rapport n°7004, visant la promotion et le soutien à l'innovation, je suis surpris de constater le nombre très limité de dossiers. Finalement, vu le faible nombre d'agriculteurs innovants, je me demande si cette opération est significative.
 - M. GIRARDI. Nous n'avons pas encore traité le dossier.
 - M. le PRÉSIDENT. Monsieur Girardi, notre Collègue intervient.
 - M. MERLY. Mon intervention est d'ordre général, Monsieur Girardi!
- **M. GIRARDI.** Tout de même, nous pourrons évoquer cette question en même temps que le dossier proprement dit.
- **M. MERLY.** Certes, mais permettez-moi d'anticiper cette présentation. La question que je viens de poser vous permet de rebondir sur le dossier.

Par ailleurs, puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, je voudrais souligner que, ce matin, notre Collègue et Président de groupe a évoqué la SIAD (Semaine des Initiatives pour l'Agriculture de Demain). Pourtant, il me semble que cet événement n'est plus d'actualité.

- **M. le PRÉSIDENT.** Je vous confirme qu'il n'est plus organisé. Monsieur Lepers aurait gagné à s'informer davantage.
- **M. MERLY.** Pour autant, nous avions prévu, un peu rapidement, d'accorder 50 000 euros à l'association gestionnaire de la SIAD.
 - M. le PRÉSIDENT. Je constate, Monsieur Merly, que vous avez une bonne mémoire!
 - M. MERLY. Oui, tout de même...
 - M. le PRÉSIDENT. Il me semble que ce regain de mémoire est assez récent.

(Rires)

- **M. MERLY.** Une somme de 50 000 euros n'est pas négligeable. Nous vous saurions donc gré de nous indiquer quelle est véritablement la mission confiée à cette association, tant sur le fond que sur la forme. Comme vous, Monsieur le Président, je suis soucieux de la bonne utilisation de l'argent public et j'ai la plus grande sympathie pour les membres d'Orgagri. Encore faut-il une certaine cohérence.
- **M. GIRARDI.** S'agissant de la promotion et du soutien à l'innovation, vous me demandez, Monsieur Merly, si les projets de cet ordre sont nombreux en Lot-et-Garonne. Effectivement, nous pouvons stimuler des candidatures pour cette démarche et y consacrer un certain investissement. Cela dit, il me semble que notre département est assez extraordinaire en matière d'innovation et d'imagination, compte tenu de ce que nous constatons de la part des agriculteurs et à travers différents ateliers. Si le Conseil départemental est un tant soit peu en mesure d'impulser de telles dynamiques, c'est bien le sens de la démarche que nous menons.

En pratique, à la lecture du rapport, vous avez pu découvrir un certain nombre d'agriculteurs et d'équipes qui travaillent pour développer des innovations. Certains sont exemplaires et ont d'ailleurs reçu un prix. Je pense notamment à la production de spiruline qui, réellement, est un produit innovant.

- **M. MERLY.** Précisément, ma question porte sur le nombre de dossiers déposés en 2015.
- **M. GIRARDI.** La démarche est en cours et, à ce stade, rien n'est définitif. Monsieur Merly, vous êtes en avance d'une course!
 - M. le PRÉSIDENT. Bien. Monsieur le Président, je vous propose d'avancer.
- M. GIRARDI. En termes d'innovation, le Lot-et-Garonne se montre plutôt porteur et il me semble qu'il est opportun que notre Département continue de se mobiliser. Mon cher Collègue de l'opposition, nous te tiendrons donc informé de l'évolution, au fur et à mesure de l'arrivée à maturité des dossiers.

En ce qui concerne le SIAD, nous avons rompu avec la formule antérieure. En 2014 déjà, des évolutions avaient été apportées et nous avions mis un terme à la journée de regroupement du vendredi. Dans l'immédiat, nous conservons les aspects qui s'étaient révélés positifs l'an passé, c'està-dire des initiatives en Lot-et-Garonne, avec certains secteurs d'activité et des collèges. En revanche, il faut reconnaître que cette semaine de SIAD, avec cette journée-phare du vendredi, appartient au passé. Dans cette même logique, la subvention de 50 000 euros ne sera pas reconduite et, en tout cas, le montant sera nettement revu à la baisse par rapport à ce qui sera mis en place. La réflexion est en cours.

- M. MERLY. Il doit y avoir une corrélation entre le service rendu et le montant alloué.
- M. GIRARDI. Il est vrai que nous avons constaté un décalage entre la subvention du Département et le résultat de l'initiative. C'est un avis que nous partageons tous. Par conséquent, un SIAD sera encore organisé en 2015, toutefois avec une subvention amoindrie par rapport à l'année dernière. De la même manière, la Région a décidé de diminuer le montant de sa contribution. Autrement dit, l'évolution du SIAD correspond au sens de votre préoccupation, Monsieur Merly.
- M. le PRÉSIDENT. Je souhaite simplement ajouter quelques mots à cette présentation générale, en particulier en ce qui concerne le trophée de l'innovation. Je considère qu'il s'agit d'une très belle trouvaille. Elle est issue des états généraux de l'agriculture mais, effectivement, il est dommage que les candidatures ne soient pas plus nombreuses. Cela dit, il n'est pas exclu que notre politique des clusters, notamment avec celui qui est consacré au machinisme agricole, capte un certain nombre d'initiatives de ce type.

De fait, ce dispositif est tourné vers l'innovation des agriculteurs qui, le plus souvent, est liée au machinisme. Ainsi en attestent les deux principaux dossiers, lesquels émanent de pruniculteurs de Monteton, en l'occurrence Stéfan Auneau et Stéphane Faresin, tous deux ayant inventé des technologies pour traiter les cultures de prunes. Le premier a mis eu point un système de ramassage des prunes qui se trouvent au sol, au moyen de filets. C'est une innovation extraordinaire. Le second a conçu une machine de grande importance qui permettrait à la fois d'économiser les traitements phytosanitaires et de faire la taille. Cette machine à tout faire est susceptible de révolutionner la culture prunicole.

Oui, je regrette qu'il n'y ait pas plus de candidats. Ce manque d'intérêt est peut-être dû à un défaut de communication de notre part. En pratique, le Lot-et-Garonne est une terre d'innovation et je suppose qu'un grand nombre de porteurs de projets pourraient prétendre au trophée de l'innovation. Ce faisant, nous les mettons en avant et, d'une certaine manière, nous leur apportons un petit soutien financier pour la réalisation de leur projet.

RAPPORT N°7003

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. le PRÉSIDENT. – Je propose que nous ne présentions pas les trois rapports les uns après les autres. Tout de même, il faut commenter le schéma départemental d'alimentation en eau potable, car ce sujet important mobilise une bonne part de nos crédits, en particulier en investissement. Demain, il conviendra de nous interroger sur la façon dont nous pourrions continuer d'intervenir dans ce domaine. Or, le schéma y répond en partie.

Rapporteur: M. GIRARDI. – Oui, Monsieur le Président, n'oublions pas que la Commission qui présente ce rapport ne s'occupe pas que d'agriculture et de forêt, mais aussi d'environnement. Ce dossier a donc trait à l'environnement et s'écarte un peu de l'agriculture.

Souvent, des schémas sont conçus en fonction d'une mission précise mais, finalement, se retrouvent parmi les archives de telle ou telle collectivité. Or, sachez que ce schéma correspond à une préconisation règlementaire et qu'il est très important. Puisque vous avez ce document sous les yeux, je vous invite à vous reporter à la page 2, où figure l'objectif de ce schéma. Il s'agit de protéger et pérenniser la ressource en eau potable, donc de couvrir les besoins humains. C'est à ce titre que le schéma est crucial. L'objectif vise aussi à favoriser la mise en place de secours pour chaque

ressource. Autrement dit, nous ne nous contentons pas de couvrir les besoins, mais nous devons aussi constituer une ressource de sécurité de manière à faire face à un éventuel problème.

En définitive, la démarche inhérente au schéma induit une garantie. Le propos consiste à augmenter la disponibilité pour assurer au moins le minimum de ce qui est nécessaire en cas de situation critique, non seulement du point de vue de la quantité, mais aussi de la qualité de l'eau à l'arrivée. Neuf points ont ainsi été rédigés.

Le schéma comporte également un volet consacré à la rénovation du réseau qui, actuellement, perd jusqu'à 40 % dans les sols, notamment à cause de fuites. Cette optimisation visée aurait pour corollaire positif de réduire le coût de l'eau distribuée. C'est donc un schéma de grande importance, Monsieur le Président, d'autant plus qu'il constitue la base des actions concrètes à décliner sur le terrain pour parvenir aux objectifs décrits. Ce sont d'ailleurs des objectifs vitaux pour les familles et consommateurs d'eau potable du Lot-et-Garonne.

M. le PRÉSIDENT. – Souhaitez-vous formuler des observations sur ce dossier ?

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7004

PROMOTION ET SOUTIEN A L'INNOVATION AGRICOLE

Rapporteur: M. GIRARDI. – Ce dossier vient d'être présenté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7005

AGROMETEOROLOGIE DEPARTEMENTALE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'AGROMETEOROLOGIE

Rapporteur : M. GIRARDI

M. le PRÉSIDENT. – Somme toute, cette délibération vise des reconductions d'aides. Je suppose qu'elle recueillera votre unanimité.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur: Mme SALLES. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, à l'occasion de cette décision modificative n° 1, notre Commissi on présente peu de dossiers et, surtout, aucune demande de crédit supplémentaire au titre des rémunérations. Parmi ces dossiers inscrits à l'ordre du jour, un relève de la Direction des ressources humaines, en l'occurrence le tableau des effectifs, tandis que trois autres ont été préparés par la DAGL (Direction des Affaires Générales et de la Logistique).

L'un de ces trois dossiers est le bilan 2014 de la formation des Conseillers départementaux. Précédemment, nous n'attachions que peu d'importance à ce rapport mais, au fil des années, nous y accordons un peu plus d'intérêt. Il y est indiqué que 28 élus ont bénéficié de formations en 2014, pour une dépense de 28 340 euros. Notons qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les élus bénéficieront de droits individuels à la formation, pour vingt heures chaque année. Ce forfait sera cumulable tout au long de la durée du mandat. Ainsi, vous pourrez ne pas utiliser vos droits une année et, l'année suivante, tirer parti de 40 heures, ce à votre gré et au cours du mandat. La formation des élus sera financée par une cotisation obligatoire.

Par ailleurs, le tableau des effectifs comprend les chapitres habituels concernant les transformations de postes, les créations et les transferts. Les créations concernent la Direction des finances, compte tenu de la mise en place d'une cellule de contrôle de gestion et, par voie de conséquence, du recrutement de deux attachés. Trois postes d'assistants socio-éducatifs principaux, bénéficiant de co-financement des fonds européens, visent à activer les actions d'insertion dans le cadre du nouveau plan départemental d'insertion. En soutien au centre médico-social de Montanou, il s'agit aussi d'un poste d'assistant socio-éducatif.

À la Direction de la communication, le poste de Directeur, qui était un emploi contractuel, devient un emploi titulaire. Ce n'est donc pas à proprement parler une création de poste. Les créations les plus nombreuses sont en lien avec les Commissions administratives paritaires réunies le 16 juin, lesquelles proposent 112 agents pour des avancements de grade ou des promotions internes. Actuellement, les services de la Direction des affaires générales gèrent la fin de la procédure de renouvellement des marchés de transports scolaires, avec notifications, signatures, etc. Ils travaillent pour l'actualisation des modèles de convention de subventionnement des associations, ainsi que pour l'élaboration d'un guide pratique pour l'instruction des subventions.

De même, le service de la logistique fait face actuellement à une forte activité en lien avec la préparation de marchés, notamment le futur marché pour la fourniture d'électricité qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016. Il s'agit aussi des marchés qui concernent, entre autres volets, la maintenance des ascenseurs, ainsi que les fournitures de bureau (papiers et consommables). Depuis 2011, la centralisation progressive des achats autour du service des affaires juridiques et de la commande publique, ainsi que le recrutement d'un acheteur professionnel avec une prise de fonction le 1^{er} janvier 2012, ont été mis en œuvre. Cette optimisation des achats a permis une économie de 340 000 euros en 2014.

Au cours du premier semestre 2015, à la suite des élections professionnelles qui s'étaient déroulées en décembre 2014, la Direction des ressources humaines a géré l'installation des différentes instances paritaires. Le Comité technique et le CHS (Comité Hygiène et Sécurité) ont examiné plusieurs dossiers importants, notamment :

- l'élaboration de la procédure d'évaluation qui sera déployée en automne 2015 en remplacement de la notation ;
- la rédaction d'un règlement du temps de travail pour tous les agents techniques des collèges;
- la mise en place d'un groupe de travail pour l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action sur les risques psychosociaux.

Je vous confirme que les Commissions administratives paritaires du mois de juin ont entériné 12 promotions internes et 110 avancements de grade, afin de faciliter le déroulement de carrières de nos agents. J'en profite pour vous rappeler que, pour les dossiers importants traités par les instances paritaires, nous nous attachons à ce qu'un groupe de travail soit toujours créé en amont. Les représentants du personnel sont systématiquement invités à y participer et, ainsi, à l'instar des autres membres du groupe, contribuent à l'élaboration des propositions émanant du Comité technique ou du CHS.

Dans le cadre du contrat de partenariat de formation professionnelle territorialisée, lequel à été signé avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour la période de 2014 à 2016, qui permet un financement privilégié des actions de formation en faveur des agents, un avenant a été conclu pour l'année 2015, de manière à limiter le champ des formations nécessitant la participation financière de la collectivité.

Enfin, je vous signale une autre évolution importante: la poursuite significative de l'informatisation de la Direction des ressources humaines et de la dématérialisation des procédures. Cela se traduit notamment par l'achèvement de la dématérialisation, pour tous les services, des congés des agents. De même, la paye a été dématérialisée et nous avons développé divers tableaux de bord de gestion afin de suivre, presque semaine par semaine, l'évolution des rémunérations et des emplois au sein du Conseil départemental.

Voilà, Monsieur le Président, quelques informations au sujet de l'activité dans ces deux Directions.

Mme BÉTEILLE. – Nous voterons favorablement les rapports 8020 et 8022. En revanche, nous nous abstiendrons concernant le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2015. Sans doute allez-vous encore grincer des dents, mais nous ne pouvons passer sous silence un chapitre épineux. Ce matin, vous avez affirmé que la collectivité fonctionnait à effectif constant mais cela ne signifiait pas qu'elle fonctionnait à enveloppe constante.

Marie-France Salles a précisé qu'aucun crédit n'était demandé aujourd'hui en complément de rémunération. Monsieur le Président, vous avez ajouté que la note attribuée par *Sud-Ouest* en fin d'année 2014, soit 10/10, était tout à fait satisfaisante. C'est exact, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous pouvons nous permettre de nous relâcher en 2015. En effet, après examen des tableaux des effectifs et sauf mauvaise interprétation de notre part...

M. le PRÉSIDENT. – Très bien! Vous faites preuve de précaution et cette précision était utile.

Mme BÉTEILLE. – En effet, je m'exprime avec réserves. À partir de ces tableaux, nous avons pointé des mouvements de personnel qui nous étonnent. Tout d'abord, il s'agit de la transformation d'un poste de catégorie B ou C en poste de catégorie A au cabinet, laquelle porterait à quatre le nombre de postes de catégorie A au cabinet. À la DAGL, s'ajoutent une titularisation et la création de deux postes d'attachés, encore de catégorie A, en vue de la constitution d'une cellule de contrôle de gestion. Enfin, nous avons noté la titularisation du Directeur de la communication.

Il apparaît donc que, si des efforts sont effectivement engagés pour la maîtrise des charges de personnel, ils ne concerneraient que les catégories B et C. Inversement, la majorité semble se montrer fort généreuse vis-à-vis des effectifs de catégorie A. Si nous avons bien compté, il y aurait donc une transformation et deux créations de postes. Outre l'impact financier que ces évolutions peuvent représenter pour la collectivité, il est opportun et urgent de considérer les répercussions sur le moral des agents des catégories B et C, auxquels des efforts considérables sont demandés et qui, aujourd'hui, se sentent abandonnés ou même dupés. L'ambiance tendue au sein du Comité technique en témoigne, ainsi que les accusations portées par la CGT à travers son dernier tract, que nous ne saurions d'ailleurs ignorer.

C'est pourquoi nous vous demandons quelques précisions sur l'ensemble de ces différents points. Je vous remercie.

- M. MERLY. Monsieur le Président, mon intervention sera redondante par rapport à celle de ma collègue, mais il s'agit de ce que vous avez vous-même évoqué ce matin. Nous avons également été interpellés par ce tract qui, aujourd'hui, circule sur la place publique et dans lequel notre Président est traité de « menteur ». Je crois donc que l'heure est venue, pour vous, d'apporter les explications qui sont demandées.
- **M. le PRÉSIDENT.** S'il n'y a pas d'autre prise de parole, Marie-France Salles pourrait apporter une réponse, sachant que je ferai ensuite de même.

Mme SALLES. – Il vient d'être souligné que les évolutions portaient sur des postes de catégorie A. En premier lieu, je tiens à souligner que le poste de Directeur de la communication était déjà pourvu et qu'il est simplement transformé, de sorte que l'emploi qui était contractuel devient titulaire. Ce n'est donc pas une véritable création de poste. S'agissant des postes au sein de la Direction des finances, sachez que les missions confiées à cette cellule qui joue le rôle d'audit, en quelque sorte, font appel à des compétences précises et nous conduisent à des recrutements de postes d'attachés en catégorie A. Ce ne seront pas forcément des attachés principaux, mais simplement des emplois de premier grade par rapport au cadre d'emplois de catégorie A.

Comme pour les assistants socio-éducatifs, les créations de postes ici présentées s'inscrivent dans une démarche particulière. De plus, ces postes que vous n'avez d'ailleurs pas mentionnés sont liés au plan départemental d'insertion et sont cofinancés par le FSE, de sorte que l'implication financière du Département est amoindrie. Il n'empêche que ces nouveaux postes sont nécessaires au déploiement du PDI. S'agissant du poste au centre médicosocial de Montanou, il se trouve qu'une personne a quitté cette structure dont l'activité est importante. Ce poste d'assistant socio-éducatif est donc justifié.

En ce qui concerne le cabinet, Monsieur le Président pourra vous expliquer son souhait que certaines compétences y soient présentes.

Vis-à-vis du tract de la CGT, je ne sais quelle attitude vous pouvez adopter. Pour ma part, à titre personnel, j'en suis choquée car, si je conçois que chacun puisse désapprouver une politique menée par une majorité, je ne comprends pas qu'une organisation syndicale puisse s'en prendre à des agents, de surcroît de façon nominative. À mes yeux, il s'agit de mises en cause personnelles. Indéniablement, les représentants du personnel sont élus démocratiquement, mais je considère que ce statut ne justifie aucunement un tel contenu ni de telles attaques envers certains agents. La remise en cause de décisions et de politiques est pleinement légitime, mais la rédaction d'un tel message me choque particulièrement. Je le comprends d'autant moins qu'il me semble que des élus du personnel doivent représenter tous les agents, qu'ils soient de catégorie A, B ou C. Je ne m'explique donc pas le ton ni le contenu du tract.

Par ailleurs, au vu de la teneur de certains débats au sein du Comité technique ou du Comité d'hygiène et de sécurité, accordez-moi une certaine réserve. En effet, je crois que certains éléments tiennent aussi aux résultats des élections professionnelles de décembre 2014.

M. Ie PRÉSIDENT. – Je vous répondrai, point par point, à ce sujet qui reste toujours aussi sensible et agité. Je vous remercie, Madame Béteille, pour votre précaution de langage. En effet, cette problématique mérite que chacun d'entre nous en connaisse les tenants et aboutissants. Nous voyons à quel point il est possible de manipuler la réalité, le tract que vous citez en étant la caricature. Il suffit en effet de ne donner que des éléments chiffrés partiels pour laisser entendre le contraire de ce qui est avéré.

Mais, avant tout, je souhaite vous apporter une explication concernant les transformations de postes de catégorie B ou C en catégorie A, leur nombre étant d'ailleurs très faible. Je vous signale que de telles transformations n'ont pas lieu que pour le cabinet, mais dans tous les services. Vous pouvez ainsi vous référer au tableau qui fait suite aux Commissions administratives paritaires et constater qu'entre 70 et 80 grades ont changé. Il s'agit tantôt de passages de la catégorie B à la catégorie C, ou inversement, mais aussi de passages de la catégorie B à la catégorie A en fonction de différents critères et des évolutions de carrières. En outre, nous avons apporté une nouveauté au sein de notre collectivité à l'égard des agents qui font l'effort de se former et de passer un concours. Sans que cela ne soit systématique, puisque les progressions de carrières doivent aussi correspondre aux nécessités des services, mais la plupart du temps, nous nous efforçons de faire bénéficier un agent qui vient de réussir un concours, par exemple d'attaché ou d'ingénieur, d'une opportunité qui viendrait à s'ouvrir.

S'agissant des transformations de poste au cabinet, je vous confirme que je suis en train de le réorganiser, en l'occurrence après sept ans de mandat et alors que certains agents ont quitté le Département ou souhaité changer de service. La reconfiguration du cabinet est donc en cours et, effectivement, je suis dans une volonté d'efficacité. Nous recherchons donc des compétences et, dans la mesure où le cabinet est une petite entité, ces compétences se trouvent plutôt parmi la catégorie A que parmi la catégorie C, même si, à mes yeux, les grades importent peu. Nous voyons des agents très compétents à tous les niveaux et c'est essentiel. Vous le savez, puisque la plupart d'entre vous, en tant qu'élus, avez l'occasion d'observer que l'investissement personnel est déterminant.

Je voudrais rappeler qu'en 2006, le Conseil départemental disposait de cinq chauffeurs, contre seulement deux aujourd'hui. Si vous tenez à formuler ce type de critique, je peux citer de nombreux exemples tels que celui-là. De même, bien que vous ne le sachiez que trop, je voudrais souligner que, dans ce service, nous avons tâché de diminuer au maximum les frais de gestion. Ainsi, nous avons divisé le budget par deux. C'est une réalité, en dépit des affirmations des uns ou des autres, selon lesquels nous aurions dévié ou transféré quelques compétences dans les services. Vous pouvez procéder à des vérifications, si vous le souhaitez. En attendant, je confirme que le budget du cabinet et de la communication a baissé. Aujourd'hui, le nombre d'agents est inférieur à ce qu'il était en 2007. Certes, la diminution du nombre de postes n'est pas extrêmement importante, mais elle est réelle. Sachez aussi que les évolutions seront à effectif constant. Et, puisque j'ai demandé les tableaux correspondants aux services, je vous les transmettrai.

Il est temps de clore le débat sur cette question, étant entendu que les critiques sur notre façon de gérer le cabinet et différents effectifs pourraient être sans limites. Quoi qu'il en soit, à mon arrivée, la voiture de fonction du Président était une C6, c'est-à-dire un véhicule de seize chevaux et six cylindres. Nous l'avons remplacée par une Scénic. Les exemples ne manquent pas, mais je préfère m'arrêter là. Si vous y tenez, je précise que ce modèle ne convenait pas à mon dos et que nous avons finalement opté pour une C5, c'est-à-dire une voiture dont la puissance n'est que de six ou sept chevaux fiscaux, et non de seize chevaux.

S'agissant du contrôle de gestion, je vous signale que des créations d'emplois ne signifient pas qu'il s'agit d'emplois véritablement nouveaux. En l'occurrence, l'emploi en question, en catégorie A, n'existait pas auparavant et nous pouvons le considérer comme un investissement. En effet, tous ceux qui gèrent une entreprise savent que le contrôle de gestion permet de renforcer une structure. Je n'ai pas eu la possibilité de le faire comme je le souhaitais, mais il n'empêche que ces recrutements s'avèrent nécessaires. De la même manière, nous nous apprêtons à compléter l'équipe de la Direction des finances par des compétences en contrôle de gestion. Nous souhaitons lancer un audit d'organisation et créer un véritable service de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de manière à ce que les services disposent des effectifs dont ils ont réellement besoin et à ce que la gestion de ces ressources soit un peu plus fluide et un peu moins traditionnelle qu'aujourd'hui. Précisément, à l'occasion d'un départ à la retraite, nous examinerons la nécessité ou non de remplacer l'agent sortant, par rapport à un éventuel besoin dans un autre service qui serait plus crucial.

Par ailleurs, la titularisation du Directeur de la communication est une question qui apparaît dans le premier tract de la CGT. Je précise que je ne mets pas en cause l'organisation ellemême, mais un de ses responsables, lequel m'avait demandé de distribuer un premier tract. Je m'en suis acquitté par voie normale, c'est-à-dire par courriel et en accompagnant ce tract mensonger d'une explication. En effet, il y était affirmé que nous recrutions un nouveau Directeur de la communication, en plus de la personne qui occupait déjà cette fonction. Cela était faux et s'ajoutait à d'autres erreurs que je n'ai plus en tête. J'ai donc précisé la situation et cela a donné lieu à un deuxième tract. Or, le premier tract laissait entendre que le Conseil départemental imposait de la rigueur dans les différents services, à l'exception du cabinet où ce principe de rigueur n'aurait pas été appliqué et où la Présidence recrutait à tour de bras. J'ai donc répondu que cette affirmation était fausse et, en fin de restructuration du cabinet, la réalité le démontrera.

Le deuxième tract que vous mentionnez n'est pas constitutif d'un mensonge frontal, contrairement au premier, mais d'un mensonge par manipulation. Autrement dit, des informations sont données mais elles sont partielles et laissent entendre que, non seulement, nous recruterions à tour de bras pour le cabinet, mais aussi que nous octroierions des salaires mirobolants. Permettez-moi de rappeler que les salaires du Directeur et des cadres du cabinet pourraient être supérieurs de 43 % par rapport à ce qu'ils sont, si nous en jugeons par les rémunérations moyennes pour les mêmes fonctions dans les autres collectivités. En effet, compte tenu de la réglementation, la rémunération d'un Directeur de cabinet peut atteindre 90 % de la rémunération la plus élevée d'une collectivité. Or, en Lot-et-Garonne, nous sommes très loin d'appliquer une telle latitude. De plus, il est sous-entendu qu'en plus des salaires versés au personnel du cabinet, des indemnités extrêmement élevées seraient concédées et que, récemment, nous aurions procédé à des augmentations. Or, à l'euro près, le salaire du Directeur de cabinet, qui a d'ailleurs changé, est le même que celui qui était versé en 2008.

Telles sont les précisions que je tenais à apporter, bien qu'elles m'apparaissent devoir être formulées pour un motif futile, voire dangereux. Lorsqu'un syndicaliste s'attaque à des agents du Conseil départemental, tant de la catégorie A que de la catégorie B, en les mettant sur la place publique et en les stigmatisant, il ouvre la porte à d'autres stigmatisations dans telle ou telle catégorie de personnels. Bien sûr, je dénonce de telles méthodes. Aujourd'hui, nous affrontons une période difficile et, effectivement, il nous faut être exemplaires. Nous devrons faire des choix et trouver des économies. Au cabinet, comme à la Direction de la communication, nous démontrerons que ces engagements, qui avaient été pris et tenus il y a déjà longtemps, le seront encore demain.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, nous prenons acte de votre discours. Cela dit, les régimes indemnitaires des catégories B et C n'ont pas été réévalués depuis six ans. Comment justifiez-vous un tel choix ?

(Rire)

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Chollet, veuillez me pardonner si je ris. Dans le tract, il était écrit que la lutte syndicale aurait arraché le régime indemnitaire. Je tiens à rappeler que, à notre arrivée aux affaires, en 2008, nous avions un programme qui, du reste, sur ce point, n'était en rien original. En effet, le Président sortant, Michel Diefenbacher, m'avait écrit que, s'il était resté à la tête du Département, il aurait revu les rémunérations à la hausse, étant donné que la situation du Département n'était pas conforme à la légalité du point de vue des régimes indemnitaires. En effet, ceux-ci n'avaient quasiment pas été modifiés depuis 1993. Nous le savons tous.

Justement, dans la mesure où il n'y avait quasiment pas de régime indemnitaire, nous avons jugé utile de nous y atteler. J'en profite pour saluer le travail réalisé par Marie-France Salles, ainsi que sa Commission et le Directeur général des services de l'époque. La tâche fut longue et dura deux ans, avant que nous ne réussissions à mettre en place le régime indemnitaire actuel. Celui-ci correspond à la moyenne nationale, sachant que de nombreux Départements, et pas seulement de gauche, ont adopté un régime indemnitaire plus élevé que le nôtre. En quelque sorte, le Lot-et-Garonne est parvenu à un bon niveau. Souvenez-vous que la Cour régionale des comptes s'étonnait

que nos dépenses de personnel étaient inférieures à la moyenne nationale de 25 %, mais que notre progression en matière de charges salariales était la plus forte de France, durant les quatre premières années de notre mandat. Or, tout simplement, cette hausse était justifiée par la régularisation du régime indemnitaire à partir de 2008, puis surtout en 2009 et 2010, donc par une augmentation importante de la masse salariale. Depuis lors, certes, des discussions ont lieu, étant donné que nous avons réévalué certains aspects, mais pas forcément les régimes indemnitaires.

Je vous remercie pour vos interventions. Il est temps, maintenant, de procéder à l'examen des dossiers.

RAPPORT N°8020

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE CONSACREES AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 ET AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Le PRESIDENT. – Je présume que cette délibération ne pose pas de problème.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8021

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2015

Rapporteur: Mme SALLES

M. le PRÉSIDENT. – Ce rapport vient d'être explicité et j'ai noté l'abstention de la part de l'opposition.

VOTE : Le rapport est adopté.

Pour : 28 (groupes « La Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne »)

Abstention: 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)

RAPPORT N°8022

FORMATION DES CONSEILLERS GENERAUX : BILAN 2014

Rapporteur : Mme SALLES

M. le PRÉSIDENT. – Il en est de même pour ce rapport qui a été présenté par Marie-France Salles.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2014

Rapporteur: Mme SALLES. – Ce rapport est purement formel.

M. le PRÉSIDENT. – Je suppose en effet que cette délibération ne pose aucun problème.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur: M. DÉZALOS. – Huit rapports sont prévus au titre de cette Commission, dont deux qui relèvent de Monsieur le Président, plus que de moi-même: le rapport d'activité des services départementaux et les décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir. Je suppose que ces deux délibérations pourront être examinées assez rapidement, ainsi que certains autres rapports.

Si vous me le permettez, je voudrais formuler un commentaire, essentiellement à propos du compte administratif. Certes, la décision modificative n°1 est également importante, mais vous constaterez que son contenu reste relativement modeste. En revanche, la teneur du compte administratif de l'année 2014 mérite que nous prenions le temps de l'analyser. Il a pour particularité de porter sur un exercice qui concernait une autre équipe départementale que la nôtre, actuellement. Ce sera pourtant l'équipe nouvellement élue qui devra se prononcer sur ce compte administratif.

Celui-ci nous permet de découvrir ou constater la poursuite du redressement des équilibres, tel qu'il a été amorcé en 2013. D'après ce compte administratif 2014, la situation financière de la collectivité se révèle satisfaisante. De plus, nous pouvons démarrer la nouvelle mandature dans des conditions aussi favorables que possible, par rapport au contexte économique et financier contraint dans lequel évoluent tous les Départements. Certes, les résultats de l'année 2014 sont bons, de surcroît en amélioration par rapport à l'exercice 2013, mais ils demandent que nous poursuivions nos efforts, en permanence et sans relâche, tant du point de vue des investissements qu'en fonctionnement. C'est à cette condition que nous pouvons développer un service public de qualité, répondant au besoin de développement du territoire et des solidarités.

Au plan budgétaire, l'exercice 2014 est caractérisé par la poursuite du redressement de l'autofinancement brut, comme nous l'avions déjà constaté à propos de l'exercice 2013. En fin d'année 2014, notre épargne est ainsi passée de 32,8 millions d'euros à 40,1 millions d'euros, soit une augmentation de 7,3 millions d'euros. Cet écart positif est loin d'être négligeable. L'épargne départementale représente 11,2 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle permet à notre collectivité de se situer au-delà de ce qui est considéré comme le seuil de vigilance qui, je vous le rappelle, est communément admis à 10,0 %.

Ce volume d'épargne équivaut à la différence entre les ressources et les charges de l'exercice. En 2014, face à une évolution des dépenses de fonctionnement par rapport à celles de l'exercice précédent, soit 10,4 millions d'euros de plus, les recettes ont elles aussi progressé de 17,7 millions d'euros. Elles ont ainsi enrayé l'inéluctable effet de ciseau qui, depuis maintenant plusieurs années, est devenu la caractéristique prédominante de la quasi-totalité des budgets départementaux. Comme vous le savez, ceux-ci sont confrontés à une dynamique des ressources insuffisante par rapport à la croissance exponentielle des dépenses à caractère social.

Bien sûr, nous ne saurions nous contenter de prendre acte de cette amélioration de la situation financière, sans en analyser les raisons structurelles ou conjoncturelles. Du point de vue budgétaire, l'exercice 2014 a été marqué par les mesures relatives au pacte de responsabilité de 2013, lesquelles avaient été prises conjointement par l'État et les collectivités locales. L'une des priorités inhérentes au pacte concernait l'association des collectivités locales et la participation de celles-ci aux mesures d'économies engagées par l'État pour redresser les déficits publics. Le nouveau cadre financier précisait notamment que les collectivités territoriales seraient associées au redressement des comptes à travers une contribution d'un montant total d'1,5 milliard d'euros en 2014, puis à nouveau d'1,5 milliard d'euros en 2015. En 2014, globalement, la participation des Départements s'est traduite par une première réduction des concours financiers de l'État, à hauteur de 476 millions d'euros. À ce titre, notre dotation globale de fonctionnement a été ponctionnée en 2014 d'1 million d'euros.

Aujourd'hui, nous savons que la loi de finances a accentué cette mesure pour l'année 2015. La contribution du Lot-et-Garonne s'élèvera chaque année, et jusqu'en 2017, à 4,6 millions d'euros, portant la diminution totale de notre ressource au titre de la DGF, toutes choses égales par ailleurs, à 15,8 millions d'euros en fin de période. Toutefois, à cette disposition, s'est ajouté un autre volet fondamental pour les Départements. En effet, l'État a souhaité accentuer son soutien aux collectivités les plus fragiles, en renforçant les mécanismes de péréquation et en instaurant de nouvelles ressources, afin que nous bénéficions, à compter de l'année 2014, d'un meilleur financement des allocations de solidarité nationale.

Le premier dispositif mis en œuvre porte sur le fonds de compensation péréqué. Abondé par le transfert des frais de gestion au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, initialement perçus par l'État, ce fonds est réparti entre tous les Départements, en proportion du reste à charge des allocations individuelles de solidarité pour 70 %. Les 30 % restants sont établis au regard d'un indice qui cumule le revenu par habitant, et la proportion du nombre de bénéficiaires de l'APA, du RSA et de la PCH au sein de la population départementale. En 2014, notre collectivité a ainsi perçu une dotation de 7,1 millions d'euros, soit près de 21 euros par habitant. Cela situe le Lot-et-Garonne dans le premier quart des Départements les plus accompagnés.

Au-delà de ce premier fonds, un dispositif complémentaire, dédié au financement des allocations individuelles de solidarité, a été instauré en 2014 : le fonds de solidarité en faveur des Départements. Celui-ci est alimenté par un prélèvement de 0,35 % de l'assiette des droits de mutation à titre onéreux de l'année précédente. Sa redistribution est opérée au profit des collectivités les plus pauvres, par comparaison avec la moyenne nationale du potentiel fiscal ou avec le revenu par habitant. Les attributions individuelles sont ensuite réparties en fonction d'un seul critère, celui du reste à charge par habitant.

Il s'agit donc de deux phases, la première étant relative à la contribution de chaque Département au dispositif. À ce titre, la participation du Lot-et-Garonne s'est élevée à 1,9 million d'euros. La seconde phase, plus agréable, correspond au reversement de ce fonds, lequel a procuré à notre budget une ressource nouvelle à hauteur de 7,6 millions d'euros.

Enfin, la troisième mesure du pacte de confiance a permis d'atténuer le reste à charge des allocations individuelles de solidarité, en donnant la possibilité de majorer de 0,7 point le taux de plafond des droits de mutation à titre onéreux. Ce taux est ainsi passé de 3,8 % à 4,5 %. Le Lot-et-Garonne fait partie des 90 Départements qui ont opté pour cette majoration. Cette mesure nous a permis d'obtenir une recette complémentaire d'1,7 million d'euros, sachant que les bases n'ont que très peu évolué.

De manière consolidée, les produits supplémentaires, de 12,8 millions d'euros, issus de l'effet cumulé du dispositif de compensation péréqué et du fonds de solidarité, ont contribué à une compensation du reste à charge des allocations individuelles de solidarité, à hauteur de 38 euros par habitant. Ainsi, ce ratio par habitant a été ramené de 136 euros à 98 euros. Nous notons ainsi

l'efficacité des mesures décidées par le Gouvernement, plus particulièrement envers les Départements ruraux.

Si ces mesures restent perfectibles, n'oublions pas que les conclusions du groupe de travail initié par l'État, ainsi que celles de l'ADF (Association des Départements de France), ayant vocation à trouver une solution pérenne pour assurer le financement du RSA par la solidarité nationale, sont très attendues. Quoi qu'il en soit, ces mesures ont permis d'atténuer notre reste à charge de 30 %. L'ensemble des dispositifs ici évoqués a été pérennisé par la loi de finances pour 2015. Cela devrait contribuer à mieux garantir, à l'avenir, le financement de ces allocations individuelles de solidarité qui sont essentielles à la cohésion sociale nationale.

Après ces précisions, je voudrais attirer votre attention sur l'aspect conjoncturel de certaines recettes de l'exercice 2014. Il s'agit principalement du produit de la vente du centre de loisirs de Cauterets, pour 1,2 million d'euros, ainsi que des 6,750 millions d'euros correspondant au premier versement du « canon », dont les coûts sont limités et qui est lié au bail emphytéotique administratif de la gendarmerie. Le second versement est programmé en 2015. Cette recette exceptionnelle a certes participé de l'autofinancement mais, surtout, a été affectée prioritairement au financement des dépenses d'équipement de l'exercice. Ainsi, pour un niveau d'investissements légèrement supérieur à celui de l'année 2013, soit 53,5 millions d'euros, nous avons moins emprunté que l'année précédente. En effet, nous n'avons contracté de prêts que pour 25 millions d'euros. Du fait aussi du remboursement de 19,1 millions d'euros en capital, nous avons ainsi contenu la variation de l'encours de la dette qui est maintenant inférieure à 6 millions d'euros.

Mais nous ne saurions nous contenter de relever, en tout et pour tout, le produit exceptionnel qui découle du bail emphytéotique administratif. Nous devons nous pencher aussi sur le contenu qui, ne l'oublions pas, permettra d'engager un important programme de réhabilitation de toutes les casernes de gendarmerie. Ce programme est exceptionnel par son montant, soit 17,6 millions d'euros en travaux, mais aussi par le délai d'exécution particulièrement resserré des principaux investissements, c'est-à-dire en seulement trois ans. Il faut reconnaître qu'il aurait été difficile, si ce n'est impossible, pour la collectivité de répondre seule à cette ambition et, de surcroît, dans un laps de temps aussi court.

Je souhaitais également pointer les dépenses de la section de fonctionnement qui, globalement, ont augmenté de 10,4 millions d'euros, donc de 3,4 % par rapport à l'année 2013. Pour une juste comparaison d'une année sur l'autre, ce taux de progression doit cependant être corrigé à deux égards. Ainsi, en 2014, le budget annexe du parc routier a été intégré au budget principal. Ce transfert a eu pour incidence budgétaire d'augmenter les dépenses de gestion de 2,7 millions d'euros. S'ajoute la nouvelle contribution départementale dédiée au fonds de solidarité, pour un montant d'1,9 million d'euros. Dès lors que nous tenons compte de ces deux éléments, la variation des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2014 reste en dessous de la barre des 2 %. Inversement, les dépenses de solidarité ont varié de près de 5 millions d'euros. À cet égard, nous mesurons les efforts de gestion opérés dans toutes les Directions, dans l'objectif de maintenir un bon niveau de service public.

Pour conclure, la situation financière du Département en fin d'année 2014 se révèle satisfaisante, eu égard au contexte économique et financier. Pour autant, nous devons reconnaître que cette situation financière n'en est pas moins tendue et qu'elle doit mobiliser notre vigilance. L'amélioration de notre épargne brute a été possible en partie grâce aux recettes exceptionnelles de l'exercice, mais aussi grâce au soutien de l'État. Ce matin, Monsieur Lepers a utilisé le terme « sparadrap » à ce sujet, mais il s'est alors agi alors d'un « sparadrap » de près de 13 millions d'euros! De surcroît, ce soutien a été pérennisé en 2015 et c'est un atout important. Certes, ces compensations étaient nécessaires à l'équilibrage des comptes de l'année 2014. Elles étaient donc bienvenues.

Cependant, ces nouvelles ressources ne suffiront pas à assurer l'avenir de nos équilibres budgétaires qui, comme vous le savez, sont sans cesse contrariés par une dynamique des allocations individuelles de solidarité, laquelle se trouve soutenue du fait du vieillissement de la population et amplifiée par la faiblesse de la reprise économique. Il nous faut donc poursuivre la mise en œuvre d'un service public de qualité, en maîtrisant les coûts. De plus, il nous faut prendre le temps de travailler au sens que nous souhaitons donner à notre action publique, conformément à ce qui a été annoncé ce matin par Monsieur le Président. Il importe que nous poursuivions la réflexion sur la construction de nos politiques et leur lisibilité à l'égard de l'ensemble des habitants du territoire. Du reste, la loi NOTRe nous y obligera. À nous, par conséquent, d'être porteurs de cet avenir.

Voilà, Monsieur le Président, l'analyse que je pouvais vous proposer concernant le compte administratif de l'année 2014. Suivent un certain nombre de rapports, sans que je ne sache encore s'ils susciteront un débat ou non.

M. CHOLLET. – Mon intervention sera rapide, puisqu'il ne me semble pas utile de renouveler le débat que nous avons déjà eu à l'occasion du budget primitif, mais aussi au sein de la Commission en charge des finances présidée par Christian Dézalos. Je reconnais d'ailleurs à ce dernier une honnêteté assez intéressante, compte tenu de la dimension de la présentation. En effet, à la réception d'un compte administratif, nous nous reportons avant tout à la courbe de l'épargne brute. Et, lorsque nous constatons qu'elle remonte, nous sommes plutôt rassurés. Cela dit, je partage l'analyse de Christian Dézalos sur la raison de cette hausse, c'est-à-dire l'arrivée en 2014 de crédits exceptionnels. Il faut en effet intégrer les opérations relatives à la gendarmerie et au centre d'accueil de Cauterets, soit un montant total de 7,9 millions d'euros. Sans ces recettes exceptionnelles, l'épargne brute n'augmente pas. Alors, prenons garde de ne pas nous satisfaire trop vite. En réalité, le Département se trouve dans une situation difficile, compte tenu de son épargne qui ne remonte pas.

Pour notre part, ainsi que l'a exprimé le Président Lepers ce matin, nous considérons que la majorité ne fournit pas suffisamment d'efforts. Certes, la mise en œuvre de ces efforts est compliquée, mais elle est nécessaire, surtout pour les dépenses de fonctionnement. À notre avis, vous n'y faites pas suffisamment attention. Compte tenu de la difficulté de la période, ces efforts que nous attendons sont compliqués et courageux. Ils le sont d'ailleurs dans d'autres collectivités, par exemple à la Mairie d'Agen où nous n'avons plus guère d'amis à l'intérieur et où chacun a fourni des efforts. Cela dit, nous prévoyons que la dotation globale de fonctionnement continuera de s'écrouler, étant donné que l'État français sera encore obligé de demander aux collectivités de faire des efforts pour rester dans le cadre des exigences européennes. En attendant, pour le Lot-et-Garonne, nous préconisons une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président, j'ai envie de vous dire que vous tapez en touche et, de surcroît, que vous le faites assez astucieusement. Autrement dit, vous vous trouvez malheureusement dans une situation sans aucune perspective quant aux fonds de péréquation, lesquels vous permettent de traverser les années sans faire banqueroute. Pourtant, en 2013, vous aviez indiqué que les comptes étaient dans le rouge. Je cite vos propos et je suppose que vous vous les rappelez. En pratique, les comptes départementaux ne sont pas exactement dans le rouge, mais dans un rouge un peu moins vif. En d'autres termes, la situation est difficile et je ne dis pas le contraire. Nous estimons donc que vous pourriez faire beaucoup plus d'efforts au sein du Conseil départemental.

Pourquoi ai-je dit que vous tapiez en touche ? Monsieur le Président, vous dispensez deux discours. Soit la relance économique en France arrive et cela confirmerait votre propos de ce matin, soit vous supposez que l'État pourrait venir à votre secours. Dans la première hypothèse, le chômage pourrait baisser et des indices de l'INSEE sont de nature à nous laisser espérer que la dynamique pourrait être relancée. J'en profite pour souligner que d'autres pays européens se sont remis dans le mouvement beaucoup plus vite que la France. Nous faisons plutôt figure de gros paquebot ou de Titanic des temps modernes qui a du mal à repartir. Selon la seconde hypothèse, Monsieur le Président, à l'instar de tous les Présidents de Conseil départemental, qu'ils soient de droite ou de gauche, vous semblez attendre le secours de l'État. Il est vrai que les dépenses

inhérentes à la solidarité nationale sont telles que la difficulté s'accroît. Somme toute, vous espérez par exemple que le RSA soit pris en compte par l'État. Il est vrai que ce serait l'une des solutions possibles et qu'elle nous avantagerait fortement, ici, en Lot-et-Garonne.

Je renouvelle la confiance que nous avons déjà exprimée et, à cet égard, nous approuvons que le compte administratif soit présenté avant le budget primitif. Ainsi, nous avons une meilleure visibilité de la réalité financière. Nous considérons que l'épargne brute n'a pas augmenté et qu'il existe une marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement. Vous devez, selon nous, utiliser cette possibilité, de manière à stabiliser notre collectivité sans attendre qu'autrui ne vienne à son secours.

- M. le PRÉSIDENT. Si vous me permettez une question, et puisque vous affirmez que nous disposerions d'une marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement, à quelles dépenses faites-vous allusion en particulier, Monsieur Chollet ?
- **M. CHOLLET.** Monsieur le Président, je reprends la teneur du discours prononcé ce matin par Monsieur Lepers. Nous sommes tout à fait disposés à nous mettre autour de la table et à travailler avec vous, maintenant que les élections sont passées, pour étudier, point par point, ce qui pourrait être économisé.
- **M. le PRÉSIDENT.** En d'autres termes, vous voulez bien vous mettre autour de la table et travailler avec nous, mais vous ne préconisez aucune recette miraculeuse. C'est entendu.
- M. CHOLLET. Monsieur le Président, au sein d'autres collectivités, nous avons démontré que nos propositions étaient réalisables. Ainsi, nous avons fusionné des administrations, supprimé des postes d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) et déployé des actions qui ont contribué à diminuer les dépenses de fonctionnement. Ces mesures ne plaisent pas à tous et s'avèrent assez compliquées, certes, mais elles me semblent nécessaires, du moins si vous voulez préserver une certaine stabilité au sein du Département.
- M. BILIRIT. Je remercie Pierre Chollet de nous reconnaître l'honnêteté de la présentation. Effectivement, nous travaillons en totale transparence et il est vrai que nous nous trouvons dans une situation qui n'est pas facile. De toute évidence, l'excédent brut de l'année 2014, qui nous apporte un certain confort, repose en partie sur des recettes exceptionnelles.

J'ajouterai tout de même un bémol à l'intervention de Pierre Chollet concernant la péréquation. Soyons précis! Tout d'abord, la péréquation n'est pas directement liée à l'État. En pratique, ainsi que l'a expliqué Monsieur le Préfet ce matin, il ne s'agit pas d'une demande adressée à l'État, mais d'une demande visant à ce que la solidarité soit exercée partout, au niveau national, de la même façon. Force est de constater que certains Départements sont bien mieux lotis que le Lot-et-Garonne. Dans ce contexte, la péréquation doit non seulement être poursuivie, mais être accentuée. Sur ce point, il me semble que vous et nous devrions pouvoir nous retrouver, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un effort qui serait demandé à l'État, mais bien d'une répartition différente des recettes. Il était important de le souligner et de le préciser. De fait, nous n'aurions aucune illusion si, comme vous le croyez, il s'agissait de demander à l'État de nous apporter un nouveau soutien.

Cela étant dit, les éléments de péréquation actuellement en vigueur, qui sont d'ailleurs déployés aussi pour les intercommunalités, démontrent que la démarche n'en est qu'à son début. Je crois même que le mécanisme devra être accentué si nous voulons poursuivre la décentralisation et développer une solidarité à l'échelon national.

Par ailleurs, je constate que les propositions émanant de l'opposition depuis cet aprèsmidi visent surtout des dépenses nouvelles. Par exemple, vous nous demandez de participer davantage aux frais de scolarité de l'école In'Tech Info et vous vous réjouissez de notre implication dans la politique de la ville. Sachez que nous serons de toute façon pris dans un dilemme, dès lors

qu'il s'agira de répondre à un besoin toujours plus important de la part de nos concitoyens, tout en supportant une contrainte économique et financière au sujet de laquelle vous et nous reconnaissons qu'elle est pesante. Tel est l'exercice difficile auquel nous sommes confrontés.

Il est cependant évident que nous ne pourrons préparer le travail pour les années à venir que lorsque nous connaîtrons le périmètre exact induit par la loi NOTRe qui, de fait, sera majeure et déterminante. Dès lors, nous pourrons distinguer les volets qui constituent une obligation départementale par rapport aux autres. Nous opèrerons alors des choix qui, inévitablement, ne seront pas forcément approuvés par la minorité. Cela dit, nous connaîtrons notre périmètre d'intervention, lequel vaudra pour les années à venir. Ce sera à partir de ce périmètre que nous pourrons travailler ensemble, même si je ne suis pas persuadé que vous et nous trouverons des solutions identiques. Ce périmètre qui reste à définir sera simplement une base commune de travail pour le Conseil départemental.

M. DÉZALOS. – Monsieur le Président, ce que vient d'expliquer Jacques Bilirit quant à la nécessité de pérenniser des mécanismes de péréquation s'impose en effet. La solidarité entre Départements, riches pour les uns et pauvres pour les autres, doit être exercée durablement, et pas seulement de façon conjoncturelle. Cette attente me paraît légitime.

Par ailleurs, je voudrais faire observer à Pierre Chollet que la progression de l'épargne dégagée durant l'exercice 2014 est supérieure aux deux recettes qui, effectivement, sont tout à fait conjoncturelles, c'est-à-dire la cession de la structure de Cauterets et le canon lié au bail emphytéotique administratif. Ces opérations ont octroyé environ 7 millions d'euros au Département mais, compte tenu que ce montant reste inférieur à la hausse de l'épargne, nous pouvons déduire que la situation est équilibrée et, même, qu'elle se renforce. Certes, l'amélioration reste modeste, mais elle est réelle. Ne faisons pas abstraction de ce résultat, même s'il faut sans doute persévérer.

En outre, je tiens à rappeler ce qui a déjà été explicité à travers la présentation générale. À périmètre constant, c'est-à-dire en tenant compte des éléments relatifs au parc routier notamment, force est de constater que la progression des dépenses de fonctionnement en 2014 est inférieure à $2\,\%$. Franchement, je considère que ce résultat constitue une performance. Nous pouvons fournir encore des efforts, certes, mais notre collectivité en a déjà fourni pour parvenir à cette maîtrise. Ainsi, pour les seules dépenses à caractère général, hors dépenses de personnel, l'évolution est négative, à hauteur de $-2\,\%$. Cette diminution démontre la réalité de nos efforts, même si je reconnais qu'une mise à plat est nécessaire, ainsi qu'une recherche d'optimisation de nos politiques.

À cet égard, puisque Pierre Chollet a cité la politique menée par la municipalité agenaise, en particulier vis-à-vis des ATSEM, je voudrais rappeler que chaque collectivité assume ses choix. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que notre Assemblée ait l'intention de nier ou négliger ses missions essentielles, en particulier sur le terrain de la solidarité dont les Départements sont les principaux porteurs. Nous ne pouvons pas asseoir nos raisonnements que sur des aspects comptables et budgétaires, en faisant totalement abstraction des missions qui nous sont conférées et qu'il nous faut assumer.

- M. CHOLLET. Je voudrais apporter une courte réponse qui, cependant, sera teintée de politique. Cela ne vous étonnera pas! Je rappelle que c'est le Gouvernement actuel, d'abord avec Monsieur Ayrault, puis avec Monsieur Valls, qui a mis sur la table l'idée forte selon laquelle il n'est plus possible de continuer sur ce rythme et qu'il faudrait désormais prendre sur les collectivités territoriales. Or, aucun des Gouvernements précédents ne l'avait encore fait et, en pratique, il s'agit d'un geste fort.
- **M. BILIRIT.** Si l'on suit votre raisonnement, nous devrions aussi nous rappeler la décision qui avait été prise par le Président Sarkozy.

- **M. le PRÉSIDENT.** Monsieur Bilirit, s'il vous plaît, veuillez demander la parole avant de la prendre.
- **M. CHOLLET.** Je m'exprimais par rapport aux collectivités locales, et non sur un plan politique général. En l'occurrence, je constate qu'un Gouvernement socialiste affirme sa volonté de mettre le frein sur les collectivités et tous ensemble. Dans ce cas, il me semble que nous devons tous contribuer à cet effort. Le vote émane du plus haut échelon et, de surcroît, de votre sensibilité de gauche. Lors d'une séance de Conseil municipal d'Agen, je me suis pris à penser que l'opposition socialiste locale devrait féliciter le Maire d'Agen pour ses actions visant la réduction des dépenses, c'est-à-dire la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- M. le PRÉSIDENT. Il en est de même pour l'opposition du Conseil départemental qui devrait nous féliciter pour nos orientations.
- **M.** CHOLLET. Oui, je vous félicite aussi, mais je vous signale que vous pourriez accentuer vos efforts. En effet, vous pourriez mieux faire.
 - M. le PRÉSIDENT. Rassurez-vous. Telle est notre intention.
- M. CHOLLET. Franchement, cette orientation du Gouvernement, en particulier de la part d'Emmanuel Valls, sera réitérée à travers les 4 milliards d'euros qu'il faudra retrouver, en plus, pour rester dans le cadre des exigences européennes. Par conséquent, il me semble que vous devriez être plutôt satisfaits et aller dans cette direction qui consiste à maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- **M. le PRÉSIDENT.** Jacques Bilirit, je viens de vous couper dans votre élan. Je vous donne donc la parole.
- **M. BILIRIT.** Je voudrais apporter une réponse politique à une question politique. D'abord, nous savons qui a amené la situation à laquelle les Gouvernements doivent faire face et qui est marquée par un fort endettement. En outre, la logique de sollicitation des collectivités n'est pas toute récente et elle avait été initiée par le Gouvernement de François Fillon, c'est-à-dire avant la mise en place de l'actuel Gouvernement. Effectivement, les difficultés se sont amplifiées entre-temps.

Je suppose d'ailleurs que l'opposition agenaise a exprimé son mécontentement, non pas vis-à-vis des économies en section de fonctionnement, mais parce que le plan pluriannuel d'investissement a été divisé pratiquement par deux. Remettons donc les faits à leur juste place et sachez que, si vous voulez parler politique, nous pouvons le faire ici sans problème.

- M. CHOLLET. Jacques Bilirit aime bien parler politique...
- M. le PRÉSIDENT. S'il vous plaît, Monsieur Chollet.
- **M. CHOLLET.** Je n'interviens que pour dix secondes. Cependant, Jacques Bilirit oublie qu'il avait promis, avec vous, Monsieur le Président, de maintenir un niveau élevé d'investissements, notamment en ce qui concerne les routes. Or, vous êtes passés sous la barre des 20 millions d'euros.
- M. le PRÉSIDENT. Non. Le niveau d'investissement reste haut et, même, nous l'augmenterons dans le domaine des routes. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait, dès lors que les déviations ont été terminées. À une période, nous avions diminué les dépenses d'entretien en raison des contraintes budgétaires. Cela étant, les dépenses globales d'investissement restent importantes, c'est-à-dire supérieures à celles des années difficiles que la majorité d'alors avait dû affronter, c'est-à-dire entre 2003 et 2006.

Pour clore le sujet, je voudrais vous dire, Monsieur Chollet, que la baisse des dotations de l'État a effectivement été mise en place par la majorité actuelle. Cependant, en espérant que vous

avez bonne mémoire, je vous rappelle que le programme électoral de Monsieur Sarkozy, en 2012, comportait très clairement le projet de diminution sur cinq années de 10 milliards d'euros. Il est vrai que, à ce jour, la diminution a atteint 11 milliards d'euros. Mais il faut reconnaître aussi que la situation ne s'est pas améliorée depuis 2012.

En outre, nous pouvons parler d'un consensus, étant donné que personne ne pourrait croire aujourd'hui qu'une majorité, plus qu'une autre, serait demain en capacité de relancer la croissance économique, ou de « raser gratis ». Ce serait faux. En effet, notre pays continue de s'endetter. C'est malheureusement une réalité. À partir du moment où ce constat est posé, puisque nous sommes des élus responsables, il nous revient de prendre le problème à bras-le-corps. Plus encore, comme toute période difficile, l'occasion nous est donnée d'innover et de créer un nouveau monde. Lorsque j'évoque la remise à plat de nos politiques, je veux dire que nous devrons prendre des décisions dures et abandonner certaines politiques pour en développer d'autres. Nous devrons donc nous concentrer sur celles que nous estimerons les plus efficaces.

Ces choix seront difficiles pour tous les Lot-et-Garonnais mais, si nous voulons effectivement reconstituer ou conserver une marge de manœuvre, nous serons obligés d'en passer par là. Par conséquent, nous ne « tapons pas en touche », c'est-à-dire que nous n'attendons pas la relance économique. Je dirais même que nous n'en attendons rien. Nous n'avons quasiment plus de ressources propres et la relance économique profitera aux Communautés d'agglomération et Communautés de communes, certes, mais guère au Département. Dans ce cas, les bénéficiaires seront plus nombreux et, peut-être, le montant versé au titre du RSA diminuera. Cela dit, j'espère sincèrement que la charge que représente cette allocation sera un jour reprise par l'État, étant donné que nous n'avons que peu de prise sur cette dépense. Nous en subissons essentiellement les inconvénients, c'est-à-dire la progression de la charge, sans avoir la maîtrise du dossier.

Enfin, je confirme que la situation est difficile. Ce n'est cependant pas parce que nous aurions été des mauvais gestionnaires, ni parce que nous n'aurions pas fait d'économies. Une fois encore, je rappelle aujourd'hui que, lors de notre arrivée au Département en mars 2008, soit avant le mois de septembre 2008 et l'année 2009, dates à partir desquelles la crise est devenue évidente, nous avions déjà mis en place des mesures pour le contrôle de gestion et la maîtrise des dépenses. Ce faisant, nous avons voulu rechercher les économies possibles et, dans certains domaines, que je ne mentionnerai pas maintenant, nous avons largement progressé. Notre problème, aujourd'hui, consiste à continuer dans ce sens, alors que nous sommes arrivés « à l'os » dans certains services. Nous devrons donc procéder autrement.

Je vous remercie pour ce débat, à la fois posé et intéressant. Nous allons pouvoir ouvrir le vote sur les différents rapports. Je m'aperçois cependant que nous n'avons pas abordé le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée.

- M. DÉZALOS. Je peux tout à fait présenter ce projet.
- M. le PRÉSIDENT. En réalité, nous avions prévu une présentation particulière pour ce dossier qui se révèle complexe. Mais, finalement, ce point sera traité dans le cadre de la Commission permanente. Il est important, en effet, que vous soyez informés dans les détails de ce que nous mettons en place et de la manière dont nous réaliserons de nombreux investissements, sans que ceux-ci ne pèsent trop sur notre programme pluriannuel d'investissement. Nous nous efforcerons d'intégrer la totalité de l'agenda d'accessibilité dans celui qui concerne les travaux des collèges, par exemple, mais aussi d'autres travaux en divers bâtiments du département.
- **M. DÉZALOS.** Auparavant, puisque le Président du groupe d'opposition a évoqué l'endettement du pays, je souhaiterais rappeler simplement qu'entre 2007 et 2010, en quatre ans, la dette publique en France est passée de 65 à 85 % du PIB. Certes, depuis 2012, la dette a encore augmenté et elle est même passée de 90 à 95 % du PIB.

- M. le PRÉSIDENT. La crise est encore d'actualité.
- M. DÉZALOS. Les faits sont têtus et cette question transcende les Gouvernements qui se sont succédé et ont dû affronter cette crise.

ÉLABORATION ET DEPOT D'UN AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

Rapporteur: M. DÉZALOS. – La loi de 2005 a instauré la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public, à l'échéance du 1^{er} janvier 2015. Or, nous savons bien que le compte n'y est pas et que tous les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés. Partant de ce constat, un sursis a été prévu. En effet, les Commissions se sont réunies et le Gouvernement a procédé par ordonnance de façon à octroyer un délai supplémentaire aux Départements. En définitive, le délai le plus long, c'est-à-dire neuf ans, a été accordé pour la mise en accessibilité définitive de tous les bâtiments qui incombent aux Départements.

L'Ad'AP recense tous les travaux de mise en accessibilité qui restent à mener. Cet agenda comprend notamment le descriptif de chaque bâtiment, la demande d'autorisation de travaux et le phasage des interventions. L'objet de la présente délibération vise à autoriser Monsieur le Président à présenter cette demande de validation de l'Ad'AP, sachant que cette procédure de dépôt et de délibération était censée être effectuée avant le 27 juin, c'est-à-dire demain au plus tard. Nous sommes donc dans les temps impartis.

En outre, ce rapport correspond à un engagement de la collectivité. Sous réserve de votre accord, Monsieur le Président sera autorisé à présenter la demande auprès des services de l'État, en suivant les grandes orientations prévues. Le périmètre d'intervention porte en particulier sur l'ensemble des collèges du département, non-compris deux établissements : les collèges Henri de Navarre et Stendhal, qui sont inclus dans des cités scolaires et qui, par conséquent, sont gérés par le lycée auquel chacun d'eux est rattaché. Il s'agit aussi des bâtiments départementaux qui sont utilisés par les agents du Conseil départemental, ainsi que les bâtiments à caractère social qui sont loués à des tiers, en particulier à l'ALGEEI (Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion).

Il vous est proposé d'intégrer dans la programmation des opérations d'investissement l'impact financier de l'Ad'AP, lequel est estimé à 12 millions d'euros sur neuf ans. Si vous en acceptez le principe, le calendrier de réalisation impliquerait un démarrage des travaux en 2016 et un achèvement en 2024. En outre, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Le projet sera donc présenté en détail, à l'aide d'un diaporama, lors d'une prochaine séance de Commission permanente.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2014

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Nous ne vous demandons pas de voter ce rapport, mais seulement d'en prendre acte.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N°9016

EXERCICE 2014 - ARRET DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : M. DEZALOS

M. le PRÉSIDENT. – Je suppose que ce rapport ne pose pas de problème.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9018

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : M. DEZALOS

M. le PRÉSIDENT. – Il me semble que cette délibération devrait être adoptée sans problème.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9019

PERTES ET CREANCES IRRECOUVRABLES - PROVISIONS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – De la même manière, il s'agit ici d'un rapport purement formel.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIR, EN APPLICATION DES ARTICLES L.1413-1, L.3211-2, L.3221-10-1 ET L.3221-12-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – J'espère que vous avez examiné cette délibération en détail !... Mais je vois que celle-ci ne suscite aucune intervention de votre part.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9021

RAPPORT DE PRESENTATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE ET DES THERMES DE CASTELJALOUX

Rapporteur: M. DÉZALOS. – Cette décision modificative, qui vous est proposée aujourd'hui, est de dimension très modeste. Elle représente en effet 0,2 % du volume du budget primitif qui a été adopté, et concerne des propositions nouvelles, à hauteur de 380 000 euros en fonctionnement et de 430 000 euros en investissement. Si vous y tenez, je peux détailler ces lignes, mais je ne crois pas que cela soit indispensable.

- M. le PRÉSIDENT. Il me semble en effet que le Conseil départemental, à l'unanimité, considère que des explications détaillées ne sont pas indispensables. Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président et Rapporteur.
 - M. DÉZALOS. C'est entendu.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9017

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : M. DEZALOS

- **M. Ie PRÉSIDENT.** Je vais vous laisser quelques instants, le temps du vote sur ce compte administratif. Ensuite, nous évoquerons la motion qui est inscrite à l'ordre du jour. Monsieur le premier vice-Président, je vous prie de bien vouloir organiser ce vote.
 - M. le President quitte la salle. La présidence est assurée par M. le premier Vice-Président.

VOTE : Le rapport est adopté.

Pour : 27 (groupes « La Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne »)

Abstention: 14 (groupe « L'Avenir ensemble »)

Le Président ne prend pas part au vote.

M. le Président rejoint l'Assemblée

MOTION

MOTION RELATIVE A LA TECHNOPOLE AGEN-GARONNE,
DEPOSEE PAR LES ELUS DU GROUPE « L'AVENIR ENSEMBLE »,
AMENDEE PAR LE GROUPE DE LA « MAJORITE DEPARTEMENTALE »
ET PAR LE GROUPE « LA DYNAMIQUE CITOYENNE »

M. le PRÉSIDENT. – Nous nous apprêtons à examiner la motion dont le texte a fait l'objet d'un accord. Vous aurez remarqué la volonté de consensus de la part de la majorité. Sur ce dossier qui est important pour le Lot-et-Garonne, je crois qu'il est opportun que nous nous respections les uns les autres et que nous nous inscrivions dans un état d'esprit constructif. Faisons en sorte que des sujets d'envergure comme celui-ci, ne se transforment pas en débats politiciens.

VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour cette adoption à l'unanimité, tous les groupes de notre instance s'étant accordés.

Il est 17 heures 05. J'en déduis que notre Assemblée, aujourd'hui, s'est montrée exceptionnellement synthétique. Merci et bon week-end à tous !

La séance est levée à 17 heures 10.

MOTION relative à la Technopole Agen-Garonne

déposée par les élus du groupe L'Avenir ensemble, amendée par la majorité et le groupe de la « dynamique citoyenne »

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni en session plénière,

Considérant que 7 900 demandeurs d'emplois sont recensés sur l'agglomération d'Agen, que le taux de chômage atteint 16,6 % sur la seule commune d'Agen et que le Lot-et-Garonne est le 16e département le plus pauvre de France ;

Considérant le rôle important du Département pour soutenir les projets d'infrastructures destinés à favoriser l'installation d'entreprises et ainsi la création de richesses et d'emplois sur le territoire départemental ;

Considérant que le projet de Technopole Agen-Garonne, porté par l'Agglomération d'Agen, prévoit la construction d'une zone d'activités pluridisciplinaire de 46 hectares pour sa première tranche pour accueillir des entreprises ;

Considérant que ce projet prévoit une certification HQE, est inscrit dans le SCOT de l'Agglomération d'Agen, et qu'il fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique du Préfet datée d'avril 2014 ;

Considérant que ce projet a été approuvé par le Conseil communautaire, qu'il a fait l'objet d'une concertation avec les riverains, et qu'il a reçu un avis favorable de la DREAL ainsi que du commissaire enquêteur suivant l'enquête publique menée en 2014 ;

Considérant que l'utilisation de terres agricoles fera l'objet de mesures compensatoires prises en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER (notamment 2 700 hectares de friches agricoles remises en culture, et 814 hectares destinés à l'urbanisation remis en zone naturelle);

Considérant la saturation des zones Agropole I et II, et le développement d'Agropole III prévue pour 2016:

Considérant que les travaux d'aménagement de la zone sont prévus pour commencer à l'été 2015, qu'ils devraient générer 10 M€ de marchés pour les entreprises locales et que la commercialisation des lots a déjà débuté ;

Considérant que le projet de Technopole Agen-Garonne est soutenu par la Chambre de commerce et d'industrie et devrait générer de très nombreux emplois au terme de son développement,

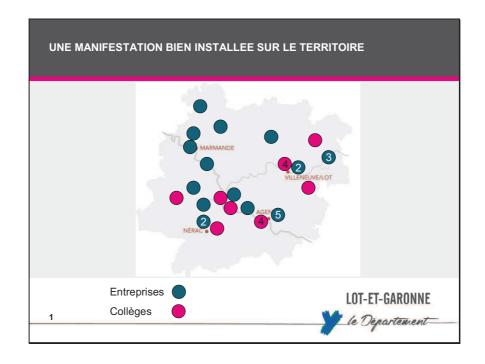
Soutient la réalisation du Technopole Agen-Garonne par l'Agglomération d'Agen comme le prévoit son schéma de développement économique adopté en 2009 et comme il l'a toujours fait pour les autres pôles d'activité d'intérêt régional ;

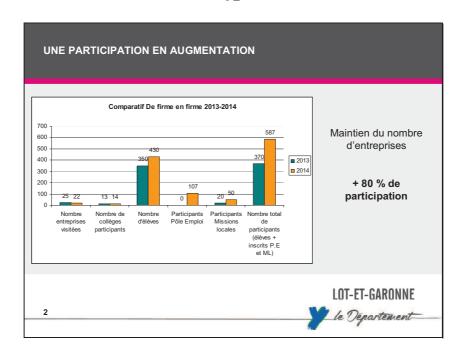
Les conseillers départementaux condamnent par ailleurs avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence et rappellent leur attachement inconditionnel au respect et à l'application de la légalité une fois que la concertation aura été achevée et les voies de recours épuisées.

La motion est Adoptée à l'unanimité

Diaporama 1 relatif au rapport n3007









PROCHAINE EDITION

Rendez-vous le **jeudi 3 décembre 2015** pour la 3ème édition de De Firme en Firme

LOT-ET-GARONNE

LOT-ET-GARONNE

Le Département

4



Témoignages

• Jean-Paul COLOSETTI

Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale

Jean-Luc GUÉRY
 Optimum

LOT-ET-GARONNE

5



Diaporama 2 relatif au rapport n3008



Mais que se passe-t-il?

Le numérique change en profondeur le monde économique

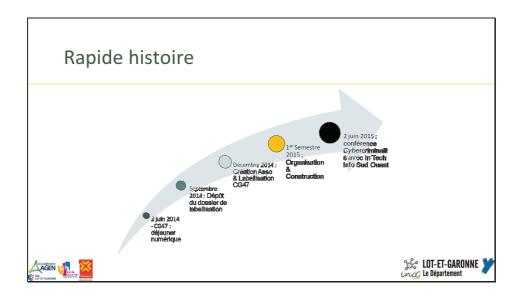
Le Lot et Garonne et ses entreprises doivent instaurer une dynamique numérique

Sous peine de disruption de leur tissu économique

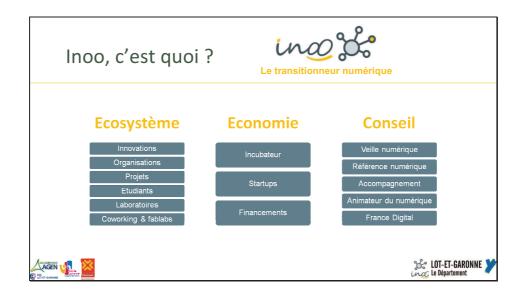




















Le GROUPE Esiea auquel est rattachée IN'TECH INFO Sud-Ouest est une association loi de 1901 dirigée par ses anciens élèves



3

IN TECHINFO EGOLE SUPERIEURE D'INGENIERIE INFORMATIQUE

- ✓ IN'TECH INFO est la première école d'informatique à avoir appliqué une pédagogie par projets pour répondre aux besoins des élèves en difficulté dans un cursus scolaire traditionnel à cause d'une mauvaise adaptation à un enseignement de type théorique.
- ✓ IN'TECH INFO propose 2 filières : IL (Ingénierie du Logiciel) et SR (Systèmes et Réseaux)
- ✓ IN'TECH INFO délivre un titre d'Expert en Ingénierie du Logiciel et d'Expert en Systèmes et Réseaux niveau Bac + 5 (niveau « Master »)
- ✓ IN'TECH INFO fonctionne sur un rythme semestriel avec une rentrée en mars et une en septembre.



ē

Points forts du projet

- Permettre aux étudiants dans des conditions très différentes d'étudier l'informatique et d'en faire un métier :
 - ✓ Etudiants au niveau bac, en restant sur le territoire
 - ✓ Les jeunes sortis du secondaire avec ou sans diplôme et qui se retrouvent inscrits à Pôle-Emploi. Coopération avec C2RT (formation continue servant de test à une réincorporation en formation initiale)
 - ✓Les jeunes en difficulté dans le secondaire car ils ont besoin d'un enseignement concret et pragmatique:

Pédagogie par projets mise en œuvre à IN'TECH INFO

✓En post-bac, après s'être lancés dans d'autres filières qui s'avèrent sans intérêt pour eux, à quelque niveau que ce soit (souvent concernés par la rentrée de mars à IN'TECH INFO)



10

Points forts du projet

- Permettre aux entreprises de se développer par les nouvelles technologies en lien avec leur activité et de valider des avant-projets en amont d'un investissement éventuel.
 - √ Création d'entreprises nouvelles
 - ✓ Projets et stages de premier cycle ou en alternance effectués par les élèves d' IN'TECH INFO Sud-Ouest- coopération avec le Cluster INOO
 - ✓ Accompagnement de projets de création d'entreprises Cluster INOO
- Développer la connaissance de l'informatique au sein du territoire :
 - ✓ projets de formation humaine (PFH) menés par les élèves d'IN'TECH INFO Sud-Ouest
 - √accompagnement d'actions des collectivités
 - ✓ aide des réseaux de co-working



11

Points forts du projet

- ✓ Une maturité du projet due au modèle IN'TECH INFO Ivry éprouvé et performant
- ✓ L'implication dans IN'TECH INFO des dirigeants d' IN'TECH INFO Sud-Ouest.
- ✓ Un modèle économique optimisé grâce à la mutualisation de moyens avec C2RT.



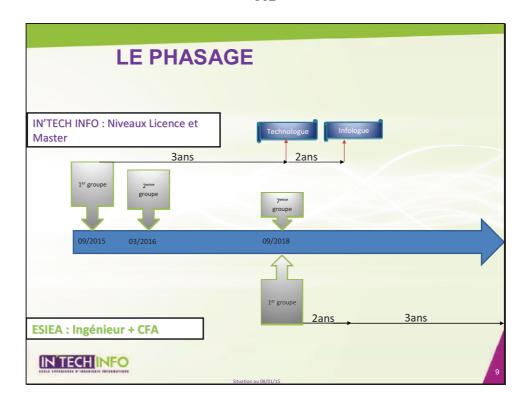
12

Un enseignement unique en France

- ✓ De vrais projets d'entreprise (durée ¾ mois par semestre), analyse du besoin, livraison sur place, formation associée...
- ✓ Une équipe d'enseignants en permanence présents pour accompagner les élèves.
- ✓ Un modèle économique optimisé grâce à la mutualisation de moyens avec C2RT.



12





Abstentions.... Contre...... VOTES: Pour. 42 Les membres du Conseil départemental, 29 MAI 2015 Nombre de suffrages exprimés....42 Nombre de membres en exercice... Mme BONFANTI-Mme DHELIAS M. CASSANY Christine Danièle DOSSAT Date de convocation: M. CALMETTE M. DEZALOS M. BOCQUET Christophe Christian Marcel Mme BRICARD M. DELBREL M. BILIRIT Christian Nathalie Jacques Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session Mme BRANDOLIN-Mme BETEILLE Marie-Serge M. COSTES ROBERT Clémence Pierre A Agen, le 26 juin 2015 26/06/2015 ARRETE - SIGNATURES Présenté par le Président, M. CONSTANS M. BARRAL M. BORIE Bernard Daniel Rémi Le Président, A Agen, le

Mme BORDERIE

Sophie

M. CHOLLET

Pierre

M. DREUIL

Jean

Joël	Mme LAULAN Hélène	autom	M. MOGA Jean-Pierre			
TROCHON Caroline	Mme LAMY Laurence		M. MERLY Alain	Hay he	Mme TONIN Valérie	
ROQUES Christine	Mme LALAURIE Italina		M. MASSET Michel	The state of the s	Mme SUPPI Patricia	of the second
Raymond	M. LACOMBE Nicolas	Mun .	Mme MAILLOU Emilie		Mme SALLES Marie-France	
Sophie	Mme KHERKHACH Baya		M. LEPERS Guillaume		M. PUDAL Pierre-Jean	
Laurence	Mme JOFFROY Catherine	H	Mme LAURENT Françoise		Mme PAILLARES Marylène	Dr. Brief
	Sophie Raymond ROQUES TROCHON Christine Caroline	Sophie Raymond ROQUES TROCHON Christine Caroline Christine Christine Christine Caroline Christine C	Sophie Raymond ROQUES TROCHON Christine Caroline Caroline Mme KHERKHACH M. LACOMBE Mme LALAURIE Italina Laurence Caroline Carolin	Sophie Raymond ROQUES TROCHON Christine Caroline Christine Caroline Christine Caroline Christine Christine Christine Christine Caroline Christine Christine Caroline Mme LALAURIE Italina Laurence Cauliaume Baya Michel Michel Michel Michel Alain	Sophie Raymond ROQUES TROCHON Christine Caroline Caroline Nicolas Italina Laurence Italina Mme LALAURIE Mme LAMY Italina Laurence M. LEPERS Mme MAILLOU M. MASSET Michel Michel Alain	Sophie Raymond ROQUES TROCHON Christine Caroline Caroline Mme KHERKHACH M. LACOMBE Mme LALAURIE Mme LAMY Nicolas Italina Laurence Mme Mali Mme Mali Michel Marie-France Patricia

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le

et de la publication le

A AGEN, le

Fait le 2 1 SEP. 2015

Le Président du Conseil départemental Sénateur de Lot-et-Garonne,

Pierre CAMANI

Le Secrétaire de séance

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en décembre 2015

Dépôt légal – Décembre 2015